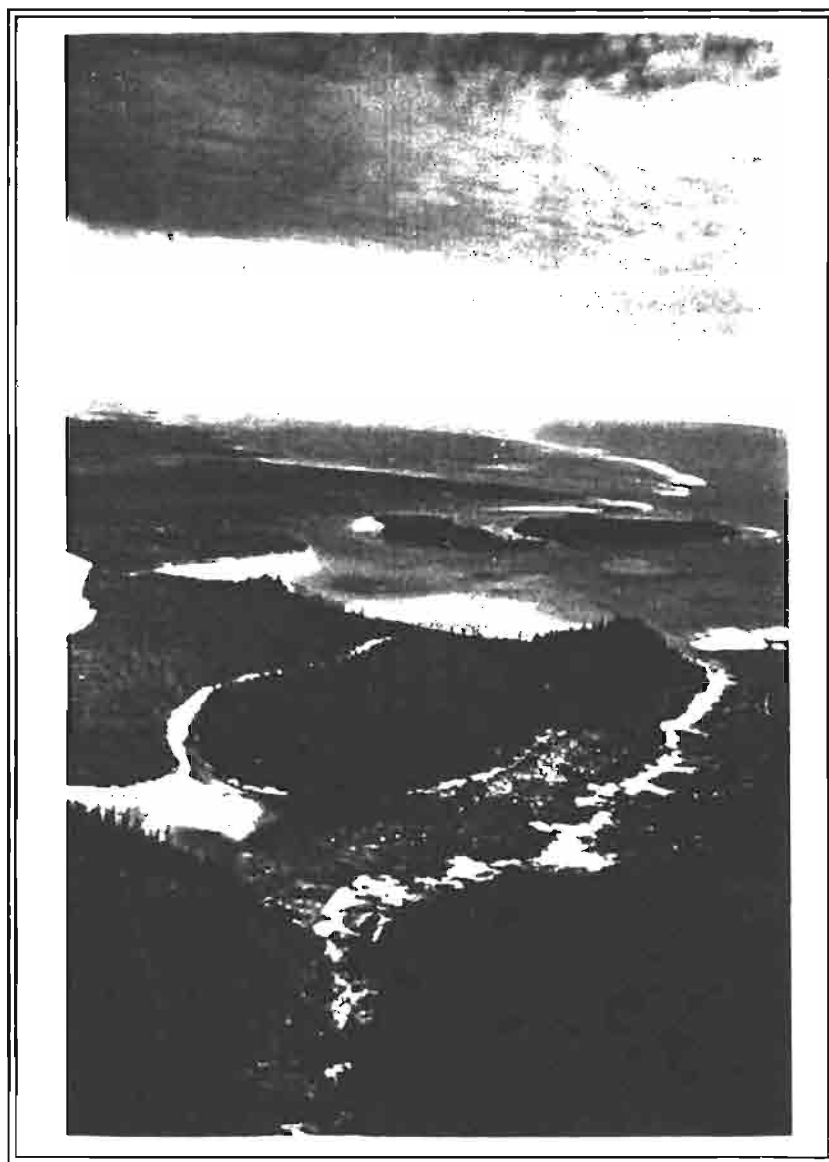


*MIRAULT Emilie*

*Le maraîchage et l'arboriculture sur la  
Grande Terre Calédonienne :  
dynamiques spatiales et rééquilibrage*



*Mémoire de Maitrise de Géographie Tropicale*

*Sous la direction de M.M. les Professeurs : Huetz de Lempis et Bonnemaïson*

*Université de Paris IV Sorbonne- Année Universitaire 1994-1995*



Je tiens particulièrement à remercier :

- Messieurs les professeurs Huetz de Lempis et Bonnemaïson, mes directeurs de recherches.

- Monsieur François Jarrige, directeur du centre ORSTOM de Nouméa, qui a bien voulu m'accueillir.

- Monsieur Gilbert David, géographe en affectation à Nouméa, qui m'a proposé ce sujet et encadré sur place pendant ces six mois de stage, ainsi que pour sa gentillesse.

- Toute l'équipe du laboratoire des Sciences Humaines du centre ORSTOM de Nouméa, pour son aide et ses encouragements.

- Monsieur Emmanuel Bourdon du laboratoire d'agro-pédologie, pour avoir mis à ma disposition de nombreux documents, qui m'ont été utiles pour mon étude.

Je remercie également les personnes de la bibliothèque et du garage, du centre ORSTOM de Nouméa, qui ont facilité mes recherches et déplacements.

Cette étude a été réalisée grâce au concours :

- Des différents organismes locaux et tout particulièrement de Marie-Paule de l'association Arbofruits, qui m'a accompagnée lors de certains déplacements.

- Des producteurs qui m'ont reçue avec gentillesse.

Un grand merci également, à toutes les personnes qui m'ont hébergée lors de mes enquêtes sur le terrain.

Toute ma reconnaissance à mes parents, sans qui je n'aurais pu entreprendre ce voyage, ainsi qu'à Marc-Alban Gravez pour ses encouragements.

# Sommaire

	Page
<b>Introduction :</b>	08
- Problématique	09
- Matériel et Méthode	11
<b>Fruits et légumes à l'échelle du caillou</b>	24
- Remarques sur l'évolution de la production des fruits et légumes et leur place dans l'économie locale	24
- Les caractéristiques des cultures maraîchères et fruitières calédoniennes	25
<b>Première partie : Structure spatiale de la production et de la commercialisation</b>	27
<b>A - Les espaces de consommation</b>	27
<b>1 - La demande locale</b>	27
a - Les espaces de consommation des ménages	27
b - Les besoins des collectivités	36
<b>2 - La demande extérieure :</b> Squashes et litchis, tous les espoirs sont permis	38
<b>B - Localisation des espaces de production</b>	45
<b>1 - Polarisation ou dispersion des exploitations</b>	45
<b>2 - Surfaces maraîchères et arboricoles par commune</b>	47
<b>3 - Où sont les vergers néo-calédoniens ?</b>	48
a - Evolution des surfaces " fruitières"	48
b - Le " paysage arboricole " actuel	50

4 - Quels sont les espaces du maraîchage ?	67
a - Evolution des surfaces maraîchères	67
b - Le " paysage maraîcher " actuel	69
5 - Hiérarchie de l'espace par les fruits et légumes	75
6 - Et le milieu dans tout ça ?	77
a - Le milieu, facteur de la localisation de l'activité	77
b - L'activité en tant qu'agent de transformation du milieu	93
<b>C - Du producteur au consommateur</b>	95
1 - Itinéraires des dessertes sur la Grande Terre	95
a - Routes et pistes calédoniennes	95
b - Les zones desservies par les colporteurs grossistes et autres intermédiaires	96
2 - Les flux vers les marchés étrangers	101
3 - Hiérarchie des flux	101
<b>D - Schéma général de l'organisation de l'espace</b>	103
1 - A l'échelle territoriale	103
2 - A l'échelle régionale	104
3 - Peut-on calquer ce schéma sur le modèle de Von Thünen	104
<b>Deuxième partie : Encadrement de la filière</b>	109
<b>A - Les différents services ou organismes publics</b>	109
1 - Au niveau Territorial	109
2 - Au niveau Provincial	110
3 - Les organismes de recherche en collaboration avec le Territoire et les provinces	113

<b>B - Associations et syndicats</b>	114
1 - Arbofruits	114
2 - Le syndicat des producteurs du Nord-Ouest	116
<b>Troisième partie : Le développement de la filière</b>	117
<b>A - Les discours sur le développement : réalistes ou utopiques ?</b>	117
1 - De grandes idées pour l'essor de la filière sur le Territoire	117
a - Les projets pour augmenter la production locale	117
b - Propositions pour l'amélioration de l'organisation de la filière	118
c - Suggestions quant aux possibilités d'augmentation de la consommation locale	120
2 - Les fruits et légumes calédoniens au-delà de l'île	120
<b>B - Que deviennent ces projets face au contexte néo-calédonien</b>	124
1 - L'augmentation de la production locale : Projet confronté aux problèmes fonciers et à la faible motivation des producteurs.	124
2 - Les circuits de commercialisation : trois possibilités mais combien de réalisables ?	126
3 - L'incitation à la consommation peut-elle fonctionner ?	127
4 - Les calédoniens sont-ils prêts à exporter sérieusement ?	128
<b>C - Quelles sont les possibilités de développement de la filière ?</b>	129
1 - Une meilleure localisation des productions	129
2 - Une meilleure localisation du marché de gros ou du bureau de fret	130
3 - Conséquences des processus envisageables sur l'organisation de l'espace	130

Conclusion : bilan et perspectives	132
Bibliographie	136
Table des cartes	140
Table des tableaux et schémas	141
Table des documents et photos	142
Liste des sigles	144
Annexes	145

# **Le maraîchage et l'arboriculture sur la Grande Terre Calédonienne**

## **dynamiques spatiales et rééquilibrage**

### **Introduction**

Sept ans après la signature des accords de Maignon Oudinot qui ont instauré une division administrative de la Nouvelle-Calédonie en trois provinces et consacré le rééquilibrage économique et spatial du territoire comme la priorité des politiques en cours, 1995 est une année charnière pour la Nouvelle-Calédonie. En juillet, les trois assemblées des provinces ont été renouvelées et de nouvelles équipes sont au travail afin de préparer l'échéance que constitue le scrutin d'autodétermination de 1998. En cinq ans, de 1990, année de mise en place effective des provinces, à 1995, chaque province a eu le temps de développer sa propre politique dont les répercussions spatiales commencent à être visibles. Le rééquilibrage territorial est principalement axé sur la Province Nord, afin de réduire la place écrasante qu'occupe la capitale Nouméa dans l'économie et le peuplement de la Grande Terre. Il s'articule autour de grands projets structurants concernant les transports, l'urbanisme, le tourisme, l'éducation, la santé et l'agriculture, soit de manière directe, soit de manière induite par la création de petits projets, notamment dans le domaine agricole dont le maraîchage et l'arboriculture constituent le secteur le plus dynamique, tant d'un point de vue spatial qu'économique. Ces activités ne correspondent pas à l'image classique de l'agriculteur calédonien (éleveur caldoche, caféiculteur et vivrier mélanésien). A la différence de l'élevage et de l'agriculture vivrière, ce n'est pas un secteur qui fonde l'identité et qui s'enracine dans l'histoire calédonienne. Maraîchage et arboriculture sont synonymes de modernité, ce ne sont ni les foires à bestiaux ni les cérémonies coutumières qui rythment leur vie mais plutôt les cours du marché de gros. Leur étude répond à une triple préoccupation : considérer le maraîchage et l'arboriculture d'une part comme un marqueur du rééquilibrage, d'autre part comme un objet en soi du rééquilibrage, et enfin comme un produit du rééquilibrage.



## **Problématique :**

### **Le maraîchage et l'arboriculture : marqueurs du rééquilibrage**

Le succès de la politique de rééquilibrage devrait se traduire par un accroissement des flux économiques générés dans la Province Nord et par une réorientation d'une partie de ces flux vers l'intérieur de celle-ci. En toute logique, ce processus devrait s'accompagner d'une croissance de la consommation de fruits et légumes résultant :

- soit d'un accroissement global de la population, résultat d'un arrêt de l'exode rural vers Nouméa et d'une augmentation concomitante de la croissance naturelle de la population, ou d'un mouvement migratoire provenant des deux autres provinces,

- soit d'un accroissement de la consommation par capita qui traduit : a) en zone rurale un progrès de la monétarisation et un abandon relatif du vivrier, b) un déplacement des populations rurales vers les principaux centres urbains où leur capacité productive en fruits et légumes d'autoconsommation est largement réduite par rapport à leur situation antérieure en zone rurale.

En toute cohérence, cette croissance de la consommation de fruits et légumes en Province Nord devrait se traduire par une augmentation des surfaces consacrées à ces productions dans la province, qu'il s'agisse d'une extension du nombre des exploitations ou de leur taille. Un rééquilibrage effectif entre le Nord et le Sud de la Grande Terre devrait également se traduire par un accroissement économique plus fort au nord et donc un taux de croissance de la production des fruits et légumes plus important. Ce qui indiquerait une augmentation du nombre d'habitants en Province Nord. La politique de rééquilibrage passe également par une répartition équitable de la population entre les deux provinces. Tout phénomène inverse indiquerait donc un échec de cette politique de rééquilibrage, comme le serait une part croissante de la production de fruits et légumes du nord écoulee vers Nouméa.

### **Le maraîchage et l'arboriculture : produits du rééquilibrage**

Si la demande en fruits et légumes induite par les résultats économiques du rééquilibrage est une condition nécessaire à la création de nouvelles exploitations ou à l'accroissement des surfaces des exploitations existantes, elles est insuffisante pour déterminer à elle seule la pérennité de toute augmentation notable de la production.

Elle doit être épaulée par une assistance technique et financière permettant d'assurer la viabilité de ces exploitations, de promouvoir l'insertion des Mélanésiens dans ce secteur d'activité, et d'organiser les filières de production et de distribution, mesures qui peuvent être considérées comme partie intégrante du rééquilibrage.

La comparaison des filières de production et de distribution ainsi que des mécanismes d'aide aux producteurs, antérieurs et postérieurs aux accords de Matignon devrait permettre d'identifier ce qui résulte du rééquilibrage et d'estimer les effets de ces mesures. L'analyse des pratiques culturelles permettra de définir un seuil de viabilité des exploitations et de déterminer les innovations à introduire dans les communautés mélanésiennes, afin qu'elles puissent atteindre le degré de technicité requis pour intégrer la filière de production.

Logiquement, une réorientation de la production de la Province Nord au profit de cette dernière devrait se solder par une filière de distribution axée sur la province dont les centres de commandement seraient également provinciaux. En revanche, une filière de distribution toujours orientée vers la Province Sud dénoterait un relatif échec du rééquilibrage au sein du secteur des fruits et légumes.

### **Le maraîchage et l'arboriculture : objets de rééquilibrage et de différenciation spatiale**

Le maraîchage et l'arboriculture, en tant qu'activités se développant sur des espaces de production et générant des flux à destination d'espaces de consommation sont des producteurs d'espaces, dont l'action peut, soit s'inscrire dans la logique du rééquilibrage, soit aller à son encontre.

L'analyse cartographique sur une base communale, des zones de cultures en fonction de leur spécialisation par type de produit et de la distance aux marchés de consommation, permet d'établir une hiérarchie de l'espace. Normalement, l'importance des régions de culture devrait être inversement proportionnelle à la distance aux marchés, et proportionnelle à la taille de ces derniers. Dans ce contexte, majoritairement polarisé par la ville, le maraîchage et l'arboriculture ne seraient que des objets secondaires du rééquilibrage. L'application de ce modèle aux réalités calédoniennes nous permettra de déterminer si la distance au marché est bien le principal facteur de discrimination spatiale de la production de fruits et légumes, d'identifier les autres facteurs et de les distinguer selon leur aptitude à rééquilibrer tant l'espace que la société et l'économie.

## **Matériel et méthode :**

J'ai effectué mon stage au sein du laboratoire de Géographie du centre ORSTOM de Nouméa, durant une période de six mois, de début janvier à début juillet 1995, ce qui m'a permis de connaître plusieurs saisons de production.

Ma première démarche fut la consultation de quelques ouvrages généraux sur la Nouvelle-Calédonie, puis, plus particulièrement des écrits sur le maraîchage et l'arboriculture. La littérature sur ce sujet n'est pas spécialement abondante, beaucoup de livres ou d'articles traitent principalement des cultures périurbaines en France ou encore en Afrique, des exemples qui ne peuvent s'appliquer au cas de la Nouvelle-Calédonie du fait de sa position insulaire, qui change un certain nombre de paramètres.

L'un des objectifs visait la connaissance des motivations et des politiques culturelles des exploitants, les problèmes qu'ils rencontrent quotidiennement face à ces cultures afin de cerner la situation du maraîchage et de l'arboriculture. Ce genre de renseignements ne se trouve guère dans la littérature, et seule une enquête menée sur le terrain auprès des producteurs pouvait être un bon indicateur de la conjoncture.

Il n'était pas envisageable de se limiter aux sources statistiques pour faire une étude de la filière.

Dès les premiers jours j'ai commencé à élaborer un questionnaire destiné aux maraîchers et arboriculteurs de la Grande Terre, en m'aidant des conseils de mon responsable de stage et de quelques documents<sup>1</sup>.

Cette enquête se divise en plusieurs parties qui sont :

- l'identification de l'exploitation qui consiste, entre autre, à la situer géographiquement et à connaître le profil de l'exploitant dans le but d'effectuer d'éventuels recoupements avec les méthodes de production et les produits cultivés.
- La deuxième partie porte essentiellement sur les surfaces mises en culture, les rendements par produit.
- La troisième partie, "conditions de production", est axée sur les méthodes culturelles des producteurs, sur les équipements et le matériel dont ils disposent. Ce sont généralement de bons indicateurs du modernisme et du degré de technicité, afin de

<sup>1</sup> notamment le mémoire de maîtrise de Sylvie Renson sur les cultures de rentes et vivrières à Nouméa.

voir apparaître d'éventuelles différences ou similitudes dans les techniques employées selon les régions.

- La quatrième partie porte sur les circuits de commercialisation empruntés par les exploitants pour écouler leur production, de façon à évaluer les problèmes possibles à ce niveau de la filière.

- La dernière partie est un ensemble de questions ouvertes sur les difficultés que rencontrent les producteurs. A savoir, si celles-ci varient selon la région ou si globalement, les exploitants connaissent les mêmes facteurs limitants sur l'ensemble du Territoire, ainsi que leurs avis personnels concernant l'organisation de la filière " fruits et légumes " et les perspectives d'avenir.

Ce questionnaire qui est en fait plus un guide d'entretien qu'un questionnaire à proprement parlé, a été testé durant plusieurs jours chez les producteurs de la commune de Koumac. Le fait que je commence par cette commune plus que par une autre est purement le fruit du hasard, ayant profité d'une mission du laboratoire. Ce test permit de réajuster certaines questions en fonction de ce que j'avais pu entendre au cours de ces quelques enquêtes. Les entretiens avec ces exploitants de la Grande Terre m'ont permis d'aller bien au-delà des simples questions, et d'instaurer de véritables conversations qui m'ont été très utiles pour la compréhension des mentalités et des problèmes que rencontrent ces hommes au quotidien. J'ai essayé d'adapter au mieux mon questionnaire à chaque situation, en cherchant dans tous les cas à obtenir le maximum d'informations pertinentes.

Il a fallu dans un deuxième temps, choisir les exploitants qui seraient questionnés. J'ai pu obtenir, grâce à la Direction du Développement Rural et de la Pêche de la Province Sud, la liste des maraîchers et arboriculteurs. Les producteurs ont eu la gentillesse de prendre le temps de me recevoir et de me faire visiter leurs exploitations.

Au fur et à mesure des prises de contacts dans les différents organismes responsables présents sur le Territoire, j'ai pu récolter de précieuses informations notamment de la part des techniciens de la DDRP, de la DAF, de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, du CIRAD, et de l'association Arbofruits, grâce à laquelle j'ai pu me rendre facilement sur le terrain en suivant ses techniciens lors de leurs tournées. Sans eux il m'aurait été très difficile de questionner certains producteurs, particulièrement dans certaines tribus de la Province Nord assez inaccessibles tant en terme d'accès routier qu'en terme de rapports humains. D'être introduite par ces personnes m'a beaucoup facilité la tâche.

Par contre, le fait que ces exploitants soient adhérents à des associations de producteurs peut biaiser l'échantillonnage qui n'est, en conséquence, pas représentatif de l'ensemble de la population maraîchère et arboricole néo-calédonienne.

Dans la mesure du possible, des enquêtes ont été faites dans les principales zones, chez les gros producteurs comme chez les petits. L'enquête repose sur une petite centaine de visites réparties sur l'ensemble du Territoire, seuls quelques secteurs de la côte Est au sud de Hienghène n'ont pas été prospectés faute de contacts.

La difficulté majeure consistait à contrôler la véracité des réponses apportées par les producteurs. Dans beaucoup de cas, les exploitants surtout en milieu tribal répondaient dans le seul but de me faire plaisir et non en fonction de la réalité de la situation. C'est pourquoi certaines conclusions devront être prises avec beaucoup de précautions, même si le recoupement de certaines informations permet d'obtenir des résultats proches de la réalité.

Par la suite, il m'est apparu indispensable de faire d'autres séries d'enquêtes, premièrement chez les revendeurs de fruits et légumes dans les différentes communes, afin de localiser la provenance de la marchandise et d'évaluer les besoins de la population. Deuxièmement, un questionnaire destiné aux colporteurs et grossistes a été élaboré. Là encore, quelques difficultés ont été rencontrées notamment pour contacter les colporteurs qui sont constamment sur les routes et pistes du Territoire. J'ai pu finalement les joindre au marché de gros de Nouméa le matin à la première heure quand ils viennent vendre leur marchandise. Tous les colporteurs ne passant pas par le marché de gros, je n'ai pu contacter la totalité des personnes. En raison des récents conflits entre les colporteurs et les grossistes, beaucoup d'entre eux n'étaient pas particulièrement bavards craignant de nouveaux problèmes.

Pourquoi avoir choisi l'échelle communale tout au long de cette étude ? En règle générale, le niveau géographique le plus fin et homogène sur l'ensemble du Territoire reste la commune, bien que dans certains cas il soit possible de descendre au niveau des tribus.

Mais la commune reste le dénominateur commun à la majeure partie des données accessibles. Ce maillage géographique peut paraître trop grossier, mais sait-on que la population moyenne des communes de Nouvelle-Calédonie s'élève à 2194 habitants au recensement de 1989 : dans ces conditions, est-il vraiment nécessaire d'accéder à un niveau géographique plus fin ?

## **Les outils utilisés :**

- *Photographies aériennes* : de 1985 de La Foa, du Grand Nouméa. Seules ces régions ont été choisies du fait de la taille suffisamment importante des parcelles pour être visibles sur les photographies. Mais malheureusement la mauvaise qualité des photographies ne m'a pas permis d'identifier avec certitude les zones de maraîchage et d'arboriculture.

### **- Documents cartographiques :**

- \* cartes topographiques au 1/50 000 IGN
- \* cartes géologiques au 1/1 000 000 ORSTOM
- \* cartes agro-pédologiques au 1/1 000 000 ORSTOM
- \* cartes climatiques au 1/1 000 000 ORSTOM
- \* carte de la population au 1/1 000 000 ORSTOM
- \* carte de la situation foncière au 1/1 000 000 ORSTOM

### **- Statistiques :**

- \* Annuaire statistique de la Nouvelle-Calédonie 1972
- \* Informations statistiques rapides, rapport annuel de 1992, 1993, Institut d'émission d'outre-mer
- \* Recensement de la population de 1983 et 1989, ITSEE
- \* Recensement général agricole de 1983 et 1991, ITSEE
- \* Les années agricoles de 1989 à 1994, DAF
- \* statistiques du service des douanes pour les exportations de 1988 à 1994

### **- Documents bibliographiques :**

- \* revues } cf. bibliographie page
- \* ouvrages } cf. bibliographie page

### **- logiciels utilisés :**

- \* canvas
- \* carto 2D
- \* excel 3
- \* mac draw
- \* word 5

**Centre ORSTOM Nouméa - Laboratoire de Géographie  
questionnaire destiné aux maraîchers et arboriculteurs  
de Nouvelle-Calédonie**

**I) Identification de l'exploitation :**

a) Origine ethnique de l'exploitant :

Européenne ( )

Nivatu ( )

Canaque ( )

Vietnamienne ( )

Indonésienne ( )

Wallisienne ( )

Tahitienne ( )

autre ( )

b) Age de l'exploitant :

20-29 ( )

50-59 ( )

30-39 ( )

60-69 ( )

40-49 ( )

de 70 ( )

c) Activité du chef d'exploitation : principale

.....

secondaire .....

antérieure .....

d) Localisation de l'exploitation : commune

.....

lieu-dit .....

e) En quelle année le chef d'exploitation a-t-il pris la direction de cette exploitation ?

.....

de sa première exploitation ? .....

localisation de cette dernière .....

f) Date de création de l'exploitation : .....

g) Etait-ce une exploitation familiale ? oui ( ) non ( )

h) Superficie totale de l'exploitation : .....hectares.....ares

i) Avez-vous agrandi votre exploitation depuis l'origine ? oui ( ) non ( )

Si oui de combien .....

J) Mode de faire valoir : propriétaire ( ) locataire ( )

k) Avez-vous reçu une formation ? oui ( ) non ( )

Si oui laquelle ? .....

l) Selon quels critères avez-vous choisis vos terres ? .....

.....

.....

.....

**2) Utilisation du sol :**

cultures rendements	surfaces	Surfaces	date	serre	champ	pente	vallée
<b>marâchères</b>	94	95					
aubergine .....							
carotte.....							
chou							
chine.....							
chou							
fleur.....							
chou							
rouge.....							
chou vert.....							
concombre.....							
courgette.....							
poireau.....							
poivron.....							
laitue.....							
squash.....							
tomate.....							
autre.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							

**fruits**

fraise.....							
melon.....							
pastèque.....							
ananas.....							

**arbres fruitiers      nb de pieds      date      pente      vallée      rendements**

avocat.....						
banane.....						
citron.....						
lime.....						
litchi.....						
mandarine.....						
mangue.....						
orange.....						
pamplemousse.....						
papaye.....						
pêche.....						
pomme liane.....						
autres.....						
.....						



.....a) Autres  
 cultures présentes sur l'exploitation :  
     café   oui ( ) non( )                      fleurs   oui ( ) non( )  
     céréales   oui ( ) non( )                   fourrage   oui( ) non( )  
     cocoteraie   oui( ) non( )                   p de terre   oui( ) non( )  
     cultures vivrières   oui( ) non( )  
     autres.....

b) Faites-vous de l'élevage   oui ( ) non ( )

**3) Conditions de production :**

**conditions naturelles :**

a) Qualité du sol : bonne ( ) moyenne ( ) mauvaise ( )

b) Surfaces inondables : oui ( ) non ( )

**Equipements et matériel :**

a) Surfaces drainées : oui ( ) non ( )

b) Engrais industriels utilisés :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

c) Engrais organiques utilisés :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

d) faites-vous votre compost ?   oui ( ) non ( )

e) Quels types de produits phytosanitaires utilisez-vous le plus fréquemment ?

type	fréquence	dose	plante(s)
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

f) Qui vous a conseillé dans le choix de ces produits ?

.....

.....  
.....  
Êtes-vous satisfaits ? oui ( ) non ( )

Quel est le coût de ces produits ? .....

g) Mode d'irrigation : fixe ( ) machine d'arrosage ( )  
goutte à goutte ( ) souterraine ( )  
irrigation gravitaire ( )

h) Matériel agricole utilisé ( genre et nombre )

tracteur : ..... motoculteur : .....  
pour la récolte : ..... pour l'épandage des produits.....

i) Le matériel vous appartient-il ? oui ( ) non ( )  
en location ? oui ( ) non ( )  
prêt ? oui ( ) non ( )

j) La main-d'oeuvre ( nombre et genre ) :

main-d'oeuvre familiale ( incluant le chef d'exploitation ) : à plein  
temps.....

main-d'oeuvre non familiale permanente : à temps partiel.....  
à plein temps.....  
à temps partiel.....

main-d'oeuvre saisonnière en 1994 : .....  
origines ethniques de la MOD.....

#### 4) Commercialisation :

a) Vente directe ? oui ( ) non ( )  
si oui s'effectue-t-elle : à l'exploitation ( )  
aux marchés locaux ( ) lesquels.....  
aux collectivités ( ) lesquelles.....  
aux hôtels restaurants ( )

b) Vente à des colporteurs ? ( )

c) Vente aux intermédiaires ? oui ( ) non ( )  
si oui s'effectue-t-elle ; aux grossistes ( ).....  
aux commerçants de détail ( ) .....

d) Autres circuits de commercialisation :

.....  
.....

e) Quels sont les modes de transport ?

.....  
.....

le coût : .....

f) Arrivez-vous à écouler toute votre production ? .....%

g) Le conditionnement des fruits et légumes :

lavez-vous les fruits    oui ( )    non ( )

les triez-vous            oui ( )    non ( )

les cirez-vous            oui ( )    non ( )

les calibrez-vous        oui ( )    non ( )

Quels types d'emballage utilisez-vous ?

Faites-vous appel à une entreprise extérieure pour le conditionnement ? oui ( ) non ( )

**5) Avis du chef d'exploitation :**

a ) Evoquez les difficultés rencontrées dans votre activité : (puis classez les par ordre décroissant d'importance )

\* production ( )

\* gestion courante ( )

\* commercialisation ( )

\* fluctuation du marché ( )

\* autres ( )

b) Indiquez les particularités de votre exploitation :

.....  
.....  
.....  
.....

c) Donnez votre avis sur la structure de la filière des fruits et légumes:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

d) Indiquez vos perspectives d'avenir ( investissements, exportations... ) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Centre ORSTOM Nouméa- Laboratoire de Géographie  
questionnaire destiné aux commerçants et restaurateurs**

a) Nature de l'établissement :

\* restaurant ( ) nom de l'établissement .....

\* magasin d'alimentation générale ( ) nom .....

\* marchand de fruits et légumes uniquement ( ) nom .....

\* autres ( )  
.....  
.....

b) Où achetez-vous vos fruits et légumes frais ?

\* directement aux producteurs oui ( ) non ( )  
si oui lesquels ? .....

localisation .....

\* à des colporteurs ? oui ( ) non ( ) .....

\* au marché de gros ? .....

c) Vous approvisionnez-vous toujours au même endroit ? oui ( ) non ( )

d) Quels légumes achetez-vous le plus souvent ?  
.....  
.....  
.....

e) Quels fruits achetez-vous le plus souvent ?  
.....  
.....  
.....

f) Quelle est la fréquence d'achat ? .....

g) Êtes-vous satisfait de la qualité ? oui ( ) non ( )

si non quels sont vos reproches ?  
.....  
.....  
.....  
.....

**Centre ORSTOM Nouméa- Laboratoire de Géographie**  
**questionnaire destiné aux grossistes et colporteurs**

Nom de la société : .....

Adresse du siège : .....

Avez-vous des succursales ? oui ( ) non ( )

Si oui où ? .....

**Fonctionnement :**

Quelles sont les communes desservies ?

.....  
.....  
.....

Avec quelle fréquence ? .....

Quels sont les itinéraires ?

.....  
.....  
.....

Quels sont les moyens de transport ? ( genre et nombre )

.....  
.....

Combien de temps mettez-vous pour approvisionner le marché de gros ?

.....

Quels sont les coûts de transport au km ?

.....

Comment choisissez-vous la marchandise ?

.....  
.....

Quelles sont les produits les plus souvent transportés ?

.....  
.....

Que pensez-vous des perspectives d'avenir de la filière des fruits et légumes ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Fruits et légumes à l'échelle du "caillou"

### - Remarques sur l'évolution de la production de fruits et légumes et sa place dans l'économie locale :

La Nouvelle-Calédonie est-elle un pays agricole ? La réponse diffère selon les époques. Si le cours du nickel monte, la Nouvelle-Calédonie n'a plus aucun avenir agricole. Dans le cas contraire, l'agriculture apparaît comme l'une des principales richesses. Tout cela n'est pas très sérieux et un juste équilibre paraît indispensable. Mais allez donc obliger des hommes à gratter la terre pour une hypothétique récolte, lorsqu'il suffit de la remuer à la pelleuse mécanique pour en extraire " l'or vert ".

Ceci est confirmé par les rapports annuels de l'institut d'émission d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, qui d'après lui, l'agriculture au sens large, ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie du Territoire, loin derrière le commerce, l'industrie et les services. Son importance a constamment diminué au cours de ces trente dernières années. La contribution du secteur primaire dans le produit intérieur brut avoisine aujourd'hui 2 %, ce qui est très faible et sans commune mesure avec son rôle dans la société et dans l'aménagement du Territoire.

En 1984 par exemple, la valeur ajoutée provenant de l'agriculture a représenté 1,8 % du PIB, alors que cette part avait varié entre 8,3 % et 11,7 % au cours de la période 1960-1965 et entre 4,3 % et 8,7 % pendant la période 1966-1972. Cette situation peut paraître anormale si l'on considère que la surface des terres cultivables est estimée à 11 % de la surface totale du territoire.

Telle est la situation générale de l'agriculture, mais on peut estimer que l'arboriculture fruitière connaît un certain essor, la production de " cueillette " laisse progressivement la place à de véritables vergers commerciaux.

L'amélioration de la production fruitière reste l'objectif prioritaire du développement calédonien, principalement depuis les années 90. Mais pour la plupart des producteurs, essentiellement mélanésiens, l'agriculture est plus un genre de vie, qu'un métier impliquant la recherche de forts rendements.

A partir du graphique sur l'évolution de la production depuis les années 1970<sup>1</sup>, ( schéma n°1), on constate en ce qui concerne les productions de fruits, que la décennie 70-80, n'a pas été très bonne, les quantités produites n'ont pas dépassé les 1900 tonnes. Certaines années ont été, sans conteste, mauvaises avec des tonnages pouvant descendre jusqu'à 800 comme en 1974. Ce ne fut qu'en 1980, que les choses ont commencé à se modifier avec une production de 7608 tonnes<sup>2</sup>. Les années 90 ont connu à nouveau des temps difficiles avec des productions nettement inférieures à

<sup>1</sup> Schéma fait à partir des chiffres de l'annuaire statistique de Nouvelle-Calédonie.

<sup>2</sup> Soulignons que la Nouvelle-Calédonie n'a pas connu depuis de tels records.

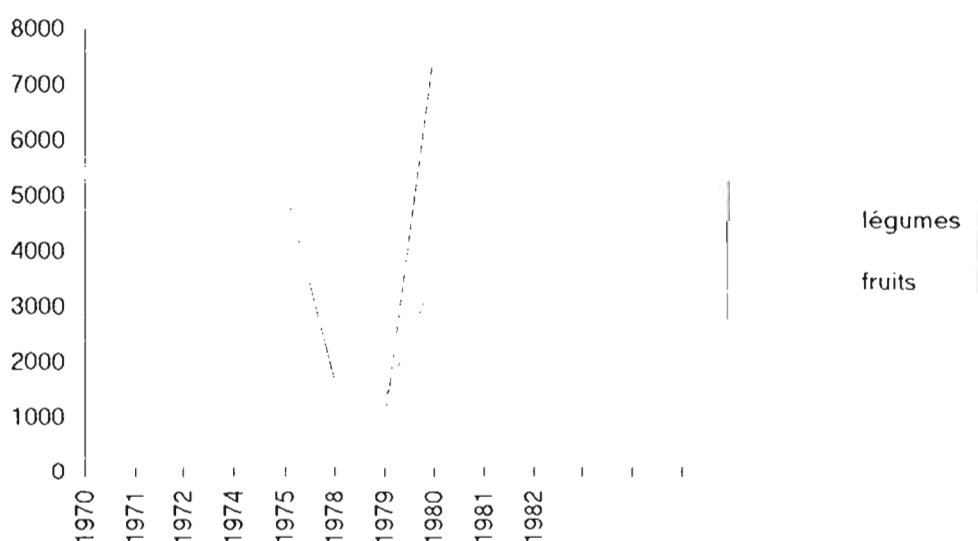
celles enregistrées en 1980. On assiste sans aucun doute à une augmentation des productions de fruits, depuis 1991, même si cela reste timide.

Ce qui frappe, à la vue de cette évolution sur environ vingt ans, ce sont des variations annuelles aussi considérables. Prenons par exemple entre 1979 et 1980, on constate qu'entre ces deux années la production a été multipliée par huit. Par contre, ce fut le cas inverse qui s'est produit entre 1989 et 1990, où la production a chuté de plus d'un tiers. Il est indéniable que de telles variations entraînent des complications au niveau de l'approvisionnement du marché local si petit soit-il, ou au contraire des difficultés d'écoulement de la marchandise.

Ce qui est vrai pour les productions fruitières, l'est également pour les productions maraîchères. En règle générale, la production de légumes est supérieure à celle des fruits, sauf entre 1980 et 1982. Elle connaît également de fortes variations annuelles. Par contre, on observe que les deux courbes du schéma ne connaissent pas les mêmes fluctuations annuelles. On en conclut que les deux branches ne subissent pas forcément des contraintes identiques, et que ce sont deux domaines qui diffèrent plus qu'on ne l'imagine, bien qu'ils soient confondus sous une même rubrique dans les statistiques agricoles. Ces variations annuelles sont en majeure partie dues aux passages fréquents en Nouvelle-Calédonie, de cyclones, qui ravagent de nombreuses cultures. Mais elles peuvent être également le fait de maladies qui affectent certaines plantes.

### Schéma n°1 : Evolution de la production en tonnes

( d'après les données de l'annuaire statistique de Nouvelle-Calédonie )





## Les caractéristiques des cultures maraîchères et fruitières calédoniennes

Les variétés cultivées que l'on rencontre sur le "caillou", sont influencées dans une certaine mesure par la situation géographique et insulaire de la Nouvelle-Calédonie.

Bien que située dans une zone intertropicale ( entre le 22° et le 18° de latitude sud), l'île jouit d'un climat dit "tropical océanique" relativement tempéré par l'influence des alizés. L'année se découpe en quatre saisons :

- de mi-novembre à mi-avril, c'est la saison chaude mais également des dépressions tropicales qui peuvent parfois dégénérer en cyclones en abordant les côtes calédoniennes.
- la période de mi-avril à mi-mai, est une saison dite de transition, les perturbations tropicales y sont moins fréquentes, la pluviosité diminue et la température décroît.
- de mi-mai à mi-septembre, c'est la saison la plus fraîche, durant laquelle il peut y avoir de fortes pluies et les températures diminuent jusqu'à atteindre les minima annuels.
- de mi-septembre à mi-novembre, c'est la " belle saison "et aussi une saison dite de transition.

La particularité du climat néo-calédonien vient de ce que les températures sont nettement moins élevées durant la saison dite chaude qu'en climat tropical. Il est indéniable que ce climat " tropical océanique" influence le choix des cultures ainsi que les périodes de production.

**Tableau n°1 :Calendrier des productions des principaux fruits**

fruits	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d
ananas	***	**	*	*	*	*	**	**	**	***	***	***
avocats	*	*	++	**	*	*	*	*				
bananes	***	***	***	*	*	*	*	*	*	***	***	***
caramboles		*	**	**	**	**	*	*				
citrons	*	*	*	*	*	*	*	**	*	*	*	*
corossols	**	**	**	*	*	*	**	**	**	**	**	**
fraises	*	*	*		*	*	**	**	**	***	***	*
limes	**	**	**	**	**	*	*	*	*	*	*	*
litchis	*								*	*	**	**
mandarines		*	**	**	**	*	*	*				
mangues	**	**	*	*					*	*	**	**

oranges précoces		*	**	**	*	*						
oranges saison				*	**	*	*					
oranges tardives							*	**	*	*	*	*
papayes	**	**	*	*	*	*	*	*	**	**	**	**
pêches	*	*						*	**	**	**	**

\* : faibles productions, \*\* : moyennes productions, \*\*\* fortes productions.

## **Première partie - Structure spatiale de la production et de la commercialisation**

Par quel secteur convient-il de commencer ? L'habitude est de partir de la production et de suivre les biens dans les différentes étapes du circuit qu'ils parcourent. Mais les décisions de production sont prises pour répondre aux besoins des consommateurs, et la structure spatiale de la production dépend par conséquent de la localisation des espaces de consommation, c'est donc de ce côté-là qu'il faut se tourner pour saisir l'organisation spatiale du Territoire.

### **A - Les espaces de consommation**

#### **1 - La demande locale**

a - Les espaces de consommation des ménages :

La taille du marché local dépend dans un premier temps, du nombre de personnes vivant sur l'île. Rappelons que la Nouvelle-Calédonie a une superficie de 19 000 km<sup>2</sup> pour une population totale de 164 173 habitants, soit une densité extrêmement faible de 8,6 habitants au km<sup>2</sup>. Pour une superficie avoisinante ( 18 274 km<sup>2</sup> ), les îles Fidji comptent 726 000 habitants ( en 1987 ), soit une densité de 39,7 habitants au km<sup>2</sup> , c'est-à-dire environ quatre fois plus importante que sur le "Caillou".

Il n'en faut pas plus pour réaliser l'étroitesse du marché de consommation accentuée par l'existence d'un large secteur vivant partiellement en autosubsistance.

❖ Excentration du marché :

La deuxième caractéristique du cas calédonien est la présence d'un déséquilibre dans la répartition de cette population, entre l'énorme foyer qu'est la capitale, Nouméa, et le reste du Territoire, " le désert calédonien ", appellation assez évocatrice.

La carte de la densité de la population communale de 1989, qui date du dernier recensement, illustre parfaitement ce qui a été avancé.(cf. carte n° 1 ).

En effet, une zone de forte concentration humaine correspond à Nouméa et aux trois communes qui constituent sa banlieue (Dumbéa, Mont Dore et Païta ), agglomération dans laquelle se trouve environ la moitié de la population totale sur

11% de la superficie. Les hommes recherchent généralement les avantages qui naissent de la concentration. En dehors de cette capitale hypertrophiée, on peut noter quelques îlots aux densités pouvant atteindre 19 habitants au km<sup>2</sup>, comme Bourail, La Foa, ou même Pouébo au Nord-Est de l'île. Les autres communes de la Grande Terre sont sous-peuplées avec des densités pouvant descendre jusqu'à moins de 4 habitants au km<sup>2</sup>. Cette répartition de la population néo-calédonienne est un facteur expliquant l'existence d'un marché principal, voire quasi-unique à Nouméa, où se trouvent les acheteurs potentiels.

De plus, d'après les résultats de l'enquête menée par l'Institut Territorial des Statistiques Economiques en 1991 sur le budget et la consommation des ménages, les dépenses monétaires annuelles moyennes par ménage, pour les fruits et légumes varient selon la strate. Trois strates ont été distinguées : urbaine, rurale, tribale.

**Tableau n° 2 : Dépenses monétaires annuelles moyennes  
par ménage selon la strate  
en francs C.F.P.**

( d'après budget et consommation des ménages , 1991 ITSEF )

Produits	Strate urbaine	Strate rurale	Strate tribale
Légumes frais	34 470	22 526	9 477
Fruits frais	28 339	13 800	4 095

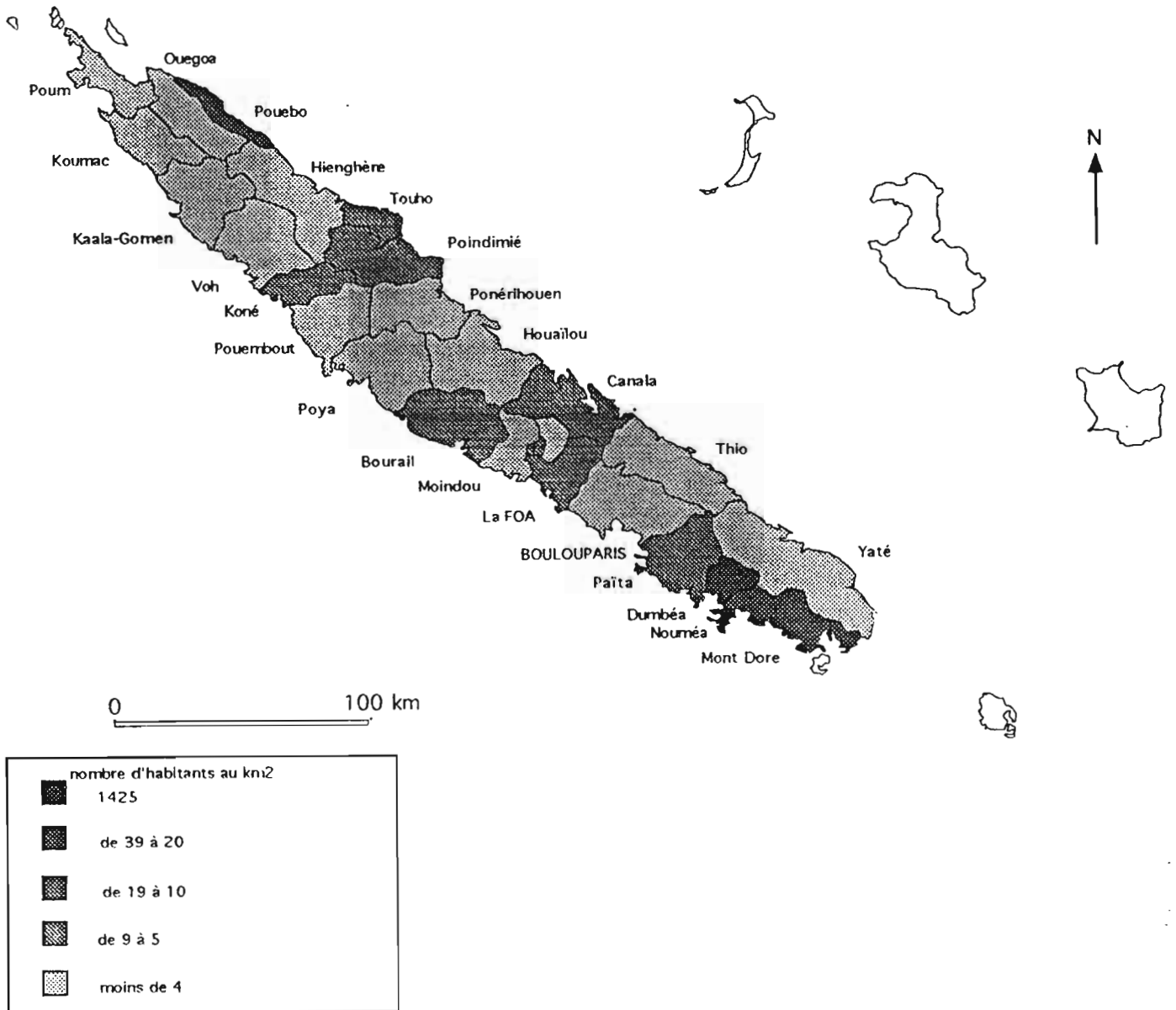
Ce tableau met en évidence que c'est en milieu urbain que les dépenses par ménage pour l'achat de fruits et légumes frais sont les plus élevées, cela représente plus de la moitié de la totalité des dépenses faites sur l'ensemble du Territoire, 51,8 % pour les légumes et 61,2 % pour les fruits. Sur les mêmes bases, en zone rurale les dépenses sont moins importantes, mais représentent malgré tout 33,8 % pour les légumes et 29,8 % pour les fruits. On remarque que c'est en milieu tribal que les dépenses sont les moins élevées.

En milieu urbain, les logements individuels disposant d'un jardin suffisamment grand pour y accueillir un potager et quelques arbres fruitiers sont rares, ce qui explique en partie le fait que les citadins achètent davantage que les ruraux.

De plus, en milieu urbain, le niveau de vie est plus élevé que partout ailleurs.

# Carte n° 1 : Densité de la population néo-calédonienne

(d'après La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 90 , Arréghini )



❖ Revenus et consommation des ménages :

Les fruits et légumes sont particulièrement coûteux en Nouvelle-Calédonie. Pour certains ménages aux revenus modestes, les fruits et légumes deviennent de véritables produits de luxe qui ne peuvent être consommés quotidiennement.

En étudiant les dépenses monétaires annuelles moyennes par ménage selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, on s'aperçoit que ce sont les professions telles que les artisans et commerçants, ainsi que les cadres dont les dépenses sont les plus élevées, ils déboursent environ trois fois plus que les ouvriers.

**Tableau n° 3 : Dépenses monétaires annuelles moyennes par ménage  
selon la catégorie socio-professionnelle  
en francs C.F.P.**

( d'après budget et consommation des ménages 1991 ITSEE )

	agriculteur artisan	cadre.prof.inter.	employé, ouvrier	chômeur	retraité
légumes	48 024	72 104	51 242	12 123	31 716
fruits	29 199	77320	35534	7627	20197

❖ Où les calédoniens s'approvisionnent-ils ?

Toujours d'après l'enquête de l'ITSEE sur la consommation des ménages, les Calédoniens de la Province Nord et ceux de la Province Sud ne s'approvisionnent pas dans les mêmes types de magasins, pour une raison toute simple, qu'il n'existe pas le même genre de revendeurs dans les deux régions. Dans le sud la majorité des dépenses de fruits et légumes se fait dans les supermarchés, puis dans l'ordre décroissant les petites et moyennes surfaces, les marchés, et enfin les commerces de détail spécialisés. A Nouméa, il existe plusieurs grandes surfaces possédant un rayon fruits et légumes bien approvisionné. Les petites et moyennes surfaces de quartier ont parfois des rayons fruits et légumes assez intéressants. C'est

certainement au petit marché<sup>1</sup> que l'on trouve les plus beaux produits au meilleur coût, alors que dans les supermarchés les prix sont généralement les plus élevés ( jusqu'à plus de 88 % plus cher qu'au marché<sup>2</sup> ).

Le petit marché de port Moselle à Nouméa est particulièrement attrayant pour tout ce qui est, fruits et légumes. La vue de ces étalages est un véritable enchantement où la magie des couleurs et des odeurs facine le client qui ne peut s'empêcher de vouloir acheter toutes ces merveilles. Derrière ces pyramides d'oranges, de bananes, d'ananas chevelus, de litchis délicieux ou de papayes juteuses, selon la saison, se trouvent de nombreux Vietnamiens, Wallisiens qui viennent vendre chaque jour dès l'aurore, les produits de leurs exploitations. Ce marché n'a plus rien à voir avec l'époque où les marchands kanaks venaient vendre quelques fruits au marché de Nouméa, en 1866 quand Jules Garnier<sup>3</sup> les avait pris en photographie, quasiment nus, assis derrière quelques fruits à même le sol ( cf. document n° 1 ).

Aujourd'hui, les ménagères se pressent pour faire leur marché et choisir les plus beaux produits, principalement le samedi, jour où tous les Nouméens en week-end prennent le temps de faire leurs emplettes de la semaine.

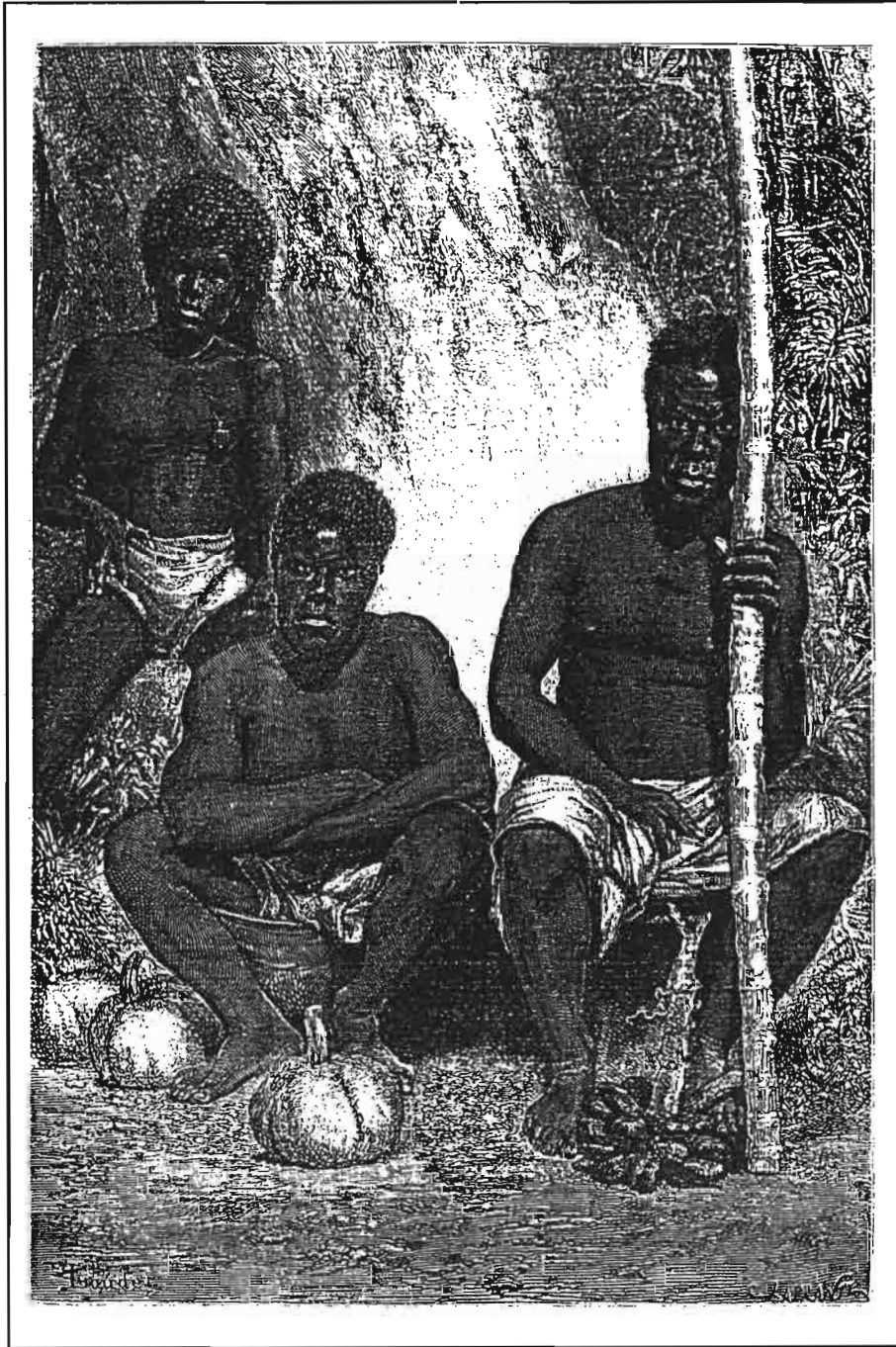
En Province Nord, ce sont les petites et moyennes surfaces qui arrivent en tête suivies des marchés. Certaines communes du Territoire n'ont pas de marchés réguliers ( cf. carte n°2 ). La catégorie autres fournisseurs, se situe bien, cela regroupe entre autres les achats faits directement auprès des producteurs. En brousse les gens connaissent davantage les maraîchers et arboriculteurs et vont plus facilement sur place pour faire leurs courses. Ce sont par contre, les commerces de détail spécialisés qui enregistrent le moins de dépenses monétaires annuelles du fait qu'il en existe très peu en dehors de Nouméa.

<sup>1</sup> nom donné au marché de Nouméa à Port Moselle accessible aux particuliers, pour le différencier du marché de gros uniquement ouvert aux professionnels.

<sup>2</sup> pourcentage calculé sur le prix des mangues.

<sup>3</sup>Jules Garnier chargé d'une mission d'exploration minière en Nouvelle-Calédonie de 1863 à 1866 a conté admirablement dans son journal toutes sortes d'observations réunies par la suite dans l'ouvrage Voyage à la Nouvelle-Calédonie.

**Document n° 1 : Marchands indigènes de fruits au marché de Nouméa**



Source : Jules Garnier, 1866.



Photo n° 1 : Le petit marché de Nouméa



Source : auteur, 1995.

Le petit marché de Port-Moselle à Nouméa, construit récemment, est extrêmement fonctionnel. Le pavillon des fruits et légumes est particulièrement fréquenté. C'est certainement à Nouméa, le lieu où l'on trouve les plus beaux produits et aux meilleurs prix. Certains commerçants de quartier y viennent même pour acheter des fruits et légumes, qu'ils revendent ensuite.

**Photo n° 2 : Marchandes Mélanésiennes**

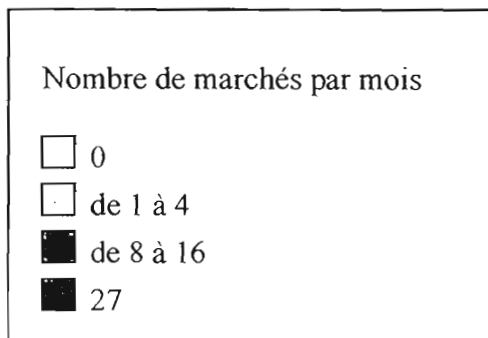
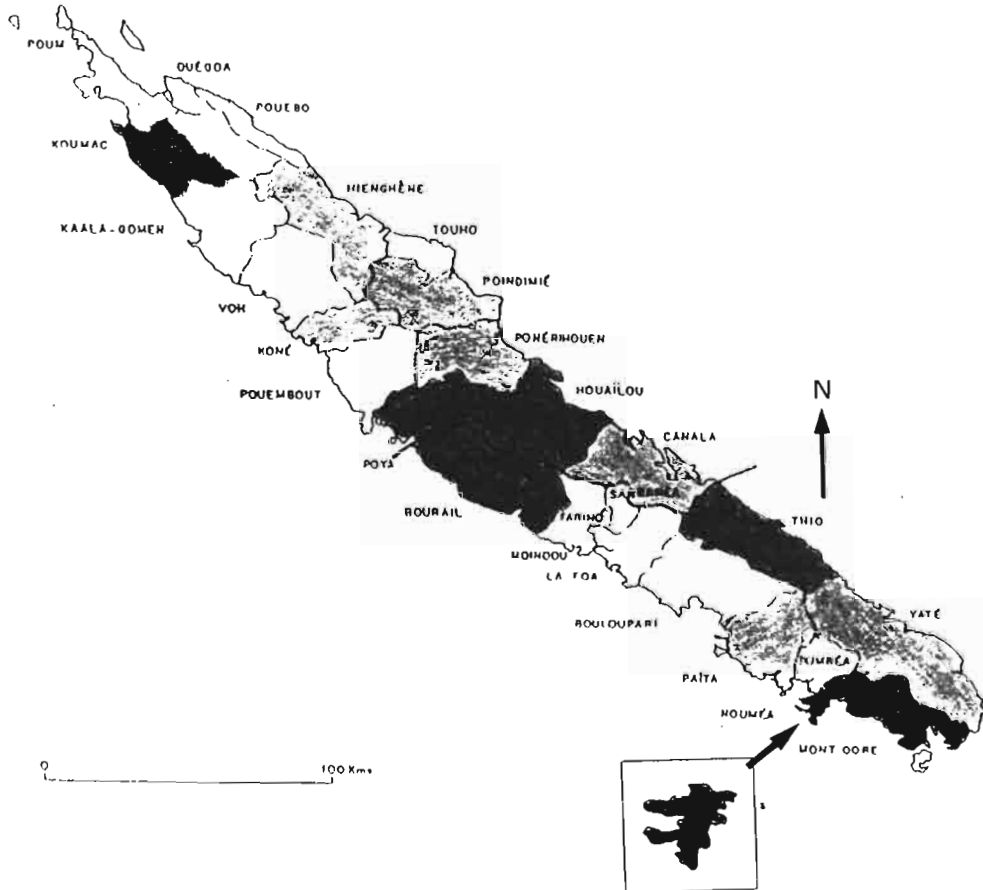


Source : auteur, 1995.

En brousse, il arrive de rencontrer sur le bord de la route, des marchands de fruits et légumes. Comme ces femmes Mélanésiennes qui viennent tous les jours vendre les produits de la tribu. Elles ont choisi un emplacement stratégique, au carrefour de deux routes importantes de la Grande Terre, à la sortie de l'agglomération de La Foa. Des clients fidèles ou des curieux, font une halte pour acheter quelques produits. Ce genre de commerce que l'on peut appeler spontané, n'a rien de comparable aux étalages du petit marché, bien qu'une certaine organisation apparaisse. ( quelques fruits et légumes sont emballés ). Par contre, aucun prix n'est affiché. Ces personnes ont choisi cette solution, plutôt que d'attendre à la tribu, l'éventuel passage d'un colporteur. Ce qui dénote une certaine volonté de réussir, et une constance.

## Carte n° 2 : Fréquence des marchés dans chaque commune du Territoire

( d'après La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 90, Arréghini )



## b - Les besoins des collectivités :

Les besoins en fruits et légumes de toutes les collectivités sont extrêmement difficiles à évaluer, en raison de l'obtention plutôt laborieuse des renseignements auprès des services de comptabilité des différents établissements publics.

Nous savons, par contre, que les besoins en légumes frais des collectivités consommatrices de la Province Nord concernent 8500 repas par jour pour une durée de 165 jours soit 1.402.500 repas par an. Leur approvisionnement se fait en quasi-totalité par les grossistes du sud dans des produits en majorité non cultivés dans la zone Nord.

### ❖ Les usines de transformation :

De nombreuses possibilités sont ouvertes en terme de transformation de légumes et de fruits, conserves, confitures, jus de fruits ou encore fruits et légumes congelés.

Toutes ces préparations nécessitent d'importantes quantités de produits frais. D'après le compte rendu des " journées fruits " organisées par la Province Sud, le total des importations de tous ces produits confondus représente environ 3 087 tonnes de fruits et légumes par an ( chiffres de 1992 ). Pour cette même année, la production locale de fruits et légumes s'est élevée à 5 363 tonnes.

Malgré toutes ces possibilités d'écouler la production locale voire même de l'augmenter, la Nouvelle-Calédonie ne possède qu'une usine de jus de fruits localisée à Canala.

Le projet remonte aux années 1975, mais après de nombreuses difficultés et différentes études provinciales, le projet a finalement été repris sous l'égide communale et ramené à des proportions somme toute modestes, et l'usine vit enfin le jour en 1995.

Sachant qu'il se consomme environ deux millions de litres de jus de fruits chaque année sur le Territoire, Canala souhaite prendre une part de marché, d'environ 400 000 litres dans cette usine dirigée par des Vietnamiens.

" Les fruits seront achetés dans la région et notamment à l'association des planteurs à qui l'usine envisage de prendre des ananas à un prix minimum garanti de 35 à 40 francs du kilo. Le potentiel de Canala a été estimé à environ 250 000 pieds, soit environ 250 tonnes." Voilà ce qu'on pouvait lire dans la revue *Tour de Côte* de novembre 1994. Or, aujourd'hui, la situation est toute autre de ce qui était prévu à l'origine ; les jus de fruits ne seraient pas préparés avec les ananas locaux

mais avec de la poudre importée, bien que plusieurs hectares d'ananas aient été plantés dans cet objectif.

Il fut également question de construire une conserverie et une autre usine de jus de fruits sur le Territoire, mais à l'heure actuelle ces projets n'ont pas abouti.

❖ Que préfèrent les Calédoniens : les fruits et légumes locaux, ou importés?

Il y a quelques années les consommateurs néo-calédoniens achetaient de préférence des fruits et légumes importés. De 1986 à 1989, les importations de légumes, vont en croissant, tant sur le plan du tonnage que sur le plan de la valeur commerciale. La consommation de légumes importés a été évaluée jusqu'à 57 % de la consommation totale. Les principaux légumes d'importation consommés par les néo-calédoniens sont : les oignons, carottes, ail, celeri, chou fleur, chou rouge et les endives.

Les importations de fruits sont tout aussi importantes. Les fruits dit "tempérés", sont très présents sur les étagères des magasins. Les rayons de ces fruits sont dans bien des cas, beaucoup mieux approvisionnés que les rayons des fruits locaux. Dans bien des cas d'ailleurs, l'appellation fruits locaux est fautive du fait que la majeure partie est importée, mais ce sont des fruits qui peuvent être cultivés sur l'île.

Ce qui paraît complètement invraisemblable, c'est que pour les oranges par exemple, en 1990, 87 % du poids vendus est importé. Les exemples sont nombreux dans ce domaine.

De telles situations sont surprenantes, quand on sait que nombreux sont les producteurs qui rencontrent des difficultés d'écoulement de leurs produits. Une question vient alors à l'esprit : pourquoi les calédoniens consomment-ils de préférence, des produits importés, alors qu'en toute logique leur choix devrait se porter sur des produits locaux plus frais et moins chers. Or c'est à ce niveau là, que se situe une des contradictions de la filière. Comment se fait il que des produits ayant parcouru des milliers de kilomètres (certains viennent même de Métropole), offrent aux consommateurs un meilleur rapport qualité-prix que les produits locaux ? Il est indubitable que le problème réside dans les coûts de production, qui sont de toute évidence trop importants pour les produits néo-calédoniens. Nous sommes malheureusement dans l'incapacité de développer ce point de vue, étant donné que rares sont les exploitants qui calculent ces coûts de production.

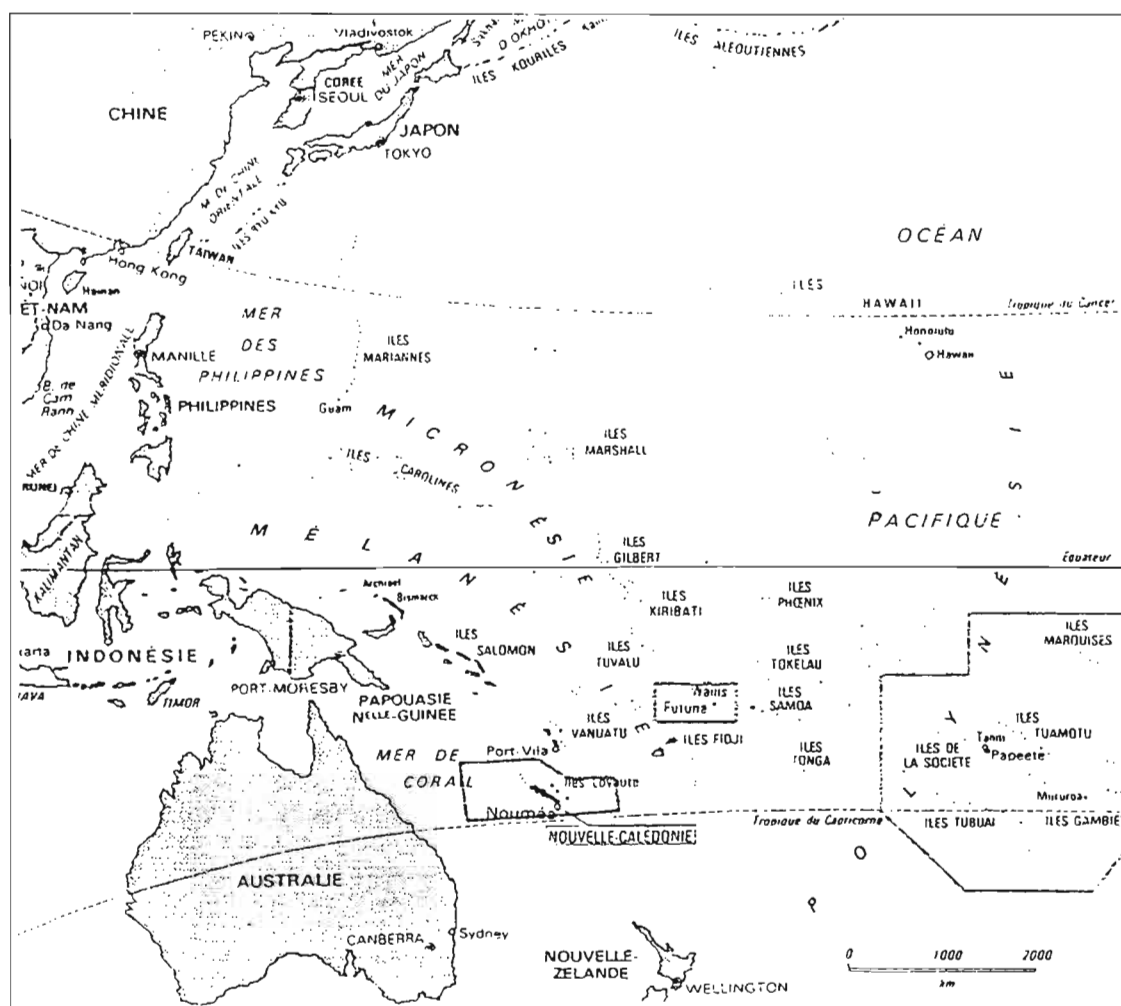
Actuellement, les importations de fruits et légumes font de moins en moins d'ombre aux produits locaux. Le territoire via un organisme, après une estimation des quantités, décide de fermer ou d'ouvrir les importations, en fonction des

possibilités des produits calédoniens à satisfaire la demande locale. Ces mesures ont pour but de favoriser les produits locaux, mais faudrait-il encore que les prix soient revus à la baisse, et la qualité à la hausse.

## 2 - La demande extérieure :

Se situant à 20 000 km de la métropole, 1500 km de l'Australie et à 500 km de toute autre terre, l'insularité et l'isolement se font incontestablement ressentir en Nouvelle-Calédonie, principalement au niveau des échanges de biens périssables tels que les fruits et légumes. ( cf. carte n° 3 ). Ceux-ci demandent effectivement de très bonnes conditions de transport et une certaine rapidité d'affrètement.

**Carte n° 3 : Situation générale de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud**



Source : Jean-Luc Mathieu la Nouvelle-Calédonie, PUF, 1989.

Or il existe deux moyens de transport possibles, le fret maritime et le fret aérien. Ces transports augmentent considérablement les coûts, par voie aérienne ils sont de l'ordre de :

- 240 francs C.F.P./ kg pour le Japon
- 60 francs C.F.P./kg pour la Nouvelle-Zélande
- 150 francs C.F.P./kg pour Tahiti

Ces coûts supplémentaires font perdre beaucoup de marchés, face à la concurrence mondiale, qui dans beaucoup de cas est mieux organisée et plus compétitive que la Nouvelle-Calédonie.

Quant au fret maritime, il est dans certains cas beaucoup trop long des lignes directes n'existant pas forcément entre Nouméa et les autres pays potentiellement intéressés par les produits Calédoniens.

Malgré ces contraintes, des essais d'exportations ont été amorcés depuis quelques années. D'après les chiffres du Service des Douanes de Nouvelle-Calédonie, on note que les principales exportations se font à destination de Wallis et Futuna, la Corée du sud, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie Française et le Japon. (cf. carte n° 4).

Le cas de Wallis et Futuna diffère des autres pays, en effet, étant également un Territoire d'outre-mer Français et qui plus est le plus petit, la Nouvelle-Calédonie lui fournit un certain nombre de produits qui font défaut sur l'île aussi bien en fruits qu'en légumes.

Par le passé, des exportations importantes de mandarines ont eu lieu vers la Polynésie Française. Elles ont été ensuite limitées à quelques tonnes par an par le protectionnisme des Tahitiens. A la suite de rapports améliorés entre les conseils économiques et sociaux des deux territoires, une tendance à l'ouverture s'est manifestée en 1994 avec un accord d'un quota de 20 tonnes, quota qui sera satisfait au mieux à moitié et par voie aérienne.

Pour la lime de Tahiti vers la Nouvelle-Zélande, 2,5 tonnes sont parties par avion en 1993 et 5 en 1994 pour un potentiel de 20 tonnes à raison de 500 kg par semaine de septembre à mai, potentiel qui ne peut être atteint qu'à partir de janvier, début des fortes productions Calédoniennes.

Des exportations de limes vers Singapour n'étaient compétitives qu'avec un acheminement par mer, donc pour des quantités relativement importantes. Nous relevons également des possibilités sur l'Australie avec néanmoins des problèmes de fret maritime dus à l'absence de ligne directe entre Nouméa et Sydney.

Quelques essais d'exportation d'ananas ont été menés à destination de la Nouvelle-Zélande avec 1,5 tonne exportée en 1993. Cette expérience a été renouvelée en 1994 avec le soutien de l'ERPA, pour une trentaine de tonnes avec des prix payés aux producteurs aux environs de 80 francs C.F.P. le kilo dès 1995 si les marchés se confirment.

L'ananas Calédonien entre en concurrence sur ce marché avec la production des Philippines qui fixent les prix. Cette concurrence est présente toute l'année, mais avec un bon choix de variétés, des créneaux différents et des efforts de promotion soutenus, il est envisageable de prendre de bonnes parts de marché. La même approche pourrait être envisagée pour entrer sur le marché Japonais.

Le marché de la banane est saturé au niveau mondial, la concurrence est sévère, toutefois, un petit créneau pourrait être prospecté en Nouvelle-Zélande pour la banane à cuire c'est à dire la poingo.

Les fraises produites pour les fêtes de fin d'années n'ont pas une tenue suffisante pour être exportées.

Pour la mangue, toujours par voie aérienne, quelques tentatives ont été menées vers la Nouvelle-Zélande avec des résultats satisfaisants sur le plan de la qualité et des prix proposés aux producteurs. Ces exportations ont été stoppées en janvier 1994 avec l'entrée en vigueur de l'interdiction du traitement au dibromure d'éthylène pour les fruits importés en Nouvelle-Zélande. Enfin d'autres prospections d'exportations de mangues vers Singapour ont révélé des possibilités mais à des prix bas, difficilement compatibles avec le coût du fret aérien.

Il existe deux produits qui, jusqu'à, présent ont connu des expériences concluantes :

❖ Squashes et litchis, tous les espoirs sont permis.

La petite citrouille est à l'heure actuelle l'exemple même des possibilités d'exportation de produits maraîchers néo-calédoniens à l'étranger.

Le squash calédonien est apprécié des Japonais, qui en sont les plus gros consommateurs. Du fait, qu'à une certaine période de l'année et ce durant un laps de temps relativement court ( novembre, décembre et début janvier ), la Nouvelle-Calédonie est, de par sa latitude, un des seuls pays à pouvoir produire des squashes durant ce trimestre et donc de fournir le Japon. Cette période correspond en fait à la saison creuse en Nouvelle-Zélande, principal exportateur. Il faut savoir que la consommation mensuelle des Japonais est alors de 40 000 tonnes.

En les comparant aux squashes des principaux concurrents, que sont les USA, le Mexique, les Tonga et depuis peu le Vanuatu, les Japonais ont reconnu aux



squashes calédoniens certains atouts : une qualité visuelle irréprochable et une qualité gustative spécifique, très certainement liée à la situation géographique de la Nouvelle-Calédonie.

Plusieurs organismes du territoire<sup>4</sup>, ont compris que la Nouvelle-Calédonie devait saisir sa chance et ont lancé une "campagne squash" afin de sensibiliser les producteurs à cette culture nouvelle pour eux.

En 1992, une première opération de production avait été initiée, et 65 tonnes environ avaient été envoyées sur le Japon. Cet essai ayant été concluant et les clients japonais satisfaits des produits, l'opération a été renouvelée l'année suivante à plus grande échelle.

En 1993, trois opérations d'exportation ont été mises en oeuvre ; deux d'ordre totalement privé et une avec le soutien des pouvoirs publics. Cette dernière pilotée par l'OCEF<sup>5</sup>, a été réalisée en concertation avec tous les partenaires directement concernés par les exportations agricoles, les services techniques des provinces et l'association des producteurs privés.

Les deux entreprises privées ont exporté, l'une 4 tonnes de squashes, l'autre, en association avec un producteur néo-zélandais, 315 tonnes.

la collaboration OCEF/ services techniques provinciaux/association des producteurs, a permis de mener à bien l'opération " squashes" sur 72 hectares ( 40 producteurs concernés). 473,6 tonnes ont ainsi été livrées à l'OCEF, et après un tri très minutieux, 210 tonnes ont pu être exportées vers le Japon, soit 57 % de rebuts.

Vu les conditions climatiques de 1993, on peut considérer que le territoire a démontré un véritable potentiel d'exportation de squashes.

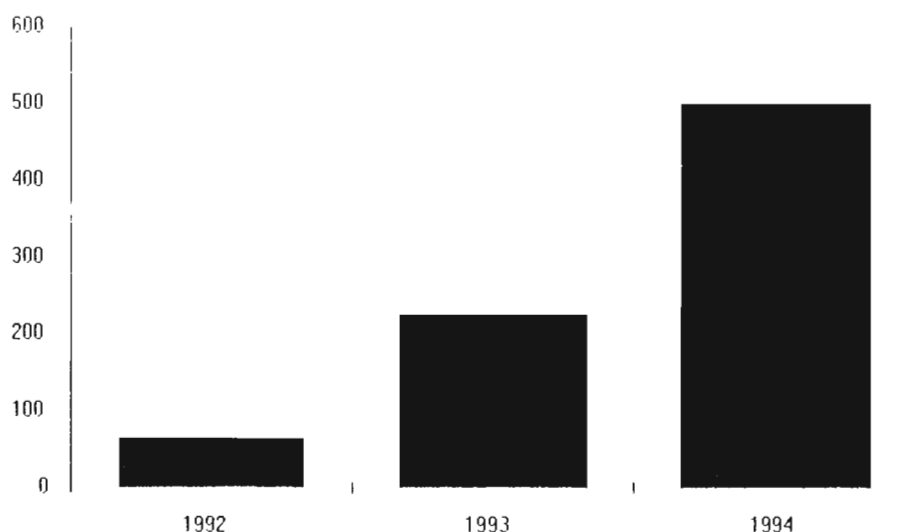
De nombreux producteurs ont ainsi souhaité renouveler cette expérience, même si d'un point de vue financier cette première campagne n'a pas été très fructueuse, elle a cependant été une réussite sur le plan de l'apprentissage pour tous les partenaires.

Bien que les exportations de squashes soient depuis le commencement de la campagne en progression, il n'en reste pas moins qu'actuellement ces opérations constituent un gouffre financier, le seuil de rentabilité se situant aux alentours de 1000 tonnes exportées.

<sup>4</sup> Les différentes actions de ces organismes dans la filière seront développées ultérieurement.

<sup>5</sup> Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique. Opération mise en place en association avec une société néo-Zélandaise pour la partie exportation et conseils techniques sur le terrain.

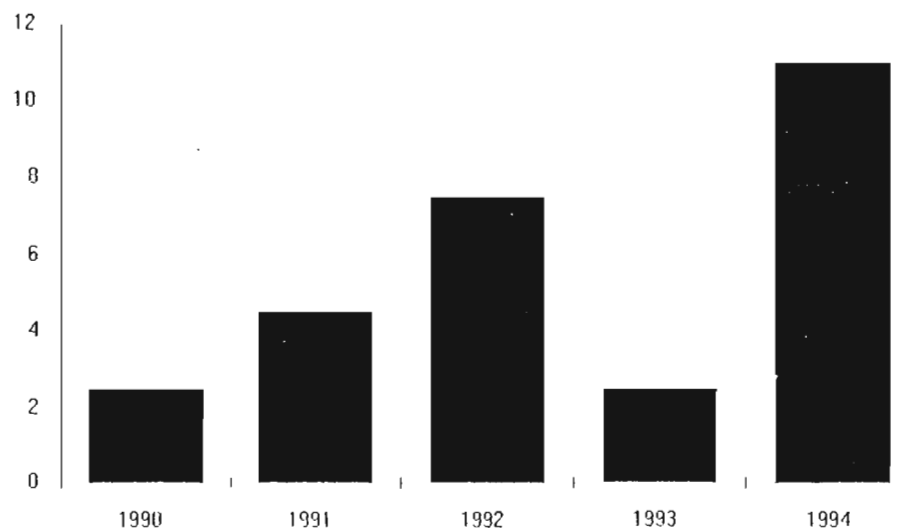
**Schéma n° 2 : Evolution des exportations de squashes  
en tonnes**



Les premières exportations de litchis vers le Japon ont eu lieu fin 90, à l'initiative d'un producteur. Les premiers envois à caractère pionnier avaient atteint 2,5 tonnes. Le relais a été pris par Arbofruits, avec plus ou moins de bonheur selon l'abondance de la récolte et la bonne volonté des producteurs.

Ainsi les exportations à destination du Japon et de la Polynésie Française ont été de :

**Schéma n° 3 : Evolution des exportations de litchis  
en tonnes**



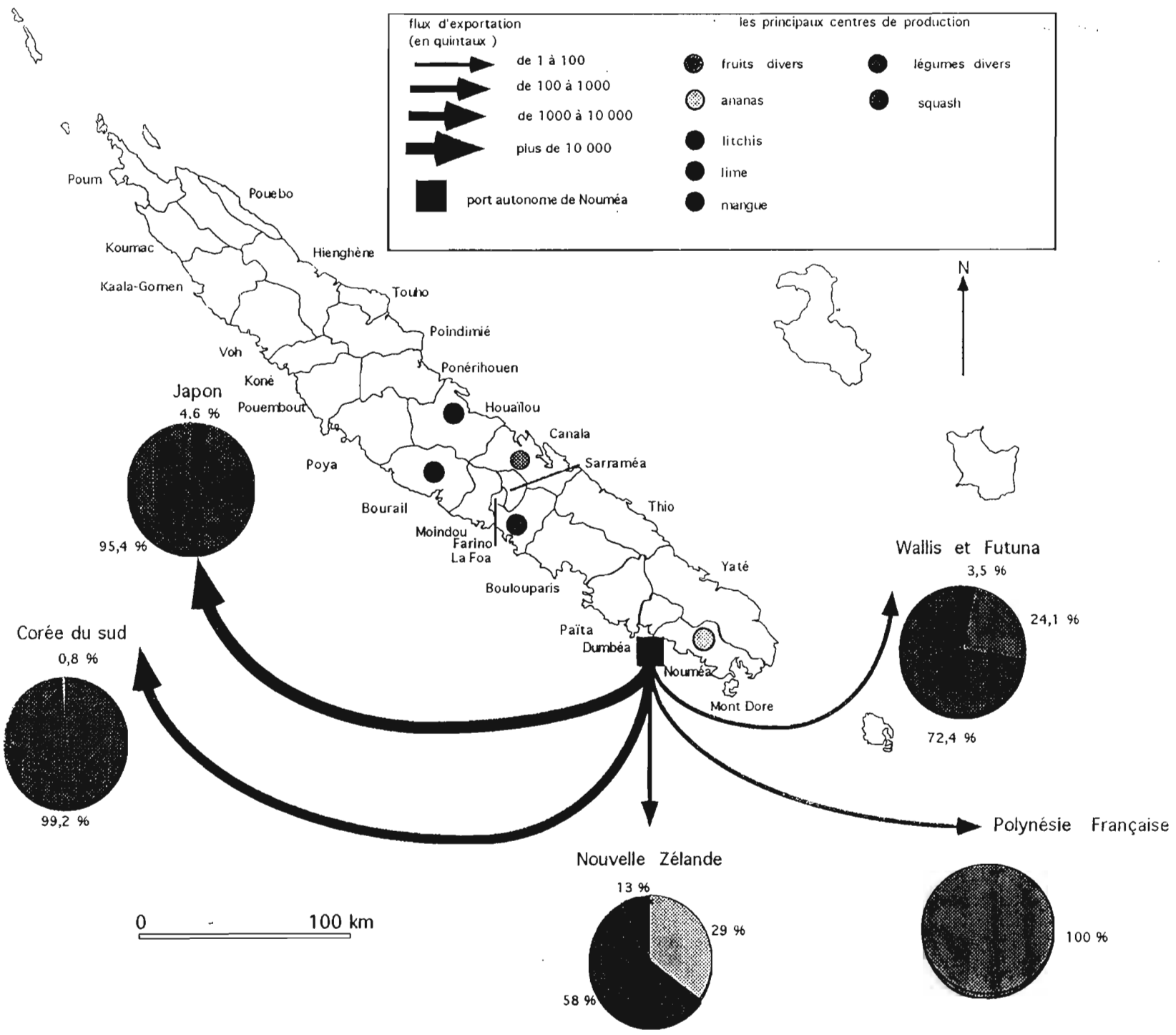
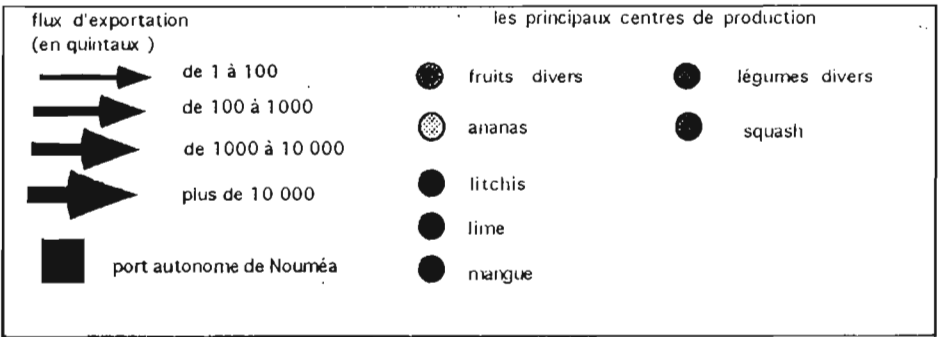
Les exportations de 1993, ont été perturbées par des grèves à l'aéroport de la Tontouta qui ont bloqué plusieurs tonnes de litchis. En 1994, la saison des litchis a été exceptionnelle, la meilleure depuis bien des années : environ 120 tonnes de fruits, dont 11 tonnes pour l'exportation. Les arbres étaient chargés, la récolte abondante et les prix en baisse.

Néanmoins, deux problèmes se télescopent et compliquent les négociations avec les acheteurs japonais. D'abord, compte tenu de la sensibilité du litchi aux incidents climatiques, il est très difficile d'estimer la production avec ne serait-ce qu'un ou deux mois d'avance. Il est tout aussi difficile d'estimer la réaction des producteurs qui, lors des mauvaises années, ont tendance à délaissier l'exportation pour se rabattre sur le marché local plus rémunérateur.

Arbofruits, pour sa part, a été obligé cette année de dissocier ses achats aux producteurs selon qu'ils étaient destinés à l'exportation ( environ 75 % ) ou au marché local ( environ 25 % ). Contrairement aux autres années, le marché de l'exportation a été plus rémunérateur que le marché local. Une situation renversée, inhabituelle, qui a permis à Arbofruits de tenter de fidéliser ses producteurs, et leur a proposé une convention par laquelle ils s'engageaient, pendant trois ans, à réserver un pourcentage donné de leur production à l'exportation. Ainsi, en cas de mauvaise année et de marché local plus intéressant financièrement parlant, Arbofruits disposera quand même d'une quantité minimale de litchis à destination du Japon.

Comme pour les squashes, les litchis exportés au Japon doivent satisfaire rigoureusement à des critères de qualité : ils ne doivent être ni piqués, ni tachés, ni trop petits, mais mûrs et brossés.

Ces deux produits constituent pour la Nouvelle-Calédonie, une nouvelle opportunité d'élargir la demande extérieure qui reste malgré tout, restreinte, et apporter une source de revenus pour le Territoire. Toutefois les producteurs calédoniens devront prendre conscience qu'il faut avant tout produire des fruits et légumes de qualité, et être compétitifs afin de se faire une place sur le marché international. Le squash et le litchi pourraient devenir les produits calédoniens de demain.



Carte n° 4 : Les exportations de fruits et légumes

## **B - Localisation des espaces de production**

Dans un premier temps, nous localiserons les exploitations arboricoles et maraîchères sur la totalité du territoire, puis dans un deuxième temps, nous décrirons séparément les zones de l'arboriculture et du maraîchage, étant donné que ce sont deux types de cultures qui ne connaissent pas les mêmes besoins ni les mêmes contraintes, ce qui mettra en évidence d'éventuelles différenciations de l'espace agricole. Il paraît indispensable de préciser que seules les exploitations dites " marchandes " feront l'objet de notre étude, du fait de la difficulté à recenser les jardins potagers qui ont comme fonction première la satisfaction de l'autoconsommation familiale.

Afin de n'oublier aucune exploitation dite " marchande " , nous avons eu recours à des sources statistiques de différentes origines, telles que les données de l'ERPA<sup>1</sup> et du recensement général de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie établi par l'ITSEE<sup>2</sup>. Le dernier RGA, date de 1991, quant aux chiffres fournis par l'ERPA, ils sont de janvier et juin 1995.

### **1 - Polarisation ou dispersion des exploitations ?**

Les exploitations maraîchères et arboricoles au nombre de 320<sup>3</sup> sur l'ensemble de la Grande Terre sont réparties de façon singulière, si on se réfère aux espaces de consommation qui peuvent se résumer, comme on l'a évoqué précédemment, au marché de Nouméa.

Le nombre d'exploitations par commune peut varier de 0 à 41. Les communes qui en comptent de 1 à 11, représentent la majorité des cas. En effet, cette classe regroupe 14 communes dispersées sur la totalité du "caillou" d'Est en Ouest, du Nord au Sud ( cf carte n°5 ). La classe suivante ( de 12 à 21 ), concerne seulement 6 communes situées principalement dans le Sud de la Grande Terre. Le Mont Dore, La Foa et Pouembout, sont les trois communes où l'on recense de 22 à 31 exploitations maraîchères et arboricoles. Et, enfin, les deux communes restantes, Ouégoa et Bourail remportent de loin le palmarès avec 36 et 41 exploitations. D'après l'ERPA, deux communes n'ont pas de plantations, il s'agit de Kaala-Gomen et Touho.

Le Grand Nouméa, ne regroupe que 24 % de la totalité des exploitations, ce qui est minime pour une "ceinture verte" lorsque l'on considère que plus de la moitié de la demande en fruits et légumes de l'île se situe à proximité.

<sup>1</sup> Etablissement de régulation des prix agricoles.

<sup>2</sup> Institut Territorial à la Statistique et des Etudes Economiques.

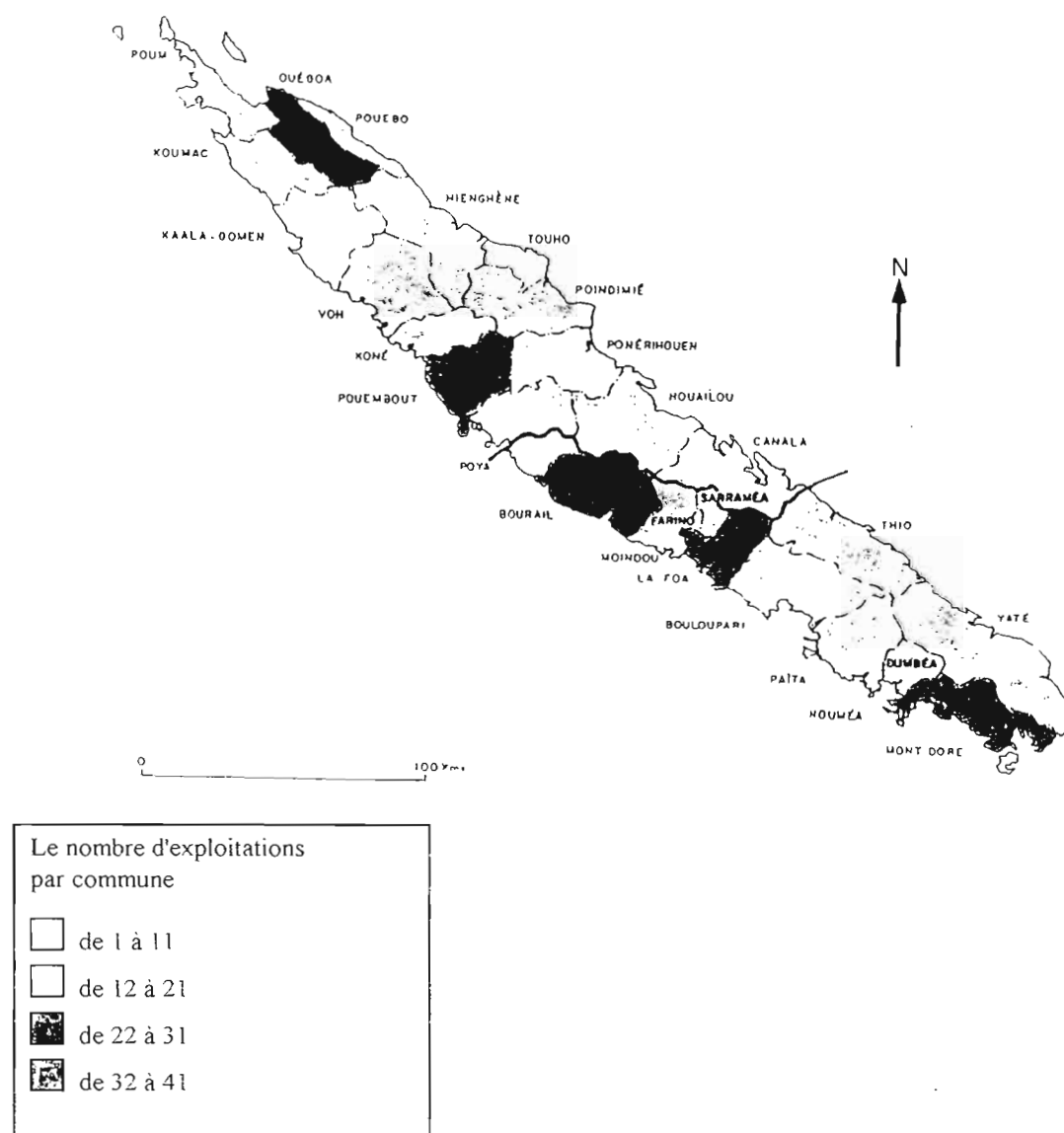
<sup>3</sup> chiffre fourni par l'ERPA, qui concernent les exploitations principales, un certain nombre d'exploitations situées en milieu tribal n'étant pas comptabilisées. Cela occasionne parfois des situations illogiques où des communes se retrouvent avec des surfaces cultivées sans exploitations.

La côte sous le vent réunit 69 %<sup>4</sup> des exploitations contre 31 % sur la côte au vent. Par contre, la proportion d'exploitations entre les deux provinces est équivalente.

Le terme de " polarisation " ne convient guère en Nouvelle-Calédonie, celui de " dispersion " semblerait plus approprié, même si certaines communes sont mieux pourvues que d'autres.

Le nombre de plantations n'est pas un indicateur suffisant de la répartition des espaces de production du fait de la grande inégalité de surface pouvant exister entre les exploitations. Une étude des surfaces cultivées paraît ainsi incontournable.

**Carte n° 5 : Répartition des exploitations maraîchères et arboricoles sur le Territoire**



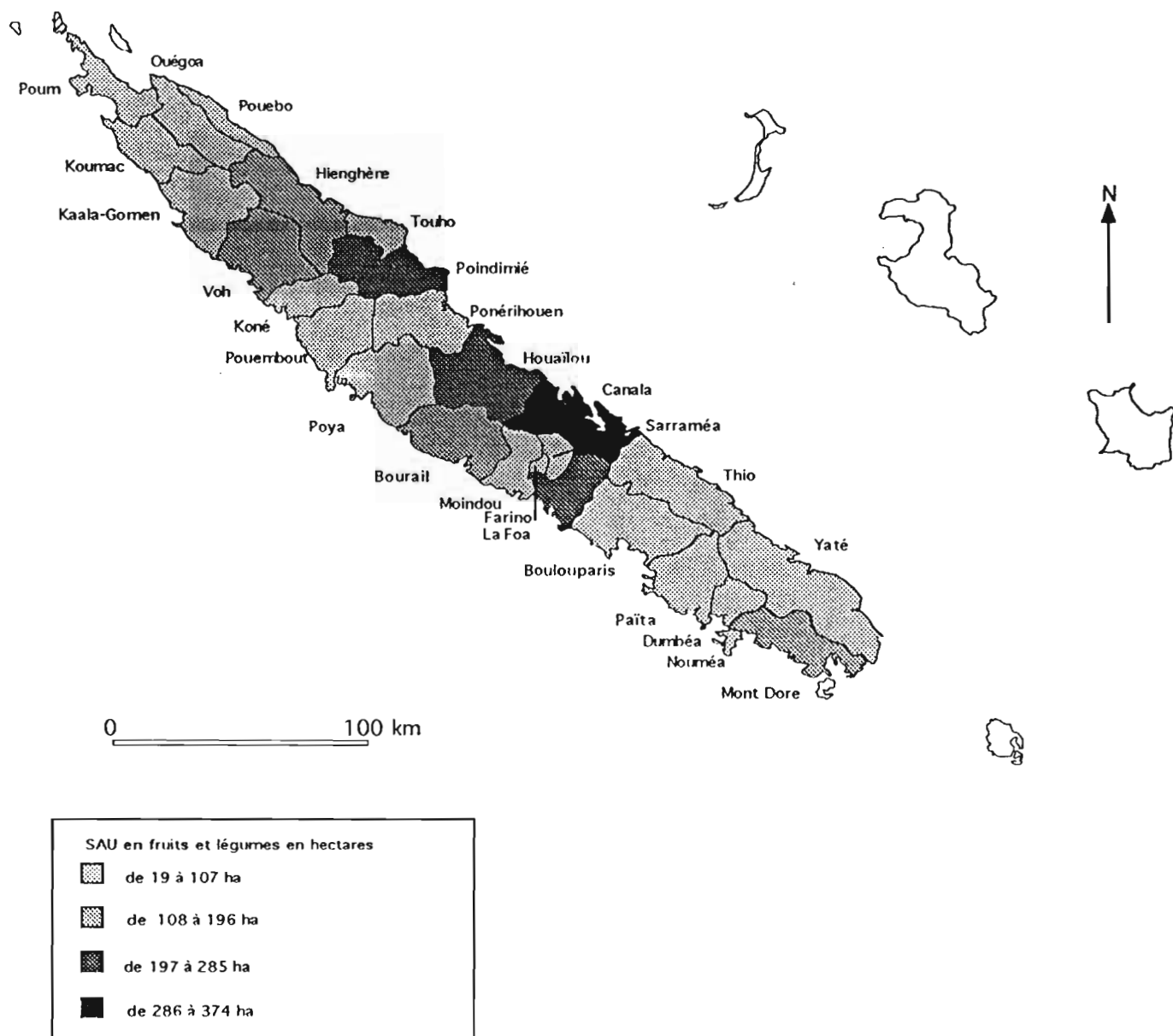
<sup>4</sup>Ce pourcentage comptabilise les quatre communes qui constituent le Grand Nouméa.

## 2 - Surfaces maraîchères et arboricoles par commune

Pour ce qui est des surfaces, là encore, leur répartition sur le Territoire, ne semble guère répondre à une logique face à la localisation de la demande.

Les communes les mieux pourvues en surface agricole utilisée pour les cultures de fruits et légumes ne sont pas celles qui comptent le plus d'exploitations. Contrairement à toute attente, les communes utilisant les plus grandes surfaces sont principalement situées sur la côte Est ( cf carte n°6 ). Il s'agit de Canala, Houaïlou et Poindimié. Sur la côte Ouest La Foa est la commune qui en dénombre le plus.

Carte n° 6 : Répartition des surfaces maraîchères et arboricoles



### 3 - Où sont les vergers néo-calédoniens ?

#### a- Evolution des surfaces " fruitières " :

La tendance générale de l'évolution des surfaces des vergers sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie a été à la hausse entre 1983 et 1991<sup>5</sup>, ( plus de 50 % environ <sup>6</sup>). Cette progression s'est ressentie de façon plus sensible en Province Nord qu'en Province Sud ( A peu près 45 % contre 3%).

De tels écarts entre les deux provinces peuvent surprendre, sachant qu'on rencontre plus de producteurs dits " professionnels " dans le Sud que dans le Nord, recherchant principalement des débouchés commerciaux. Dans cette optique, on pourrait penser trouver des augmentations de surfaces plus conséquentes qu'en Province Nord où les exploitants sont généralement moins motivés sur le plan commercial.

Néanmoins, la surface moyenne des vergers est sensiblement plus élevée dans le Sud que dans le Nord, avec respectivement 0,40 hectare et 0,29 hectare. Les producteurs de la Province Sud ont certainement atteint des superficies qu'ils jugent suffisantes vu la taille du marché local.

De plus, dans certains secteurs comme le Grand Nouméa, les espaces capables d'accueillir des arbres fruitiers sont de plus en plus restreints (cf. le milieu).

D'autre part, des aides apportées par la filière fruits consistent pour les vergers de rente<sup>7</sup> en :

- une aide à la préparation du sol ( 60 à 80 % du coût ),
- une prime à l'achat et pour l'entretien des plants,
- une aide à la motorisation.

L'aide apportée pour des jardins fruitiers<sup>8</sup> consiste en :

- la fourniture d'un " kit " ( plants + engrais + pulvérisateur à dos + pesticides ).

Ces types de projets ont été bien appréciés par la population de la Province Nord. De nombreuses parcelles ont été de ce fait implantées, en quatre mois seulement, 7 hectares ont vu le jour, en 1990.

<sup>5</sup>Date des deux RGA

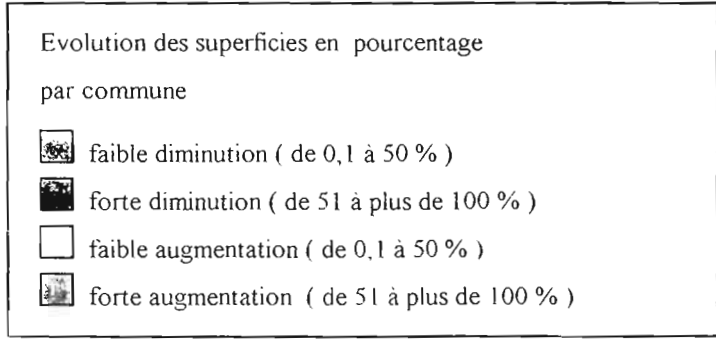
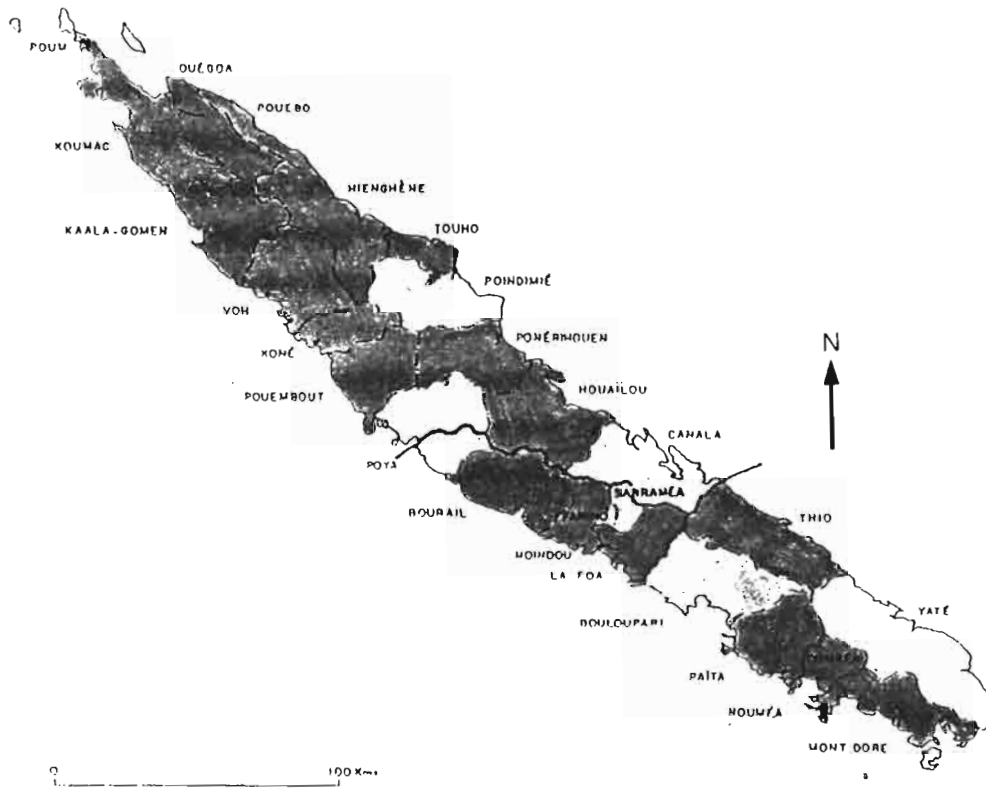
<sup>6</sup>Ce pourcentage tient également compte de la Province des Iles.

<sup>7</sup>Les vergers de rente doivent à moyen terme, constituer pour le promoteur une source de revenus et permettre d'approvisionner le marché local en fruits frais.

<sup>8</sup>Les jardins fruitiers ( en moyenne 13 ares ), assurent une production destinée principalement à l'autoconsommation mais pouvant dégager un complément de revenus.



**Carte n° 7 : Evolution des surfaces arboricoles  
dans  
chaque commune**



Les communes davantage concernées par une forte augmentation de leurs vergers sont pour la Province Sud, (cf. carte n°7), La foa, Thio et Moindou. En Province Nord, celles-ci sont largement plus nombreuses et ont connu des extensions plus élevées, il s'agit des communes de Voh ( avec plus de 2000 % d'augmentation ), Touho, Pouébo, Ponérihouen, Koné, Houaïlou et Hienghène. Notons que la majorité des communes intéressées est localisée sur la côte Est.

Plus rares sont les communes qui ont connu une régression depuis 1983, mais quelques unes ont enregistré des diminutions non négligeables ( plus de 50 % ), comme Ouégoa, Pouembout, Bourail, Kaala-Gomen ou encore Nouméa. Quant à cette dernière la raison de la baisse des superficies de ses vergers, s'explique aisément du fait de l'existence d'une perpétuelle concurrence entre l'espace urbain et les cultures. La ville a toujours rejeté à sa périphérie tout ce qu'elle ne pouvait contenir faute de place, ou dont l'intérêt ne correspondait pas à la valeur du sol urbain.

D'autres ont enregistré des régressions plus faibles que dans les cas précédents, n'excédant pas les 50 % , comme Koumac, Poum, et les trois communes composant le " Grand Nouméa " .

Ainsi durant ces quelques années, le " paysage arboricole " a évolué depuis les petits changements à peine perceptibles aux grands bouleversements dans certains secteurs. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

#### b - Le " paysage arboricole " actuel :

A première vue, les paysages de Nouvelle-Calédonie, n'ont rien d'arboricoles, on découvre essentiellement des savanes à niaoulis sur la côte Ouest, alternées avec des paysages herbeux au pied de la chaîne centrale. Sur la côte Est aux versants verdoyants tombant dans le lagon, les vergers se font tout aussi discrets les surfaces "fruitières" ne couvrent que 0,13 % de la surface totale du caillou.

Les 2163 hectares d'arbres fruitiers sont essentiellement localisés en Province Nord ( cf. schéma n° ), ce qui signifie qu'ils sont relativement éloignés de Nouméa. Il ne faut pas omettre de souligner que les arbres fruitiers nécessitent un espace suffisamment vaste ( cf annexe n° 1), or, dans la ceinture verte de Nouméa celui-ci est relativement restreint, ce qui explique certainement en partie les raisons pour lesquelles les vergers sont surtout situés en Province Nord.

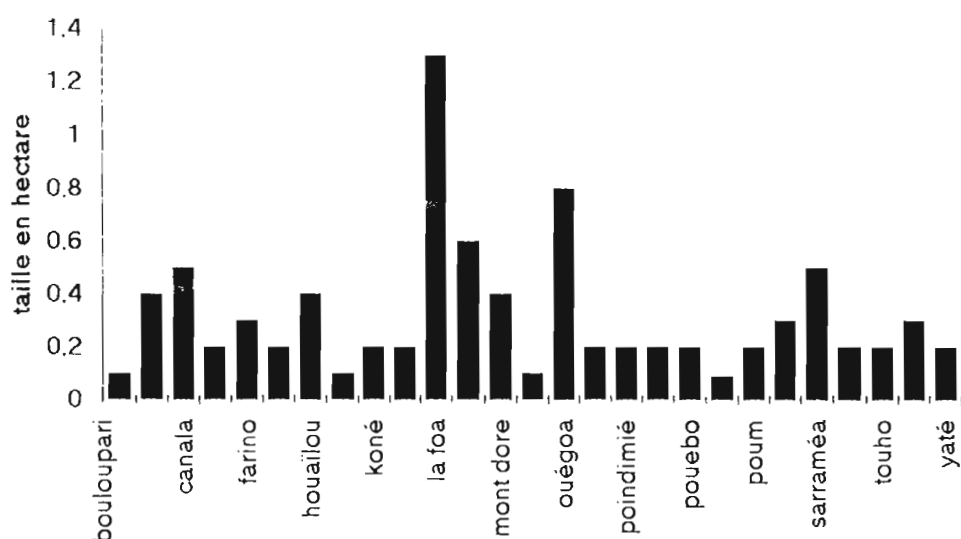
❖ Les types de vergers :

-Taille des parcelles :

Les deux provinces sont caractérisées par une relative homogénéité de la taille des parcelles consacrées à l'arboriculture (cf. schéma n° 4). Effectivement, la majorité des communes ( 88 % ) ont une taille moyenne de vergers comprise entre 0,1 et 0,6 hectare. Seulement trois communes se détachent de part et d'autre comme Pouembout qui n'atteint pas une surface moyenne de l'ordre de 0,1 hectare, puis Ouegoa et La foa qui ont respectivement une taille moyenne de 0,2 et de plus d'un hectare.

**Schéma n° 4 : Taille des parcelles arboricoles**

( d'après les données du RGA 91 )



C'est à l'échelle du territoire, qu'une région centrale regroupant sept communes se détache, avec des parcelles de taille supérieure à la majorité des cas. Il est possible que ce regroupement de parcelles soit dû à un certain mimétisme de la part de certains producteurs par rapport aux professionnels en place, de façon à faire face à la concurrence des grandes exploitations. Les exploitants plus modestes sont eux davantage attirés par la proximité d'exploitations de taille approchante. On remarque que généralement peu d'exploitations de petite taille côtoient des exploitations de type " professionnel ".

Les superficies moyennes des vergers varient également en fonction des variétés fruitières cultivées dans les parcelles.

En effet, à travers les diagrammes triangulaires, ( schémas n° 5 et 6), des dissemblances dans les physionomies des vergers sont mises en évidence. Six catégories ont pu être dégagées pour la Province Sud :

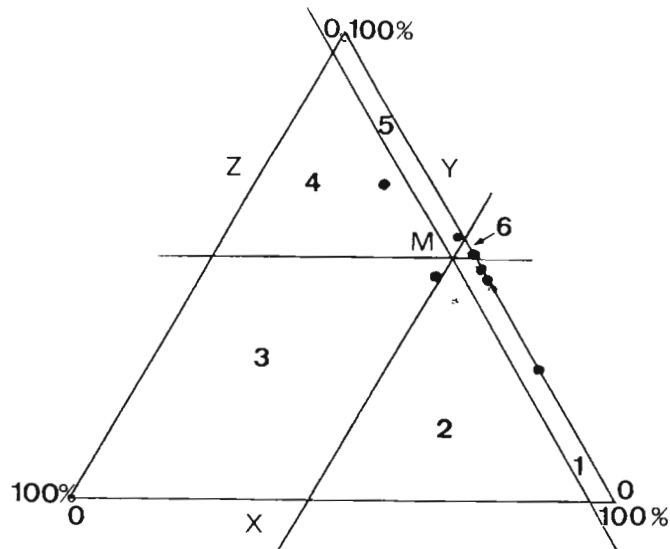
- 1- Les petits vergers de moins d'un hectare sont dominants par rapport à la moyenne. Cette catégorie regroupe le plus grand nombre d'espèces fruitières : ananas, avocats, pomelos et fraises.
- 2- Cette classe associe les grands et petits vergers, avec très peu d'intermédiaires, et concerne uniquement les manguiers.
- 3- Les grands vergers sont majoritaires dans cette catégorie et concernent les oranges de saison et les litchis.
- 4- Dans cette classe, les petits vergers y sont pour ainsi dire absents, seuls s'y trouvent grands et moyens vergers. Ce cas s'applique surtout aux bananeraies.
- 5- Les vergers de taille moyenne sont majoritaires pour les bananes poingo et les mandarines.
- 6- Les limes, sont, elles dans la classe petits et moyens vergers. Il n'existe pas de grands vergers de limes en Province Sud.

Pour la Province Nord, six catégories ont également été mises en place, mais seulement deux ont une signification. Il s'agit des catégories 1 et 5 , étant donné qu'aucun verger de la Province Nord n'a une superficie dépassant les trois hectares .

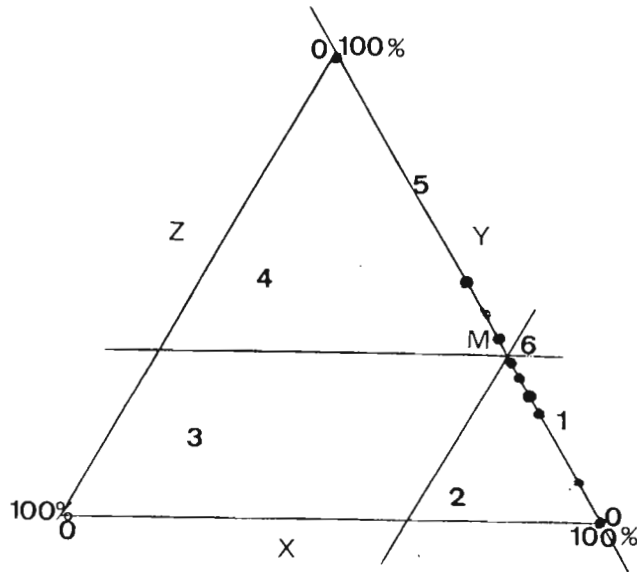
- 1- Les petits vergers concernent les variétés fruitières telles que les mangues, litchis, limes, mandarines, bananes poingo et pomelos.
- 5- Dans cette catégorie des vergers de taille moyenne, s'y trouvent ananas, oranges de saison et bananes.

Bien que, plus nombreux en Province Nord , les vergers ont une homogénéité plus importante en Province Sud où tous les cas sont représentés depuis les petites parcelles jusqu'aux grandes avec toutes les transitions possibles.

**Schémas n° 5 et 6 : Diagrammes triangulaires figurant la taille  
des vergers selon les variétés fruitières cultivées<sup>9</sup>**



**Diagramme triangulaire pour la Province Sud**



**diagramme triangulaire pour la Province Nord**

○ mangues	● ananas	x = vergers < 1 hectare
● litchis	○ bananes poingo	y = vergers compris entre 1 et 3 ha
● bananes	● fraises	z = vergers > 3 hectares
○ oranges saison	○ avocats	m = point moyen
● mandarines	● pomelos	
● limes		

<sup>9</sup>Etablis à partir des données du rapport des " journées du fruit ".

❖ Tailles / quantités produites : corrélation ou non ?

Les chiffres collectés se rapportant aux surfaces utilisées pour les cultures maraîchères et fruitières et aux quantités produites sur ces mêmes surfaces, peuvent faire l'objet d'une étude statistique dans le but de mesurer l'intensité de la liaison au sein de ce couple de variables tailles/ quantités produites.

La logique voudrait qu'une relation très étroite existe entre ces deux variables, que l'augmentation des deux caractères soit proportionnelle. Néanmoins, retrouve-t-on cette logique sur le Territoire Calédonien ?

Lorsque deux caractères sont quantitatifs comme ici, l'étude de leur relation permet de :

- résumer l'information contenue dans la distribution statistique à deux caractères au moyen de courbes de régression ;

Par observation directe du diagramme de dispersion (cf. schéma n°), établi dans un système de coordonnées rectangulaires, on peut déterminer qualitativement si une droite ou une courbe donnée représente bien la relation qui existe entre les deux données. Dans une série statistique, également répartie, la droite de régression s'ajuste au mieux par rapport aux différents couples de points.

Dans le cas qui nous préoccupe, la dispersion du nuage de points est élevée. Il ne faut pas commettre l'erreur de ne tenir compte que de ces deux variables alors qu'une troisième s'ajoute, non quantitative mais qualitative, jouant un rôle non négligeable, il s'agit tout simplement de la motivation des producteurs et leur façon de travailler.

-mesurer l'intensité de leur liaison au moyen d'un coefficient de corrélation.

L'observation du graphique est une étape indispensable mais pas unique pour évaluer le lien qui unit ou non les deux données, il faut donc calculer le coefficient de corrélation<sup>1</sup>.

Celui-ci est de 0,33, ce qui signifie qu'il existe entre la surface utilisée pour les cultures maraîchères et fruitières et les quantités produites une liaison positive d'intensité très moyenne.

Ce coefficient de corrélation ne correspond pas à une logique unique valable sur l'ensemble du territoire mais à des stratégies différentes suivant les régions.

<sup>1</sup>toutes les valeurs de corrélation sont situées entre -1 et +1. Le coefficient de corrélation est égal à -1 ou à +1, si tous les points du diagramme de dispersion sont situés sur une ligne droite. Par contre lorsqu'il tend vers 0, c'est qu'aucune relation n'existe entre les deux variables.

Il serait par conséquent intéressant d'effectuer une sorte de fractionnement, dans le but de percevoir les secteurs où nos variables sont les plus indépendantes ou dépendantes les unes des autres. Reste à déterminer le nombre de segmentations qui serait le plus pertinent par rapport à la série statistique et à la réalité territoriale. Deux segmentations semblent mettre en évidence les différentes situations que l'on peut rencontrer sur la Grande Terre, et dépeindre les différents états d'esprit et l'importance que revêtent les cultures maraîchères et arboricoles pour les Néo-Calédoniens. Effectuer plus de deux segmentations, cela serait d'un côté intéressant de pouvoir différencier au sein de chaque province les communes de la côte Ouest de celles de la côte Est, mais d'un autre côté, au point de vue statistique cela ne serait guère possible du fait du nombre restreint de communes concernées dans chacun des cas. L'étude n'aurait plus aucune valeur et les résultats ne seraient guère pertinents.

#### - Province Sud : une corrélation forte et cohérente

Pour la Province Sud, le nuage de points est moins dispersé autour de la droite de régression que pour l'ensemble du territoire. Dans ce secteur, le phénomène de dépendance des variables entre elles apparaît sans hésitation, occasionnant une augmentation proportionnelle de la taille et des quantités produites. Ceci est confirmé par le coefficient de corrélation qui est de 0,7.

Cet ensemble peut être désigné comme représentant des exploitations maraîchères et arboricoles dites "professionnelles". Les exploitants cherchant avant tout à maximiser leurs rendements en utilisant entre autre du matériel agricole, des engrais et des produits phytosanitaires appropriés.

Lors des enquêtes de terrain, on ressent un certain professionnalisme chez ces producteurs, qui maîtrisent parfaitement les techniques et misent sur le maraîchage et l'arboriculture comme principale ressource. Non seulement ils sont bien intégrés aux circuits économiques, mais d'une certaine façon ce sont eux qui les régissent.

Ces exploitations donnent généralement de bons résultats, principalement dans la ceinture verte de Nouméa et dans une commune telle que La Foa, car malgré une homogénéité apparente au sein de cette province, certaines diversités subsistent.

#### - Province Nord : une corrélation faible et hétérogène

Le cas de la Province Nord est plus complexe du fait de ses disparités, mises en évidence premièrement par le diagramme de dispersion sur lequel le nuage de

points est extrêmement dispersé par rapport à la droite de régression, confirmé par la suite, avec le coefficient de corrélation, alors de (0,03).

En Province Nord 90,9 % des exploitations ont leur siège en tribu, contre 55,8 % en province sud. En milieu tribal mélanésien, les exploitations bien que considérées comme étant marchandes, peuvent être qualifiées "d'exploitations cueillettes". Les producteurs kanaks récoltent en fonction de la générosité de la nature. On n'y rencontre pas une détermination prononcée et une volonté d'atteindre une certaine rentabilité de l'exploitation. Il est certain que les moyens matériels sont moins importants qu'en Province Sud. Sur le plan technique, très peu de progrès ont été faits dans la dernière décennie :

- les approvisionnements en semences, en pesticides sont anarchiques,
- les équipements et les investissements sont souvent lourds et coûteux,
- les techniques culturales sont de très mauvaise qualité,
- pas d'assolement et une fertilisation qui n'est pas adaptée ni contrôlée,
- l'utilisation de l'irrigation est très mauvaise, souvent trop d'eau alors que les maraîchers ont à leur disposition les données météorologiques et les besoins

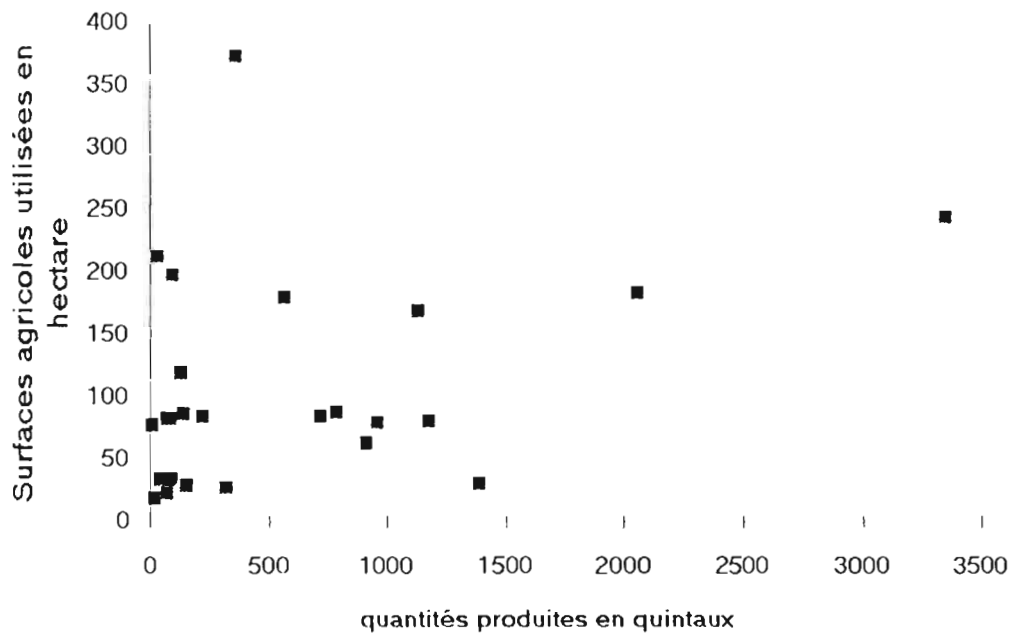
quantifiés par cycle.

De plus, il est bien rare que ces producteurs se soient spécialisés dans le maraîchage ou l'arboriculture, nombreux sont ceux qui sont également tournés vers des cultures vivrières. Beaucoup de jeunes éleveurs lors de leur installation choisissent d'implanter 2 hectares de maraîchage qui constituent un fond de roulement pécuniaire avant d'atteindre la vitesse de croisière de leur élevage.

D'autre part, de nombreuses exploitations sont tenues par des personnes "agées", qui les délaissent petit à petit, et dont la volonté de travail diminue, pour ne devenir qu'un passe-temps pour la retraite et un complément de revenus. Actuellement peu de jeunes kanaks entreprennent de s'engager dans de telles entreprises, faute de moyens matériels et financiers mais aussi de motivation.

Justifier ces disparités par la notion de déterminisme serait foncièrement irrecevable car la nature n'est pas tout, une maîtrise des techniques culturales et la détermination des producteurs, modifient indéniablement les rendements.





**Schéma n° 7 : Corrélation entre la taille des parcelles  
et les quantités produites**

## ❖ Répartition des espèces fruitières sur le Territoire

Peut-on dire que les zones de culture se regroupent en fonction de leur spécialisation par type de produit ? L'analyse cartographique de la répartition des espèces fruitières sur l'île, sur une base communale, permettra de répondre à cette question déterminante pour une éventuelle mise en évidence d'une hiérarchie spatiale toujours en fonction de la distance au marché.

### - Les communes spécialisées dans les " cultures d'agrumes "

Le verger d'agrumes est bien représenté sur l'ensemble du Territoire à quelques exceptions près. (cf. carte n°8 ).

Deux communes sont particulièrement productrices d'agrumes. Il s'agit de La Foa et de Païta, toutes deux se trouvent en Province Sud. Ces deux zones produisent à elles seules plus de la moitié de la production totale. Toutes les autres communes de la Province en produisent, même si cela reste dans des proportions moindres. Une douzaine de gros et moyens vergers récents assurent la plupart des productions. Les techniques culturales employées sont bonnes, mais demandent encore à être améliorées.

Les vergers d'agrumes du Nord ont une toute autre physionomie, beaucoup plus petits et pas toujours bien organisés, les méthodes culturales usitées auraient grand besoin d'être perfectionnées.

Le fait que certaines communes soient spécialistes de la production d'agrumes à l'échelle territoriale, ne veut pas pour autant signifier que ces fruits soient une spécialité à l'échelle communale.

C'est le cas de Païta dont les agrumes ne représentent pas la culture principale, cette commune est largement plus tournée vers la production de mangues, ( 43,55 % des fruits produits sont des mangues contre 27,5 % des agrumes).

Par contre, la production d'agrumes représente pour la commune de Bourail 33 % de sa production fruitière alors que sur l'ensemble du territoire, elle ne dépasse pas les 8 %.

Le cas de Pouembout présente une situation passablement singulière. D'après la carte n° 8 sur la répartition des productions d'agrumes, cette commune ne participerait nullement à la production du territoire, or d'après d'autres sources, les agrumes représenteraient quand même les trois quart de la production fruitière de la commune. Cet exemple jette une fois de plus un doute quant à la véracité des renseignements fournis, ou alors on ne peut que conseiller aux trente six producteurs concernés de se lancer dans d'autres cultures. Si l'on considère que ces informations

sont justes, cela peut constituer une explication à l'énorme diminution des surfaces des vergers en neuf ans ( cf. variations des vergers entre 1983 et 1991 ).

- Les communes spécialisées dans les " cultures annuelles intensives<sup>1</sup> "

Il convient de différencier dans l'appellation banane, les bananes dites dessert des bananes poingo qui sont à cuire. De tels regroupements pourraient apporter des confusions dans la compréhension de la répartition de ces fruits sur la Grande Terre. Ces deux variétés connaissent des répartitions spatiales totalement différentes. Les vergers de bananes " dessert " se situent principalement en Province Sud à 54 %, contrairement aux vergers de " poingo " qui eux se localisent essentiellement en Province Nord à 68 %.

De plus, dans les statistiques agricoles, ainsi que dans les esprits, les bananiers "poingo" ne sont pas considérés comme des arbres fruitiers mais comme des cultures vivrières. C'est pourquoi, nous étudierons exclusivement la répartition des productions de bananes " dessert " également appelées William.( cf.; carte n°9 ).

En Province Sud, les bananes sont essentiellement produites sur les communes du Mont Dore ( 32,4 % ), et de La Foa ( 14,2 % ). La commune de Bourail ne participe qu'à concurrence de 1,8 % de la production totale de bananes sur le Territoire, et pourtant on assiste à un véritable développement initié. D'ici quelques années, Bourail prendra part à la production territoriale de façon plus substantielle. A l'heure actuelle les bananes occupent la troisième place des productions fruitières de la commune. Les autres communes de la Province Sud participent très peu à la production calédonienne.

En Province Nord, Pouébo est la commune productrice de bananes par excellence, fournissant 24 % de la production de l'île. La banane est le fruit de la commune, et représente 38 % de sa production fruitière. Les bananeraies s'étendent sur de grandes surfaces au pied de la chaîne longeant le lagon, parfois sous de grandes cocoteraies, originalité qui ne se retrouve pas dans les zones méridionales et occidentales de l'île.

Les principales zones de production d'ananas de la Province Sud se calquent sur celles des bananes.( cf. carte n° 10 ). En effet, La Foa et le Mont Dore se retrouvent encore pour cette variété fruitière en tête des régions productrices, avec

<sup>1</sup> Cette catégorie regroupe les ananas, bananes, fraises et papayes.

46 % des ananas calédoniens. Excepté ces dernières, les autres communes ne sont pas très riches en ananas, se partageant les 7 % restants de la production sudiste.

Les ananas du Nord sont eux, essentiellement produits à Voh et Canala, deux communes diamétralement opposées. Ces plantations ont été faites récemment. Les ananas de Canala étant à l'origine cultivés pour les besoins de l'usine de jus de fruits construite dernièrement.

Quant aux fraises, la répartition des productions est très concentrée, étant donné que seulement une commune de la Province Sud, Païta, en cultive. Les fraisiers ont d'ailleurs connu dernièrement des problèmes qui en ont fait disparaître un grand nombre.

En résumé, les " cultures annuelles intensives ", se localisent principalement sur trois ou quatre communes. Certaines comme La Foa et le Mont Dore sont bien représentées dans toutes les productions annuelles intensives. Les autres communes se répartissent les petites productions.

#### - Les communes spécialisées dans les " cultures pérennes de rente<sup>2</sup> "

Les vergers de litchis les plus productifs se trouvent avant tout dans le Sud du "caillou" (cf. carte n°11). En effet, 63 % se répartissent sur les deux communes suivantes : le Mont Dore et Païta . La ceinture verte de Nouméa se trouve être aussi la rouge en décembre et janvier, mois de pleine production des litchis. Les 37 % restants se dispersent sur dix sept communes également réparties sur les deux provinces. La commune de Houaïlou n'apparaît pas comme étant une grosse productrice, alors qu'elle est réputée pour ses litchis.

En fait, la prépondérance du Sud pour les litchis ne reflète pas les parts de marché réelles, du fait de la forte dominance de la production hors vergers non recensés, tendance accentuée en Province Nord.

Les mangues néo-calédoniennes sont majoritairement de Voh, commune qui n'est pas pour autant tournée exclusivement vers cette culture, alors qu'au Mont Dore par exemple, les mangues représentent la première production communale et seulement une part minime de la production territoriale. D'autres communes sont dans le même cas. Deux explications sont alors envisageables : soit les vergers de

<sup>2</sup> Ce groupe associe les avocats, mangues, litchis et pêches.

Voh ont de très bons rendements, soit ce sont les autres communes qui ont des techniques culturales très médiocres, ou encore qui ont des vergers extrêmement jeunes qui ne donnent pas encore pleinement. D'après l'inventaire de la DAI<sup>2</sup>, sur les dates de plantation des pieds, il semblerait que ce soit la dernière hypothèse qui soit responsable de telles situations.

Les communes productrices sont relativement dispersées sur la Grande Terre,(cf. carte n°12 ). mais pour les mangues comme pour les litchis, les productions hors vergers non recensés prédominent, ce qui explique que quelques communes participant malgré tout à la production territoriale ne figurent pas sur la carte de la répartition des productions sur l'ensemble de l'île.

Les vergers d'avocatiers sur la Grande Terre sont minimes, restant avant tout une spécialité des îles Loyauté et principalement de Maré. Les quelques productions que l'on puisse trouver se localisent équitablement entre les deux provinces, avec toutefois des productions plus importantes dans les communes de Canala et Houailou.(cf. carte n°13 ). Le verger d'avocatiers est composé de petites parcelles, à cause de sa sensibilité au phytophthora, et est associé à des vergers d'autres fruits.

Les pêches de Nouvelle-Calédonie, sont plutôt produites en altitude sur les communes de Farino, Sarraméa et Bourail. Les vergers de pêches recensés se répartissent exclusivement en Province Sud. La pêche reste en Nouvelle-Calédonie, un fruit secondaire dont les prévisions théoriques de production ne dépassent pas les trente tonnes. Aujourd'hui seulement la moitié est produite.

Chaque culture " pérenne de rente " est la spécialité d'une, voire de deux communes de la Province Nord comme de la Province Sud.

#### - Les communes spécialistes des fruits dits de " diversification "

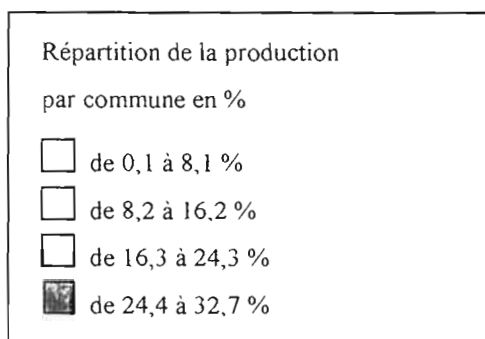
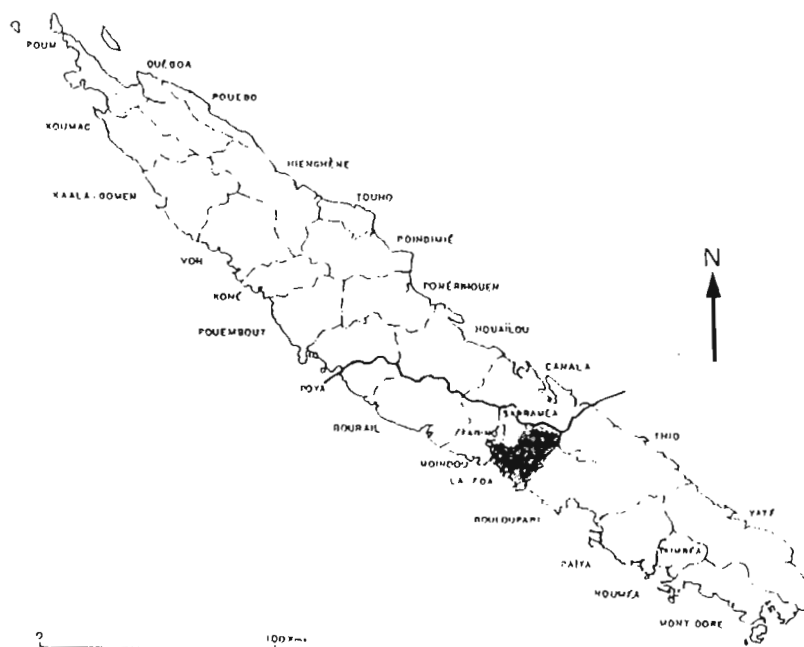
On entend par cette appellation, tous les fruits dont les faibles productions actuelles laissent entrevoir des créneaux de marché à combler. L'inventaire de ce groupe est large et très diversifié, aussi on ne peut guère faire une étude cartographique à l'échelle du Territoire, les productions sont trop faibles et l'on ne dispose pas de chiffres fiables.

De plus, aucun producteur important n'est signalé. Les quelques productions seront localisées sur la commune de La Foa, étant donné qu'à la station de recherche de Poecquereux quelques vergers de grenadilles, barbadines, pommes cannelles, corossols, coeur de boeuf, et caramboles, ont été plantés à titre expérimental. Il sera

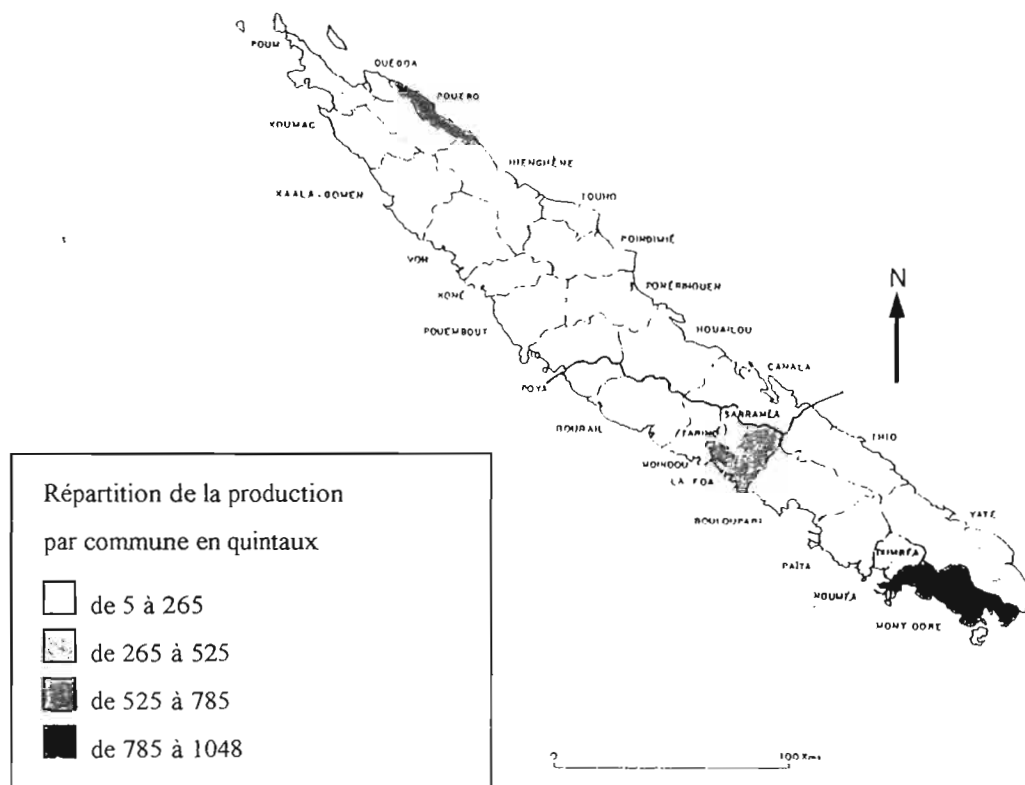
peut être possible d'ici quelques années de cartographier ces vergers sur l'ensemble du Territoire.

La spécialisation dans certaines productions apparaît davantage pour certaines communes que pour d'autres. C'est le cas des oranges navel qui sont à 96 % cultivées à La Foa, ou encore celui des pamplemousses qui sont à 60 % de Païta. Plus les productions ont tendance à être faibles, plus la propension à la dispersion de ces productions est faible. Mais il existe dans la réalité des exceptions à cette règle, comme pour les litchis qui ne représentent pas les productions les plus élevées de l'île, et qui pourtant sont dispersées sur dix neuf communes.

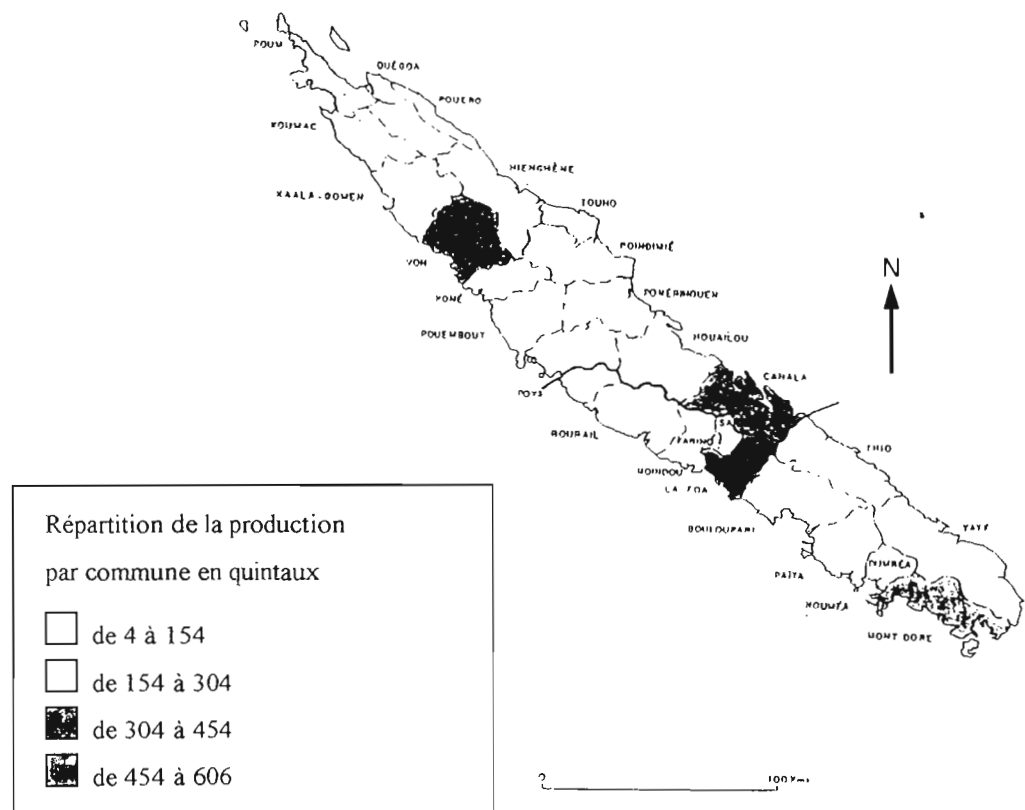
Carte n° 8 : Répartition des productions d'agrumes par commune



**Carte n° 9 : Répartition des productions de bananes**

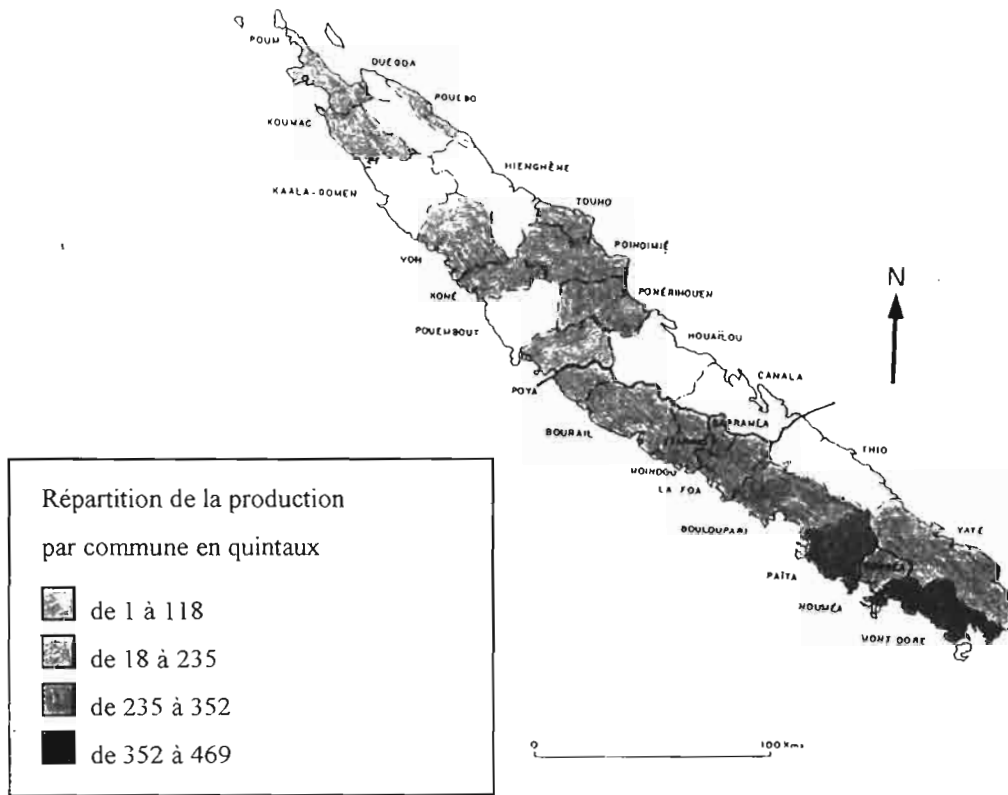


**Carte n° 10 : Répartition des productions d'ananas**

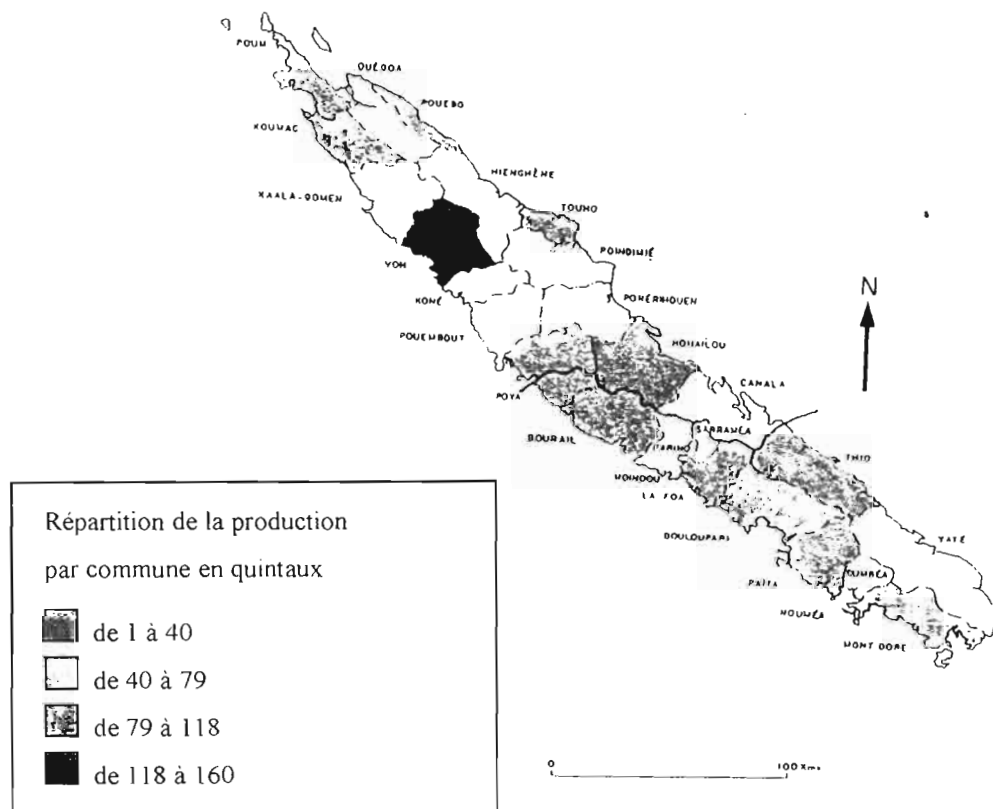




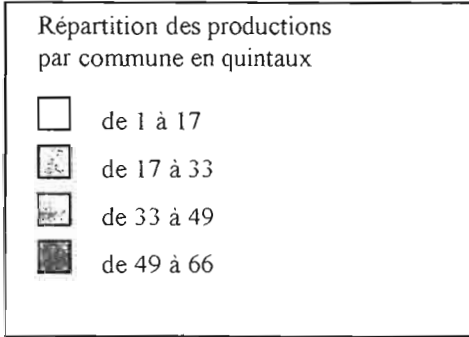
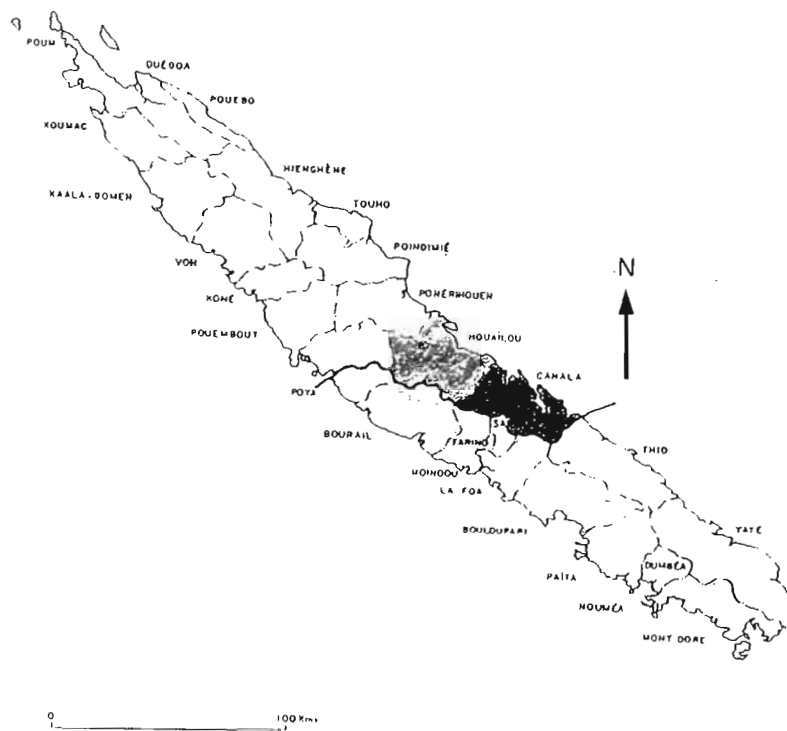
**Carte n° 11 : Répartition des productions de litchis**



**Carte n° 12 : Répartition des productions de mangues**



### Carte n° 13 : Répartition des productions d'avocats



#### 4 - Quels sont les espaces du maraîchage ?

##### a - Evolution des surfaces " maraîchères" :

Remontons un peu le temps, jusque dans les années 1866, époque à laquelle, d'après Jules Garnier, la Nouvelle-Calédonie consacrait 640 hectares aux légumes et au jardinage. Aujourd'hui ces surfaces ont diminué, ce qui peut paraître curieux, étant donné que la population à nourrir a, elle, augmenté dans des proportions importantes. En effet au dernier recensement en 1989, la population calédonienne s'élevait à 164 173 habitants, c'est-à-dire près de quatre fois plus qu'au premier dénombrement effectué en 1887. Les superficies auraient dû augmenter, même dans des proportions moindres, mais certainement pas diminuer.

Il faut quand même prendre ces chiffres avec beaucoup de recul, du fait qu'en 1866, la colonisation européenne était à ses débuts<sup>1</sup>, or ce sont les européens qui ont apporté les cultures maraîchères. En effet, à la veille de l'installation des Européens, les Mélanésiens étaient particulièrement tournés vers les cultures dites traditionnelles et principalement vers la valorisation des tubercules. En réalité, dans le terme " légumes " employé par Jules Garnier, sont concernées les cultures dites vivrières, regroupant les bananes à cuire, les tubercules ( ignames, taros ). L'implantation des Européens devait grandement modifier la structure de l'agriculture autochtone en introduisant des espèces légumières diverses.

Si l'on ajoute aux superficies maraîchères d'aujourd'hui, les superficies des cultures vivrières qui ont gardé dans la culture kanak une place très importante, on atteint un total de 1852 hectares. Ce qui paraît plus équilibré par rapport à la différence de population entre les deux dates.

Plus près de nous, c'est-à-dire entre les deux recensements généraux agricoles<sup>2</sup> les superficies maraîchères à l'échelle du Territoire, ont enregistré une baisse importante de l'ordre de 30 %.

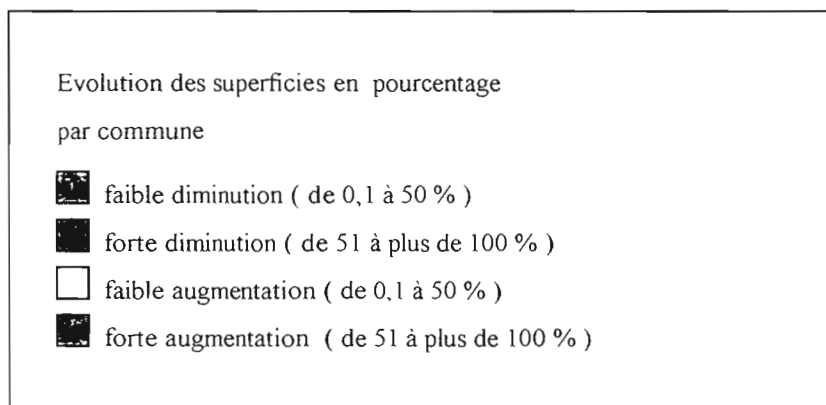
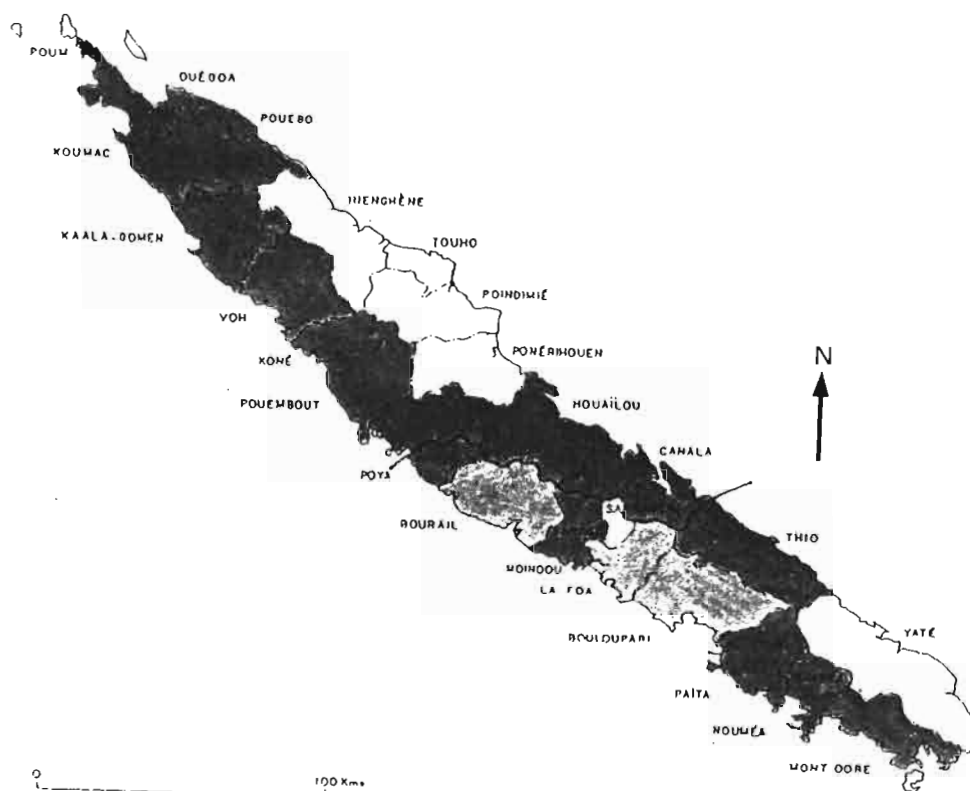
Des diminutions sont observées d'Est en Ouest, du Nord au Sud, les plus inattendues étant celles de la ceinture verte.(cf. carte n° 14). En effet, étant donné la position privilégiée de ces surfaces maraîchères, par rapport au marché, on pourrait s'attendre à une extension des aires de cultures légumières, et non à une baisse. Tout au plus une stagnation s'expliquerait par le fait que les exploitants en place aient atteint des tailles de parcelles suffisamment élevées, et par la raréfaction des terres fertiles pour l'installation de nouveaux maraîchers, ce qui justifierait, l'augmentation des espaces cultivés, éloignés de Nouméa, tels qu'à Voh.

<sup>1</sup>La population européenne ne s'est pas implantée avant 1864, date à laquelle fut créée une colonie pénitentiaire.

<sup>2</sup>Rappelons le, effectués en 1983 et 1991.

Plusieurs localités, ont vu leurs paysages agricoles se métamorphoser en quelques années, passant des légumes aux fruits, ou inversement. Ce fut le cas à Bourail, Pouebo, ou encore à Koné.

**Carte n° 14 : Evolution des surfaces légumières**



#### b- Le " paysage maraîcher " actuel :

Les parcelles légumières n'étant pas particulièrement étendues se fondent généralement bien dans le paysage, et n'attirent pas forcément l'oeil. Les surfaces maraîchères ne couvrent que 0,0003 % de la superficie totale de la Grande Terre. De plus, beaucoup d'entre elles se situent au fond de vallées, les rendant difficilement visibles des axes principaux.

Les surfaces plantées en légumes représentent 606 hectares qui se répartissent comme suit :

- 395 ha dans la Province Sud
- 192 ha dans la Province Nord.
- 19 ha dans la Province des Iles.

La Province Sud est la grande région maraîchère par excellence du Territoire, et en son sein, le Grand Nouméa est considéré comme étant la zone principale, puisqu'il réunit 39 % des surfaces de la Province.

#### ❖ Les types de potagers

Une grande disproportion existe entre les deux provinces quant à la taille moyenne des parcelles qui varie du simple au double. Les surfaces du Nord sont en moyenne de 0,5 hectare, tandis que les maraîchers du Sud cultivent des parcelles faisant en moyenne 1,2 hectare.

Par conséquent, d'importants écarts existent entre les localités de la Grande Terre.( cf. tableau n° 4 ). Les surfaces moyennes des parcelles légumières de chaque commune s'échelonnent de 0,07 hectare à Thio jusqu'à 3 hectares à La Foa et à Dumbéa.

Il serait intéressant de mettre en relation la taille des parcelles avec la distance au marché principal donc Nouméa<sup>3</sup>. A la vue du diagramme de dispersion ( cf. schéma n° 8 ), représentant le lien pouvant exister entre la taille des parcelles et la distance au marché, on observe que les superficies maraîchères ne sont pas inversement proportionnelles à la distance au marché. Bien que le nuage de points soit relativement dispersé, on constate que les parcelles les plus étendues se trouvent dans un rayon de 110 km, puisqu'il s'agit de Dumbéa et de La Foa. Par contre, toutes les communes de la ceinture verte de Nouméa n'ont pas obligatoirement de grandes

<sup>3</sup> La distance sera donnée entre les bourgs principaux de chaque commune et Nouméa. Cette indication sera donnée en kilomètres, mais il faudrait également introduire la notion de temps mis pour se rendre de la parcelle au marché, afin d'obtenir des renseignements les plus proches de la réalité. Mais on peut considérer que cette notion de temps est proportionnellement identique entre les différentes communes et Nouméa, sachant que l'ensemble des routes calédonniennes reliant les principales communes à la capitale, est pour ainsi dire praticable.

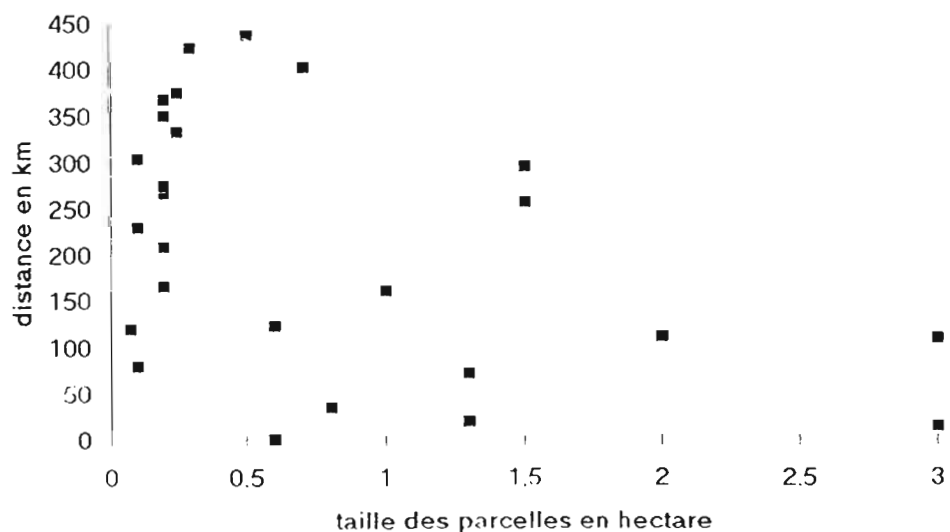
parcelles. Les petites ne se situent pas exclusivement dans les communes les plus éloignées du marché, en effet, on les retrouve localisées sur l'ensemble du territoire, indépendamment de leur éloignement de la capitale.

**Tableau n° 4 : Taille des parcelles selon les communes**

( d'après les données du RGA 91 )

	taille en ha		taille en ha
boulouparis	1.3	nouméa	0.6
bourail	1	ouégoa	0.7
canala	0.2	païta	0.8
dumbéa	3	poindimié	0.1
farino	2	ponérihouen	0.2
hienghène	0.25	pouebo	0.5
houailou	0.1	pouembout	1.5
kaala	0.2	poum	0.3
koné	0.2	poya	0.2
koumac	0.2	thio	0.07
la foa	3	louho	0.25
moindou	0.6	voh	1.5
mont dore	1.3	yaté	0.1

**Schéma n° 8 : Diagramme de dispersion entre la taille des parcelles et la distance au marché**



#### ❖ Répartition des espèces légumières sur le Territoire :

La répartition des productions locales marchandes des principaux légumes permettra de mettre en évidence la place qu'occupe la Province Sud dans la production maraîchère du Territoire. Cette dernière approvisionne le marché calédonien, près de 14 fois plus que la Province Nord. De plus, les rendements des parcelles du Sud sont largement plus élevés que dans le Nord. Les maraîchers du Sud de la Grande Terre atteignent des rendements de l'ordre de 6,6 tonnes à l'hectare, quand les producteurs du Nord arrivent tant bien que mal à 1 tonne à l'hectare.

Tous les légumes ne sont pas produits à la même échelle dans les deux provinces. En effet, tous les pourcentages des productions sont nettement plus élevés dans le Sud que dans le Nord, pour l'ensemble des légumes.

On peut en conclure que le maraîchage est réellement l'activité agricole par excellence de la Province Sud. Il n'en est pas moins vrai que chaque Province a ses spécialités propres.

- La laitue reste la première production de la Province Sud et de ce fait est le légume le plus produit en Nouvelle-Calédonie. Sur les 759 tonnes cultivées, 99 % le sont sur les terres de la Province Sud. La laitue est suivie de très près par la tomate.

- Les tomates représentent au fil des années une part de plus en plus importante du fait de la construction de nombreuses serres ( cf. photo n° 3), ce qui a sensiblement fait augmenter les rendements et allonger la période de pleine saison. Toujours en Province Sud, les productions de tomates équivalent à 24 % de sa production légumière totale

- Viennent ensuite les choux , toutes variétés confondues, cultivés à 96 % en Province Sud.

Ce sont là avec les carottes et les concombres les légumes les plus répandus. Il serait inutile de continuer la description de la localisation des autres légumes, étant donné qu'ils sont tous majoritairement produits dans les exploitations de la Province Sud.

#### ❖ Polyculture ou monoculture maraîchère, quelles est la tendance des communes de la Grande Terre?

A travers la matrice et la carte qui en découle (cf. schéma n° 9 et carte n° 15), l'existence de structures maraîchères communales distinctes se révèle. Certaines structures sont orientées vers la polyculture, avec des productions communales très

diversifiées portant sur une quinzaine de légumes différents. Les localités concernées dans ce cas ne sont pas majoritaires sur le Territoire, il s'agit de La Foa et Bourail.

Koumac, le Mont Dore, et Dumboa, sont également tournées vers un certain nombre de cultures légumières ( 8, 9 variétés différentes )

Les structures maraîchères communales de transition pratiquant 4 à 5 cultures différentes, se retrouvent sur des localités éloignées les unes des autres, (Voh, Païta, et Noumea )

Enfin, les structures tournées vers la monoculture maraîchère se localisent à Ouegoa, Pouébo, et Boulouparis, qui ne cultivent que deux variétés maximum.

Géographiquement les structures identiques ne sont pas proches, si ce n'est le cas de Pouébo et Ouegoa qui est certainement dû au hasard plus qu'à une logique spatiale. Les communes de la ceinture verte de Nouméa ne font ni de la polyculture ni de la monoculture, préférant les situations intermédiaires.

Toutes ces données permettront certainement de déterminer l'existence ou la non existence d'une certaine hiérarchie de l'espace suscitée par la localisation des surfaces de production sur l'ensemble du Territoire.

Photo n° 3 Les serres du col de Mouranges





### Schéma n° 9 : Matrice

	F	E	M	G	A	I	C	Q	B	K	N
11											
2											
13											
4											
16											
14											

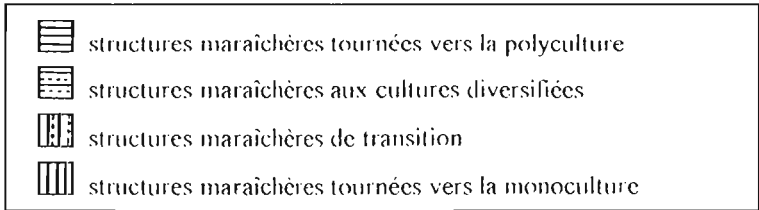
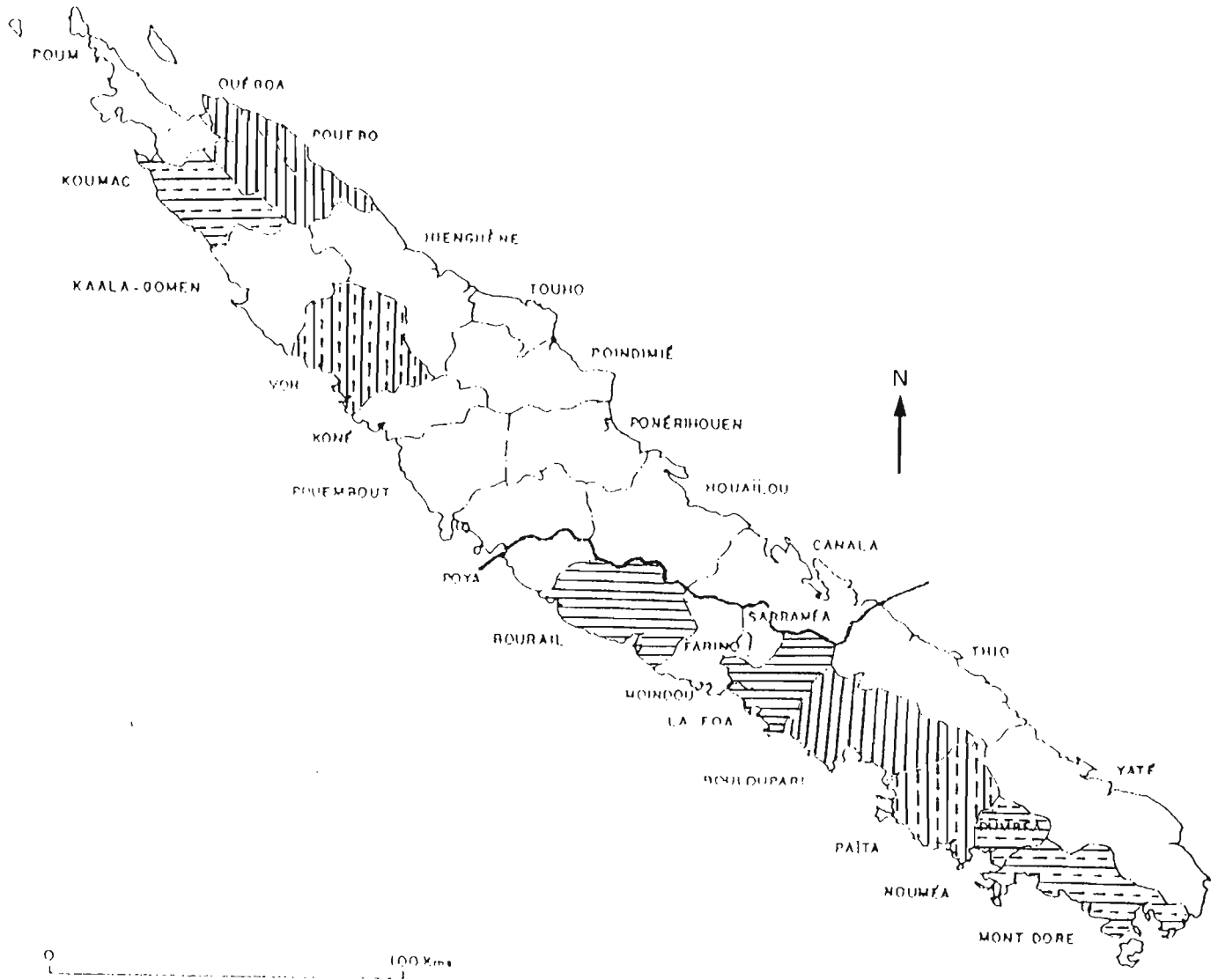
	D	L	H	O	P
2					
11					
13					
4					

	I	B	C	L	O	F	N	E
10								
25								
15								
1								
19								

- |                |                 |               |
|----------------|-----------------|---------------|
| 1- Boulouparis | 10- Koumac      | 19- Pouébo    |
| 2- Bourail     | 11- La Foa      | 20- Pouembout |
| 3- Canala      | 12- Moindou     | 21- Poum      |
| 4- Dumbéa      | 13- Mont Dore   | 22- Sarraméa  |
| 5- Farino      | 14- Nouméa      | 23- Thio      |
| 6- Hienghène   | 15- Ouégoa      | 24- Touho     |
| 7- Houaïlou    | 16- Païta       | 25- Voh       |
| 8- Kaala-Gomen | 17- Poindimié   | 26- Yaté      |
| 9- Koné        | 18- Ponérihouen |               |

- |            |              |                 |            |
|------------|--------------|-----------------|------------|
| A- poivron | F- pastèque  | K- chou-chine   | P- navet   |
| B- salade  | G- squash    | L- chou-vert    | Q- poireau |
| C- tomate  | H- aubergine | M- citrouille   |            |
| D- fraise  | I- carotte   | N- concombre    |            |
| E- melon   | J- céleri    | O- haricot-vert |            |

Carte n° 15 : Polyculture ou monoculture maraîchère ?



## 5 - Hiérarchie de l'espace par les fruits et légumes

Nul doute n'est possible quant à l'existence d'une hiérarchisation de l'espace par le maraîchage et l'arboriculture. Toute activité d'une certaine ampleur économique telle que le maraîchage et l'arboriculture, est amenée d'une façon ou d'une autre à organiser l'espace. La répartition des productions constitue un des éléments fondamentaux dans une organisation spatiale d'un territoire. Les exploitations engendrent inévitablement des déplacements de personnes, de biens, plus ou moins importants donc influents, selon les quantités produites et la nature des produits, à moins que l'on soit en présence d'une société vivant en autarcie. N'étant pas confronté à ce cas en Nouvelle-Calédonie, si ce n'est dans de petites tribus éloignées, on est en mesure d'affirmer que les fruits et légumes hiérarchisent l'espace. Reste à savoir dans quelle mesure l'espace s'en trouve ordonné à travers la spécialisation des grandes régions et l'existence de produits structurant le territoire.

A travers la description de la localisation des espaces de production, de leurs surfaces et de leur évolution, nous sommes en mesure de distinguer plusieurs grandes régions influentes : La Foa et la ceinture verte de Nouméa. Indubitablement ces deux zones représentent le sommet de la hiérarchie de par le nombre d'exploitations installées et la quantité de fruits et légumes produits. De plus pour La Foa, l'évolution des surfaces des vergers et des parcelles maraîchères, en constante progression, est un bon indicateur de l'influence de cette commune. La présence d'exploitations "professionnelles" incite de nouveaux producteurs à s'installer à proximité ayant de bons exemples de réussite, et profitant ainsi de certaines structures mises en place.

Au palier inférieur, se trouve des communes telles que Bourail, Pouembout, Koné, Voh, Ouegoa, Pouébo et Canala qui ont des productions non négligeables, mais qui n'ont pas encore atteint la phase structurant l'espace ; étant actuellement en pleine mutation dans la mise en valeur de leurs parcelles.

Quant aux autres communes de la Grande Terre, ayant des productions globalement plus faibles, elles n'engendrent dans l'organisation de l'espace que des influences quasi-inexistantes.

A cette hiérarchie, établie sur le nombre d'exploitations, les surfaces cultivées et leur évolution, une deuxième peut s'y ajouter fondée cette fois-ci sur les variétés de fruits et légumes. Étant donné que certaines ont une importance plus développée que d'autres, elles ont par conséquent une influence plus étendue.

Les variétés fruitières et légumières structurant l'espace sont : les agrumes, litchis, bananes, ananas, salades, concombres, et tomates. Ce sont les vergers qui structurent principalement l'espace, non seulement du fait qu'ils concernent le plus grand nombre de communes, mais aussi en raison de la taille des parcelles qui sont

en moyenne plus élevées que les parcelles maraîchères. Les autres cultures sont secondaires et modèlent très peu l'organisation spatiale de l'île.

## **6- Et le milieu dans tout ça ?**

Si les décisions de production sont prises avant tout pour répondre aux besoins des consommateurs, si la structure spatiale de la production dépend par conséquent de la localisation des espaces de consommation, il n'en reste pas moins vrai que le milieu est essentiel dans le choix de la localisation d'une entreprise agricole.

Les conditions de la production agricole sont très particulières. La source d'énergie indispensable à toutes les opérations est constituée par la lumière solaire qui, transformée par la photosynthèse, est à l'origine de la matière organique. Cette source d'énergie ne peut pas être déplacée. La terre apparaît comme l'élément essentiel de toutes les combinaisons productives. Le problème de la localisation se pose pour l'agriculteur en termes originaux. Il n'a pas à choisir entre des sites vierges ; il lui faut, ou bien acheter des terres à l'endroit qui convient pour la culture qu'il veut entreprendre, ou bien adapter l'exploitation dont il dispose de manière à tirer le meilleur profit possible de ses aptitudes et de sa position.

Qu'est-ce qui détermine la fertilité d'un terrain ? D'abord, la quantité d'énergie solaire qu'il reçoit. Elle est également affectée par l'action de facteurs limitants. L'eau indispensable aux plantes ; sans évapotranspiration, pas de montée de sève, pas de possibilité d'amener jusqu'aux feuilles les éléments minéraux qu'emploie la photosynthèse. L'eau ne suffit pas ; il faut les substances nécessaires à la plante sous une forme assimilable. Ce qui veut dire que la fertilité dépend à la fois de la composition chimique du milieu et de la nature des combinaisons dans lesquelles entrent les éléments.

Le milieu est un facteur essentiel, mais dans quelles mesures peut-il être un facteur déterminant dans la localisation de l'activité ?

### **a - Le milieu, facteur de la localisation de l'activité**

#### **❖ Données climatiques :**

Nous avons vu précédemment quelles étaient les caractéristiques principales du climat de Nouvelle-Calédonie, qui située juste au nord du tropique du Capricorne et dans le courant des alizés, bénéficie d'une température peu habituelle en zone tropicale.

Rappelons que ce climat est découpé en quatre saisons, une saison chaude et une saison fraîche, alternées avec des saisons dites de transition.

Dans le cas présent, ce sont principalement les caractéristiques climatiques régionales qui nous intéressent, afin de dégager un lien avec la localisation des exploitations.

- Les précipitations :

La carte des isohyètes moyennes annuelles ( carte n° 16 ), met en évidence une dissymétrie entre la côte Ouest et la côte Est. Cela est dû en majorité à l'orientation de l'île du fait que les vents dominants soufflent d'une zone comprise entre l'Est-Nord-Est et le Sud-Est. En effet, la côte au vent reçoit des précipitations qui sont environ le double de celles de la côte sous le vent. La chaîne centrale de l'île dont l'axe parallèle aux côtes est décalé vers l'ouest, ce qui correspond nettement à l'axe de dissymétrie des précipitations, a une importance non négligeable dans cette opposition Ouest/Est.

Nous avons employé précédemment les termes de saison fraîche et de saison chaude pour caractériser le climat néo-calédonien, nous n'avons pas mentionné les termes de saison des pluies et de saison sèche caractérisant généralement la zone tropicale. Ils ne sont pas vraiment adaptés à la Nouvelle-Calédonie du fait d'une certaine connotation de régularité saisonnière. Or ce n'est pas le cas, bien que certains mois connaissent des précipitations plus importantes que d'autres. N'importe quel mois de l'année peut-être affecté par des pluies abondantes ou bien par la sécheresse.

On peut néanmoins, constater en règle générale que les mois de janvier, février et mars sont arrosés, ensuite les pluies diminuent progressivement jusqu'en mai, et à partir de juin on remarque une brève reprise de l'activité pluviométrique atténuée par rapport au premier trimestre. Dès juillet, on progresse vers une période sèche de septembre à novembre, avec des minima en octobre.

Prenons comme exemple le cas de la ville de Nouméa, afin d'illustrer le phénomène d'irrégularité pluviométrique mensuelle. Les pluies pour le mois de février à Nouméa, sont en moyenne de 117 mm, mais sur 75 ans on a pu noter un maximum de 586 mm et un minimum de 14,5 mm, ce qui fait une amplitude de 571,5 mm. Pour les mois " secs ", par exemple le mois de Novembre ( toujours à Nouméa) il a pu être constaté des précipitations allant de 0,0 mm à 397 mm.

En étudiant plus en détail la répartition mensuelle des pluies, on voit se mettre en place au niveau de la Grande Terre, une climatologie intéressante. On remarque sur la côte sous le vent une augmentation progressive des précipitations du premier trimestre au fur et à mesure que l'on se dirige vers le nord. Ce phénomène

est moins évident sur la côte au vent, la proportion des pluies reste sensiblement identique du sud au nord.

Grâce aux données climatiques générales de la région Sud-Sud-Ouest du Pacifique, on peut apporter quelques éclaircissements sur les causes de ces variations. En effet, la zone intertropicale de convergence atteint sa position la plus basse vers le 15° de latitude sud en février-mars, c'est à ce niveau que naissent les dépressions tropicales pouvant évoluer en cyclones et affecter la Nouvelle-Calédonie de décembre à avril. Ces perturbations sont responsables de l'abondance pluviométrique des premiers mois de l'année. Le Nord subit plus tôt l'influence de ces perturbations. La période pluvieuse commence dès novembre ou décembre dans l'extrême Nord, l'étroite bande côtière de l'Est est largement moins sensible à ce décalage.

A partir des mois de mai-juin, la zone intertropicale de convergence franchit à nouveau l'équateur vers le nord pendant que la ceinture anticyclonique subtropicale prend de l'extension. Dans un premier temps cette ceinture constituée par un chapelet d'anticyclones successifs qui se déplacent d'Ouest en Est, facilite le passage fréquent de perturbations d'origine polaire qui atteignent le Sud de la Grande Terre, occasionnant des " coupes d'Ouest " pouvant être violents et extrêmement pluvieux. En juillet et en août, la ceinture de hautes pressions atteint son stade de maturité et les perturbations polaires sont plus espacées. Les variations régionales sont moins sensibles durant les mois secs. Dans le secteur de Nouméa, la période la plus sèche s'échelonne entre septembre et décembre avec un léger minimum en septembre-octobre, mais à partir de la Tontouta ( à 45 km au Nord de Nouméa), ces deux mois se distinguent bien des mois de novembre et décembre et cette différenciation s'accroît au fur et à mesure que l'on progresse vers le Nord.

Sur la côte Est, la période sèche commence dès le mois d'août et ce jusqu'en octobre. Par contre, le minimum relatif de mai est généralisé à l'ensemble de l'île, avril-mai étant en effet une période dite de transition. Les perturbations polaires n'atteignent pas la région.

De plus, les vallées ne subissent pas les mêmes variations du fait des influences orographiques. La répartition des pluies en saison sèche est plus hétérogène et il arrive parfois que l'instabilité convective de l'air tropical déclenche des précipitations sur la chaîne centrale et dans les vallées, épargnant la bande côtière.

Prenons en compte les besoins en eau de certaines productions végétales en zone tropicale, afin de se rendre compte dans quelles mesures ces besoins influent sur le choix des sites agricoles.

**Tableau n° 5: Besoins en eau de certaines productions végétales  
en zone tropicale<sup>1</sup>**

espèces fruitières	besoins en eau en mm / an
ananas	1200 mm - 1500 mm
avocatier	1200 mm
bananier	1450 mm - 1500 mm
manguier	1000 mm - 1200 mm

Comparons les besoins en eau des productions végétales citées ci-dessus avec les précipitations des communes spécialisées dans ces cultures.

productions végétales	communes productrices	précipitations en mm
manguier	Voh	entre 1100 et 1200
	Koumac	1013
	Poum	1300
ananas	La Foa	1195
	Voh	entre 1100 et 1200
	Canala	1840
bananier	Mont Dore	entre 1200 et 1500
	Pouebo	entre 1700 et 2000

A la vue des précipitations annuelles enregistrées dans les principales communes productrices, il s'avère qu'elles correspondent généralement aux quantités nécessaires à la plante.

On constate par contre qu'à Canala, la pluviométrie dépasse les besoins en eau des ananas ( 1840 mm alors qu'il faut entre 1200 et 1500 mm d'eau maximum ), cela ne présente pas un frein pour la production , étant donné que Canala est malgré tout la troisième commune productrice d'ananas du Territoire. Il en est de même pour Pouebo qui reçoit entre 1700 et 2000 mm d'eau par an alors que les bananes n'en demandent que 1500 mm maximum.

En cas de déficit pluviométrique, il est indispensable de mettre en place un système d'irrigation. D'après le recensement agricole, 28 % des exploitations de la côte Ouest sont pourvues d'un système d'irrigation, contre 2,6 % sur la côte Est.

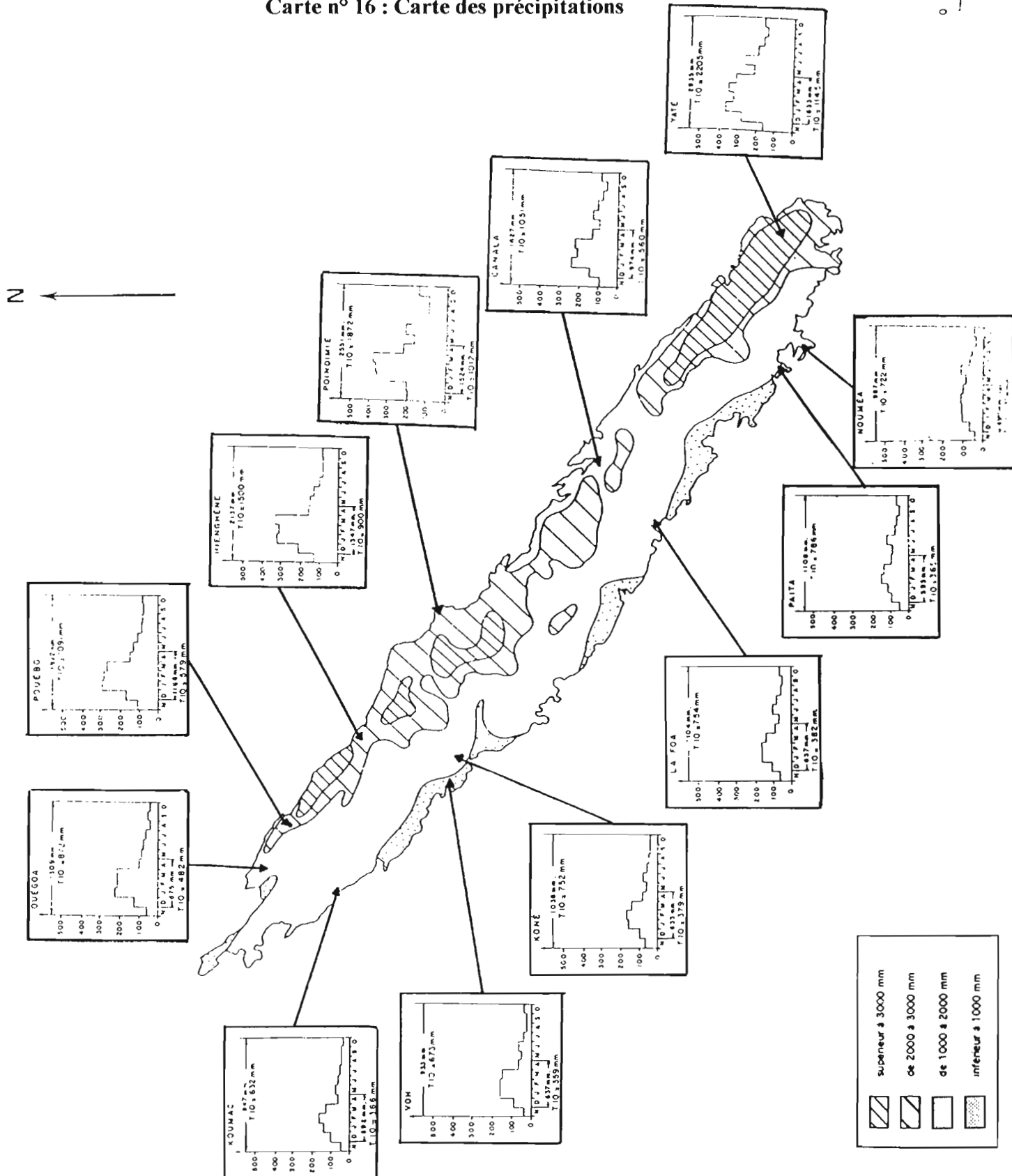
<sup>1</sup>D'après le Mémento de l'Agronome - Minist. Coopération - 1974.



Les producteurs utilisent différents systèmes d'irrigation : par aspersion avec des machines d'arrosage, par goutte à goutte, par irrigation gravitaire. . . Les systèmes installés le plus fréquemment restent le goutte à goutte ou les machines d'arrosage.

0 10 20 30 40 50 km

Carte n° 16 : Carte des précipitations



#### - Les températures :

La température moyenne annuelle est voisine de 23° C. L'effet de la latitude est relativement faible, l'écart n'est que de 2° entre le Sud et le Nord de la côte Ouest, et il n'est plus que de 1° entre le Sud et le Nord de la côte Est.

Au cours de l'année la moyenne des températures passe par un maximum en février et un minimum en juillet-août. Le maximum est compris entre 25,4° C à Port-Laguerre et 21,4° C à Poum.

L'amplitude annuelle est dans l'ensemble peu différente d'un point à l'autre de 5,4° C à Poum, elle peut parfois atteindre 8° C à La Foa. A l'Est, où les températures sont les plus homogènes, elle avoisine 6° C pour tous les postes.

Les mesures effectuées sur les stations d'altitude permettent d'affirmer que le gradient thermique dans la couche des 400/600 m est assez faible, 0,5° C sur la côte Est.

Les moyennes mensuelles des minima varient entre 16,3°C et 20,3 ° C. Les valeurs les plus faibles sont enregistrées à La Foa, Port-Laguerre et Canala, les plus fortes sont celles de Nouméa. L'écart entre la température moyenne du mois le plus chaud et celle du mois le plus froid varie de 8,9° C à La Foa à 5,8° C à Poum, Poindimié.

Les températures peuvent être déterminantes dans le choix des cultures, mais indépendantes au niveau de leur localisation sur la Grande-Terre.

#### ❖ Les risques climatiques :

Rappelons que les principales périodes de mauvais temps se situent de mi-novembre à mi-avril, pendant la saison chaude lorsque la zone intertropicale de convergence atteint sa position la plus basse vers 15° de latitude sud et c'est durant ce laps de temps que les dépressions ou cyclones tropicaux se forment.

Il existe plusieurs intensités dans les phénomènes dépressionnaires tropicaux dont voici la classification :

- dépression tropicale modérée : la vitesse du vent moyen atteint 34 noeuds mais ne dépasse pas les 47 noeuds.
- dépression tropicale forte : la vitesse du vent moyen atteint 48 noeuds mais ne dépasse jamais 63 noeuds.
- cyclone tropical ou ouragan : la vitesse du vent moyen est égale ou supérieure à 64 noeuds.

On distingue trois zones de formation entre les 5° et 15° de latitude sud, et qui se situent :

- au nord-ouest de la mer de Corail ( sud de la Papouasie ).
- au voisinage immédiat ou au sud des îles Salomons
- au nord des îles Fidji, plus particulièrement entre le sud des Ellices et Rotuma.

Ces perturbations sont dans un premier temps relativement stationnaires mais décrivent par la suite une trajectoire dont l'orientation est fréquemment Est-Ouest, avant de devenir Ouest-Est au moment où elles atteignent les latitudes moyennes et sont entraînées dans la circulation générale d'Ouest.

La vitesse de déplacement vers la zone maritime de la Nouvelle-Calédonie est de l'ordre de 8 nœuds et augmente par la suite jusqu'à plus de 30 nœuds à la latitude de Nouméa.

Les phénomènes selon leur intensité et la situation générale peuvent soit se combler et disparaître entre les 25° et 30° de latitude sud, soit pris dans la circulation polaire australe d'ouest, poursuivre encore leur progression.

Les services de la météorologie évaluent qu'en moyenne une dizaine de perturbations tropicales actives, qui atteignent donc au moins le stade de dépression tropicale modérée, parcourent annuellement la zone Sud-Ouest du Pacifique.

La zone la plus exposée est celle délimitée par les parallèles 17° et 21° Sud, et les méridiens 161° et 167 °. En effet, on dénombre pour cette région un total de 163 cyclones tropicaux et de 338 dépressions tropicales modérées et fortes, toujours durant les 31 saisons cycloniques allant de 1947-1948 à 1977-1978.

La partie nord de la Grande Terre est incluse dans cette zone et le passage de ces cyclones et dépressions y occasionnent des dégâts importants sur les cultures, dus à l'action du vent, aux fortes précipitations et aux marées de tempête.

### ❖ Le réseau hydrographique :

La Grande Terre dispose d'un réseau hydrographique particulièrement développé et original. En effet, les bassins versants sont de petite taille, en raison de la forme allongée de l'île et de son relief montagneux, ce qui ne favorise pas le développement de cours d'eau importants.

Les débits suivent évidemment le rythme des précipitations. Les mois de basses eaux s'observent entre août et novembre, le débit d'étiage mensuel le plus bas se produit en moyenne en octobre sur les bassins les plus arrosés du Sud du Territoire et du Nord de la côte Est, et en novembre sur les bassins les moins arrosés de la côte Ouest. la date d'étiage absolu est très variable suivant les années.

Les précipitations reprennent en décembre mais les débits mensuels les plus élevés s'observent de janvier à avril, avec un maximum centré sur février ou mars selon les bassins. C'est pendant ces quatre mois que se produisent habituellement les crues maximales dues aux passages des cyclones et dépressions tropicales.

Les irrégularités saisonnières prononcées des précipitations se retrouvent accrues au niveau des débits. Ceci est dû à la petitesse des bassins versants qui répercutent immédiatement la lame d'eau, les temps de réponse des bassins aux averses étant très courts. De plus, ces bassins versants du territoire ont généralement des terrains peu perméables.

Les valeurs de débits d'étiage sont donc principalement liées aux régimes pluviométriques et aux capacités de rétention des bassins versants, mais en l'absence de précipitations, ces débits d'étiage sont uniquement alimentés par les nappes souterraines. Par contre, étant donné la taille réduite des bassins versants et la nature des sols, les nappes sont peu développées.

C'est pourquoi, en période de sécheresse, de gros problèmes se posent pour les agriculteurs qui sont obligés de s'équiper en systèmes d'irrigation.

### ❖ Les potentiels agro-pédologiques des surfaces utilisées :

La répartition des sols obéit dans un premier temps aux facteurs climatiques, géologiques et topographiques. Le principal élément déterminant dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, est l'opposition des versants.

Caractéristiques des principaux sols :

- Sols peu évolués

\* Sols peu évolués d'apport :

Il s'agit soit de sols d'apports fluviatiles localisés dans les vallées, soit de sols de mangroves sur alluvions fluvio-marines développés à l'embouchure des cours d'eau ( côte Ouest ). S'ils proviennent d'un matériel géologique ultrabasique, ces sols ont une teneur élevée en ion magnésium. Leur texture est argilo-limoneuse. Carencés en phosphore et pauvres en potasse, les sols des vallées sont cependant les terres les plus fertiles du Territoire. Les sols sur alluvions fluvio-marines sont périodiquement inondés et reçoivent l'apport sédimentaire des grandes crues.

\* Sols peu évolués d'érosion :

Ces sols sont situés sur les reliefs accidentés, notamment dans la chaîne centrale. Ils peuvent présenter un horizon d'altération profond. Les cultures maraîchères et arboricoles ne reposent pas sur de tels sols du fait du relief trop accidenté.

-Vertisols

Ces sols apparaissent en position basse sur des alluvions anciennes et sur les bas de versants des collines ou de massifs de roches basiques et ultrabasiques, ce sont des sols très argileux. Malgré leur texture lourde, un drainage insuffisant et leur pauvreté en azote, en potasse et en phosphore, ces sols de plaine sont assez fertiles quand ils ne sont pas trop magnésiens.

-Sols calcimagnésiques

Ils se forment sur des roches calcaires ou sur des accumulations de carbonates ou de sulfates. Les sols carbonates ( rendzines calcaires ou magnésiennes) se développent sur du calcaire ou sur des encroûtements carbonatés sur la côte ouest. La faible épaisseur des rendzines calcaires les rend difficilement utilisables pour le maraîchage et l'arboriculture. Les sols développés sur croûtes de carbonate de

magnésium sont très peu fertiles en raison de l'excès de magnésium. Il en est de même des sols formés sur accumulation gypseuse, vu leur richesse en sulfates et en chlorure.

Ces sols paraissent présenter un premier stade d'évolution vers la formation de sols ferrallitiques allitiques<sup>2</sup>.

#### -Sols brunifiés tropicaux

Intermédiaires entre les sols peu évolués d'érosion et les sols climaciques ( fersiallitiques et ferrallitiques), ces sols bruns à rouges peu épais sont typiques des paysages à relief ondulé ou faiblement accidenté de la Nouvelle-Calédonie. Deux ensembles peuvent être dégagés en fonction du degré de saturation de leur capacité d'échange.

#### \* Sols bruns eutrophes :

Ils sont situés sur les versants érodés des collines et des massifs de roches basiques et ultrabasiqes. Ce sont des sols modaux moyens en dépit de leur déficit en potassium et en phosphore mais leur réserve hydrique est faible du fait du manque de profondeur. Sur roches ultrabasiqes un déséquilibre chimique marqué, lié à de fortes teneurs en magnésium, en chrome et en nickel, diminue encore leur fertilité.

#### \* Sols bruns désaturés ferruginisés :

Bien représentés sur le versant oriental de la chaîne centrale sur roches métamorphiques et sous climat régulièrement humide autorisant la forêt dense. Ces sols sont acides et fortement désaturés en bases. Ils ne devraient pas en raison de leur faible teneur en éléments nutritifs ( calcium, potassium, phosphore), et de leur grande sensibilité à l'érosion, faire l'objet d'une utilisation agricole.

#### - Sols fersiallitiques

On y distingue deux ensembles

#### \* Sols fersiallitiques rouges, lessivés :

Ils apparaissent sur les collines de roches siliceuses ou schisteuses de la côte Ouest. Ils sont caractérisés par un horizon A sableux et blanchi, d'épaisseur variable qui surmonte un horizon B très argileux et rubéfiés. D'une façon générale, la fertilité des sols fersiallitiques lessivés est médiocre. A leur pauvreté chimique s'ajoute une discontinuité texturale qui nuit à la pénétration des racines et de l'eau et entraîne des risques d'érosion par fortes pluies.

<sup>2</sup>Lercinier- 1971.

\* Sols fersiallitiques rouges ou jaunes, lessivés ou non :

Ils sont observés sur la chaîne centrale et sur la côte Est sur roches métamorphisées. Ils sont caractérisés par un profil d'altération profond, une argilification en surface et la présence de minéraux micacés peu altérés à faible profondeur. Ces sols sont extrêmement acides et fortement désaturés en bases, pauvres en azote et phosphore. Leur niveau de fertilité chimique est de ce fait médiocre, mais ils sont profonds, argileux et à réserve hydrique assez élevée.

- Sols ferralitiques

On les trouve dans les secteurs les plus humides de la Grande terre et sur toutes sortes de substrats géologiques.

Ce sont des sols à évolution géochimique poussée, marquée par la quasi disparition des minéraux primaires altérables de la roche-mère et l'absence d'argile.

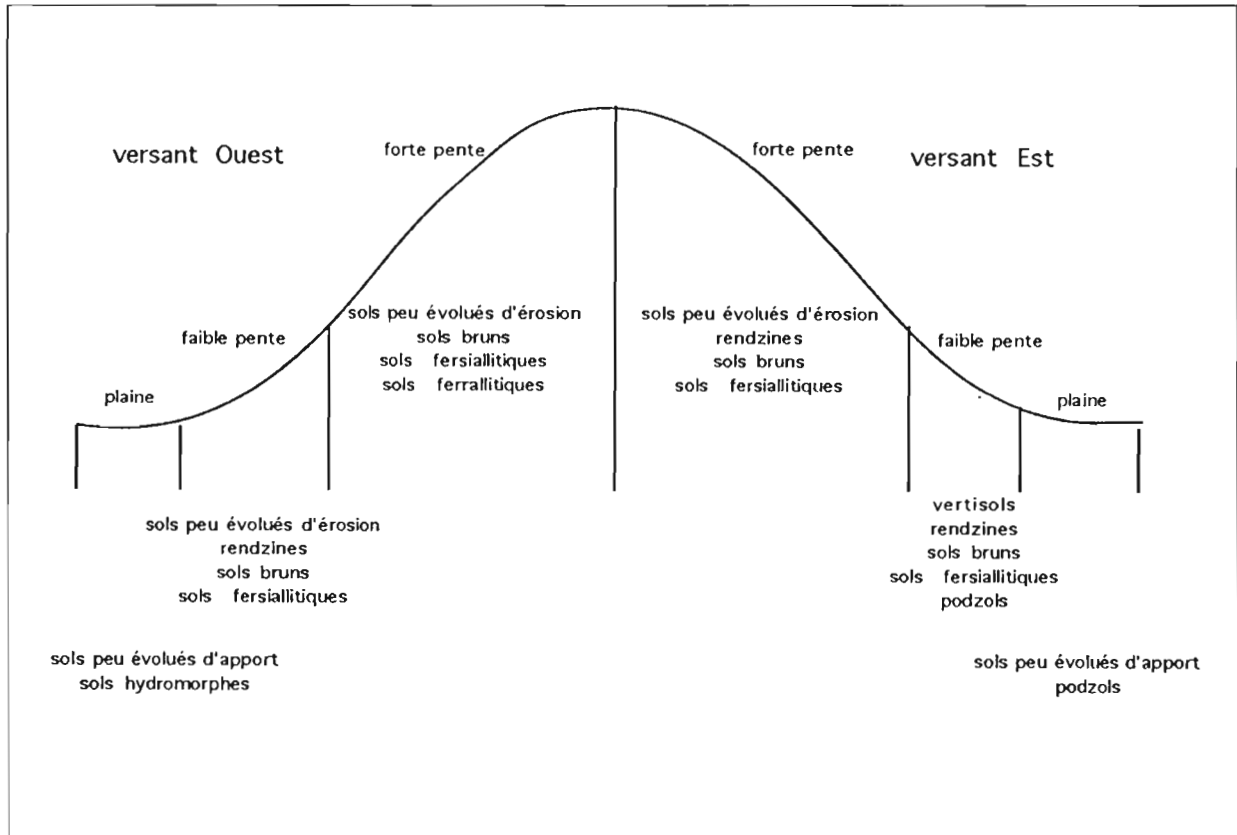
\* Sols ferralitiques ferritiques :

En position sommitale sur les massifs ultrabasiques, ils sont de couleur rouge foncé à brun jaunâtre et ont tendance à s'indurer. Cela se traduit par une concentration en surface de gravillons ferrugineux, de blocs de cuirasse. Cette induration est favorisée par la constitution très ferrifère de ces sols. Le défaut de minéraux argileux explique l'absence de capacité d'échange des horizons minéraux. Les caractéristiques physiques de ces sols profonds seraient favorables à la croissance de végétaux, malgré une stabilité structurale médiocre en profondeur mais leur niveau de fertilité chimique est très bas. On observe une concentration des éléments fertilisants dans les horizons humifères. Par contre, les teneurs en magnésium sont souvent trop élevées et ces sols sont fortement carencés en phosphore, en potassium et en calcium. La toxicité nickelifère explique également la fertilité médiocre de ces sols<sup>3</sup>.

Schématisons la disposition des sols de la Grande Terre en fonction de la pente et du versant, c'est-à-dire du climat. Etant donné que celui du versant Ouest est plutôt tropical à saison sèche, alors que le versant Est et la chaîne centrale connaissent un climat tropical humide.

<sup>3</sup>L. L'huillier - 1994.

### Schéma n°10 : Disposition des sols en fonction du versant et de la pente<sup>4</sup>



En étudiant ce schéma, on s'aperçoit que les sols les plus fertiles, c'est-à-dire les sols peu évolués d'apport fluvial, se retrouvent aussi bien dans les vallées de la côte Ouest que dans celles de la côte Est. Par contre, on retrouve les sols hydromorphes exclusivement sur la côte Est. Plus la pente est forte, moins on trouve des sols pouvant faire l'objet d'une mise en valeur agricole.

Il sera intéressant d'étudier à une échelle plus fine, la mise en valeur de certains sols néo-calédoniens en maraîchage et en arboriculture .

Deux exemples paraissent intéressants.

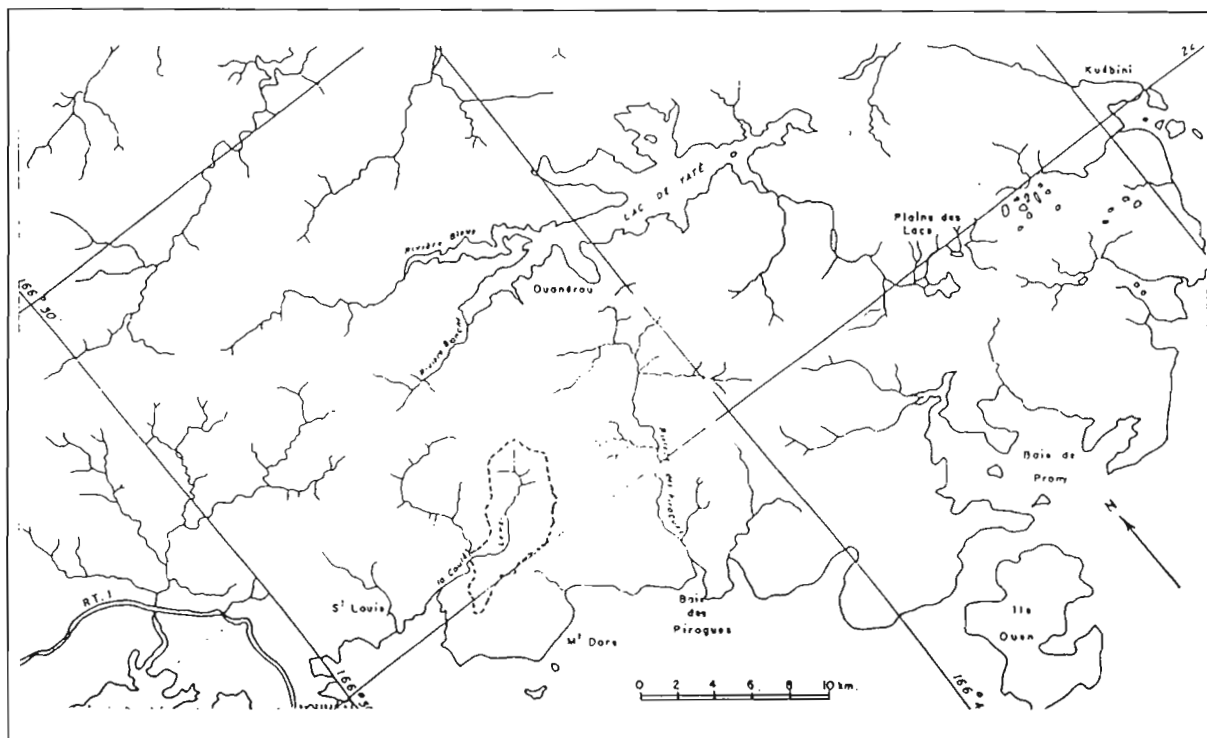
- Les vallées de la Coulée et de la Lembi, qui se trouvent dans les massifs ferrallitiques du Sud de la Grande Terre, et qui sont néanmoins une grosse zone productrice et prioritaire dans les projets de développement agricole local, du fait de la proximité du marché de Nouméa. (cf. carte n°17).

<sup>4</sup>Schéma établi à partir du tableau de la répartition des sols néo-calédoniens, en fonction de la roche-mère, du climat et de la topographie. Planche XIV Atlas de Nouvelle-Calédonie ORSTOM.



- La vallée de La Foa, également haut lieu du maraîchage et de l'arboriculture comme nous l'avons déjà mentionné.

La Coulée et la Lembi :



Source : B. Mermoud, 1994.

**carte n°17 : Situation du bassin versant de la Lembi**

Trois types de substrats géologiques ont pu être définis :

- un ensemble sur roches ultrabasiques
- un ensemble acide
- un ensemble de formations fluviales récentes

L'ensemble sur roches ultrabasiques

Cet ensemble est constitué de massifs montagneux au relief accentué ( pentes de l'ordre de 40 à 50 % ), se raccordant progressivement à la vallée par un piedmont de pente plus réduite et un glacis colluvial de pente faible ( < 10 % ).

On y trouve des sols fortement rajeunis qui sont essentiellement situés en haut des versants. Ils sont peu épais, et dans le cas extrême le sol a disparu pour laisser place à la roche à nu, ainsi que des sols d'apports colluviaux lorsque la pente est plus faible.

L'ensemble sur les formations fluviatiles :

Cet ensemble au relief peu accentué, situé de part et d'autre des rivières, entre les massifs montagneux, est constitué par la plaine alluviale stricto sensu et un glacis alluvio-colluvial qui se raccorde aux massifs péridotitiques.

L'élévation progressive de l'altitude au niveau du glacis d'une part et l'existence d'un important bourrelet de berge le long des rivières, d'autre part, conduit à la formation d'une zone dépressionnaire au centre de cet ensemble. Les matériaux constitutifs de cet ensemble sont composés :

- d'éléments sesquioxydiques apportés par colluvionnement
- de matériaux argileux insérés.

L'ensemble sur les formations acides

C'est l'ensemble le plus complexe. Des filons ou de petites masses de roches acides sont présentes essentiellement au Nord-Est, à proximité de la confluence des deux rivières.

Trois grandes facettes topographiques se distinguent : le versant convexe (amont), le replat (partie médiane), le versant concave (aval). Ces différentes zones se caractérisent par des phénomènes de rajeunissement à l'amont et d'accumulation ou d'appauvrissement à l'aval.

Voici l'organisation générale pédologique des sols ferrallitiques dans les zones de la Coulée et de la Lembi.

L'observation des paysages fait apparaître deux ensembles de modelés :

- Un ensemble constitué de massifs montagneux dont les altitudes maximales atteignent 798 m et dont les sommets sont fréquemment à des altitudes comprises entre 400 et 600 m (pic de Mourange, 469m). Le relief est accentué présentant des pentes de l'ordre de 40 à 50 %. L'ensemble des massifs se raccorde progressivement à la vallée par un piémont de pente plus réduite (20 à 10 %) et un glacis colluvial de pente faible (inférieur à 10 %).

- Un ensemble au relief peu accentué, situé de part et d'autre des rivières, entre les massifs montagneux, constitué par la plaine alluviale et un glacis alluvio-colluvial qui se raccorde au massif. C'est sur ce dernier que les exploitations sont situées.

On remarque en effet, que les producteurs se sont installés principalement sur les modelés de plaine et glacis alluvio-colluviaux, essentiellement sur des sols peu évolués non climatiques d'apports alluviaux.

Les cultures maraîchères ne sont donc pas situées sur des sols ultrabasiques, impropres à toute culture, mais sur des sols alluviaux. Par contre, le problème d'espace peut se poser quand on voit la proportion des sols capables d'accueillir des cultures par rapport à l'ensemble des massifs, c'est pourquoi on y trouve beaucoup plus de maraîchage qui demande bien moins de place que de vergers.

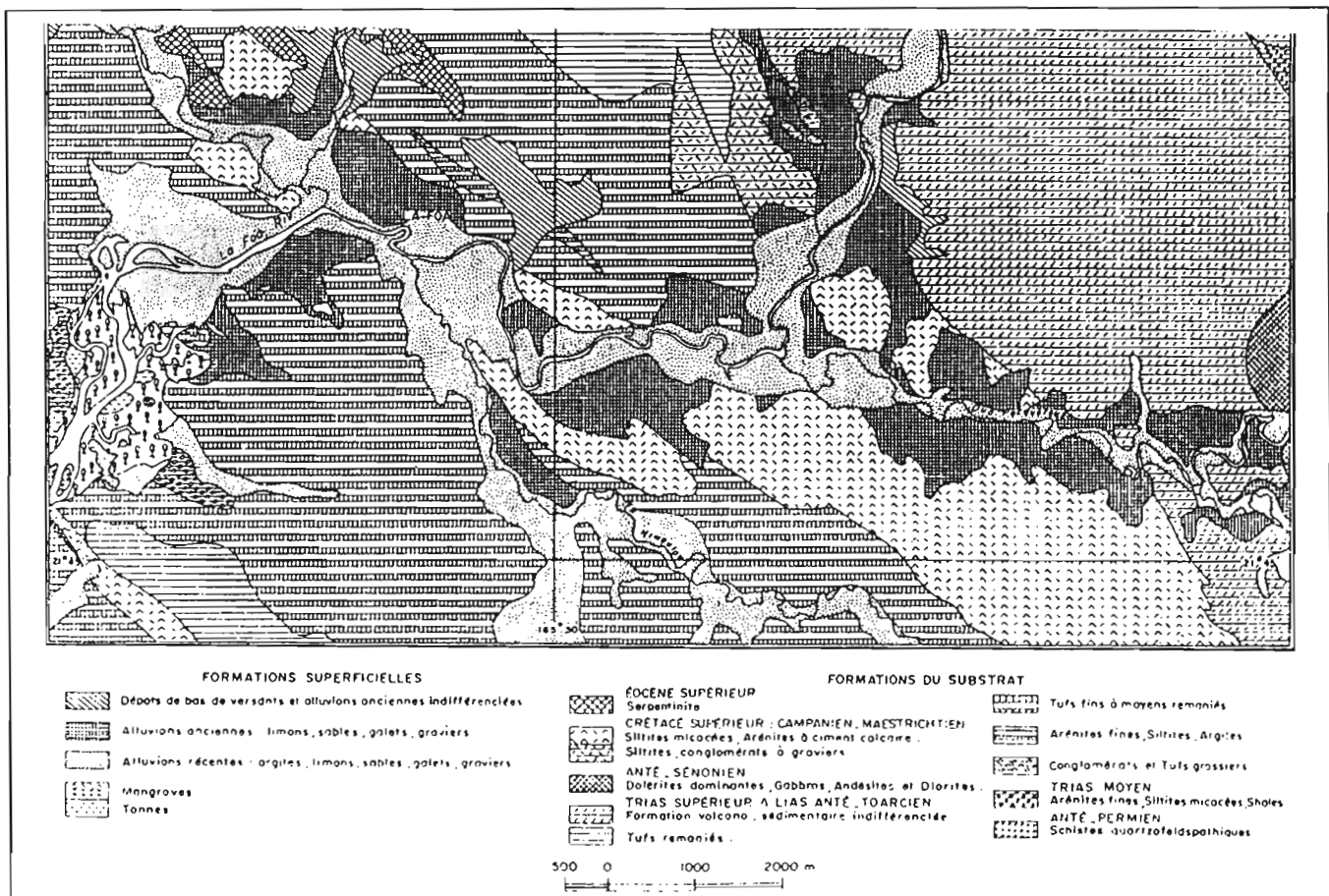
La vallée de La Foa :

la région cartographiée se situe dans la moitié méridionale de la côte Ouest du Territoire.

Trois grands ensembles géologiques y apparaissent :

- les formations volcano-sédimentaires
- les formations plutovolcaniques qui sont en fait des formations de substrat
- les formations superficielles

Carte n°18: Les formations géologiques de la vallée de La Foa



Les formations volcano-sédimentaires :

- les formations anté-permiennes, de faible importance sur la zone prospectée, elle représente la bordure Sud du massif de la Bohen.

- les formations du Trias moyen au Lias anté-Toarcien que l'on trouve sous forme de tufs remaniés.
- les formations du Crétacé supérieur qui sont discordantes ou en contact anormal avec les formations du Trias ou du Lias.

Les formations plutovolcaniques :

- les formations anté-Sénoniennes, correspondent à des dolérites dominantes et sont présentes à l'amont de la Oua Pocquereux et de la Ouane.

Les formations superficielles :

les géologues ont distingué

- les formations de piedmonts, ou de dépôts de bas de versants et alluvions anciennes indifférenciées. Elles sont situées dans les vallées de La Foa et de la Fonwhary, mais couvrent, en fait, de plus vastes surfaces. A des alluvions anciennes se mêlent des colluvions issues de démantèlement et d'altération des massifs environnants.

Voici pour ces formations de piedmonts les caractères favorables et défavorables ;

- caractères favorables :

Ces formations pourtant de bas de versant ne connaissent aucun risque de submersion. Il n'y a pas d'hydromorphie ni de salinité.

- caractères défavorables :

Ils sont parfois sur des pentes assez élevées et dans ce cas les sols sont sensibles à l'érosion. Il y a de nombreux éléments grossiers en surface. De plus, c'est un sol pauvre en phosphore et les horizons de surface sont pauvres en matière organique.

- les alluvions anciennes, sont situées dans la partie amont des cours d'eau principaux et regroupent plusieurs niveaux de terrasses à sols peu argileux, surélevées par rapport au lit actuel des cours d'eau.

Les terrasses sont manifestement anciennes. Le niveau le plus élevé surplombe le second d'environ quatre mètres, et est constitué de sols brunifiés des pays tropicaux eutrophes.

Le second niveau est lui-même surélevé de six mètres par rapport au lit de la rivière et est également constitué de sols brunifiés tropicaux eutrophes. Les caractères favorables sont les suivants : très faibles risques de submersion, une pente faible à nulle non sensible à l'érosion, pas de pierrosité de surface. Par contre, le sol est pauvre en phosphore.

Il est indubitable que les exploitants lors de leur installation recherchent avant tout de bonnes terres bien situées. Malheureusement dans bien des cas leur choix se voit restreint, du fait des problèmes de revendications foncières, et des accès parfois très difficiles des parcelles.

Dans bien des cas, on s'aperçoit que contrairement à toute logique, le milieu n'est qu'un facteur secondaire et non primaire dans le choix de la localisation des parcelles. Ceci est de plus en plus vrai, étant donné que les exploitants ont suffisamment de matériel et de moyens pour compenser des conditions physiques pas toujours optimums. Certains producteurs au col de Mourange au Mont Dore, ont entièrement substitué la terre d'origine par une, largement plus fertile et plus appropriée aux cultures maraîchères ou arboricoles. Mais il est indéniable que ceci engendre beaucoup de dépenses que tous les producteurs ne peuvent se permettre.

### **b - L'activité en tant qu'agent de transformation du milieu**

Il paraît évident que dès que l'homme exploite le milieu, cela induit des transformations du paysage à plus ou moins long terme et plus ou moins conséquentes. La mise en valeur de terre implique dans un premier temps un aménagement des parcelles, qui se traduit dans beaucoup de cas par un défrichement.

Les parcelles aménagées ont perdu dans un premier temps leur couvert végétal d'origine sur les versants et dans les talwegs. Les déboisements ont souvent été faits par le feu, qui dans de nombreux cas a dépassé les limites des parcelles et a sérieusement collaboré à la mise à nu des sols, les rendant ainsi plus sensibles à l'érosion. En effet, ces sols déboisés pour la mise en culture sont plus facilement soumis à l'érosion étant donné, que les pluies tombent plus violemment sur le sol, n'étant pas amorties par le couvert végétal, et qu'il n'y a plus de racines pour retenir la terre.

De plus, les techniques culturales augmentent la sensibilité des sols. Effectivement le billonnage parallèle à la pente est fréquemment pratiqué par les exploitants. Cette technique a pour le maraîcher l'avantage de pouvoir travailler plus aisément, tant pour la préparation du terrain avec les engins mécaniques que pour l'entretien et les récoltes. Mais le billonnage parallèle à la pente augmente le drainage et provoque des rigoles dès que les pluies ont encroûté les flancs, les eaux étant concentrées en filets dans ces billons.

Les matériaux charriés sont accumulés en bas des pentes et forment un bourrelet, à moins qu'ils ne soient directement entraînés à la rivière.

A long terme, ce processus engendre une perte d'épaisseur de l'horizon humifère, une perte de capacité d'infiltration et de stockage de l'eau, diminution des nutriments, fatigue du sol et finalement baisse de rentabilité de la terre. Le simple excès d'eau peut également introduire l'érosion des pentes modestes ( 5 à 10 % ).

Les outils et le matériel agricole utilisés accentuent l'érosion des terres ameublies. Le sol est pulvérisé en surface par un rotavator, rendant les sols très légers mais nettement plus sensibles au transport des éléments, et à l'érosion linéaire. La motorisation provoque la compaction qui accélère la dégradation des terres.

Certains sols nécessitent dans la mise en valeur agricole des apports en engrais relativement importants. Les exploitations utilisent essentiellement du fumier, du nitrate de potasse, de l'urée. Mais les arrosages réguliers ou les fortes pluies occasionnent des ruissellements qui véhiculent ces produits dans les rivières causant une pollution progressive.

**Photo n° 4 : La ceinture verte de Nouméa, pas si verte que cela.**



Source : auteur, 1995.

Cette photo a été prise au col de Mouranges, sur la commune du Mont Dore, haut lieu du maraîchage et de l'arboriculture. Les cultures sont faites sur des sols ferrallitiques. On remarque aussi, les effets de l'érosion.

## **C - Du producteur au consommateur**

Entre les trois pôles que constituent les unités de production, les unités de consommation et les marchés, circulent des flux qui sont de trois types : les flux de biens, les flux monétaires et enfin les flux d'information. Mais seuls les flux de fruits et légumes feront l'objet d'une étude, dans le dessein de schématiser l'organisation de l'espace, et de comprendre ainsi la manière dont naissent et s'ordonnent dans l'espace les circuits. Les flux de biens trouvent leur origine dans les unités de production, transitent par les marchés et disparaissent au niveau des foyers de consommation.

### **1 - Itinéraires des dessertes sur la Grande Terre**

#### **a - Routes et pistes calédoniennes**

A travers les parties précédentes traitant de la localisation des activités maraîchères et arboricoles, nous avons été amenés à réaliser la dispersion de l'activité sur l'ensemble de l'île, rendant les flux plus nombreux et complexes. L'étude de la localisation des exploitations s'étant faite à l'échelle communale, sans détailler avec exactitude leur situation géographique sur le territoire de chaque commune<sup>1</sup>, nous avons le tort de considérer que toutes les exploitations se situent à proximité des bourgs principaux. Or l'enclavement de certaines contrées représentent des complications supplémentaires dans le transfert des marchandises jusqu'au marché. Le déplacement de biens périssables est toujours relativement difficile et délicat. Il faut un équipement spécial ainsi qu'un minimum d'infrastructures pour assurer un transport dans de bonnes conditions.

En Nouvelle-Calédonie, les moyens de transport pour acheminer les fruits et légumes sont extrêmement réduits, la route restant la seule infrastructure sur le territoire. Or, pour les marchandises, d'autres modes de transport sont indispensables pour abaisser les coûts : la voie ferrée permet des envois massifs à bon marché, mais elle implique une infrastructure complexe surtout si les convois sont lourds. Les pentes doivent demeurer très faible ( inférieures à 10 % ), si l'on ne veut pas trop dépenser en énergie de traction. Le train est alors aussi cher que les voies autoroutières. La grande chaîne centrale ne simplifie pas la mise en place d'une ligne de chemin de fer reliant un certain nombre de régions à Nouméa.

Le réseau routier de la Grande Terre, qui s'étend sur plus de 5000 km , comprend des routes et des pistes. (cf. carte n°19). La RT1 constitue la route principale reliant Nouméa aux communes de la côte Ouest jusqu'à Koumac. Cette

<sup>1</sup> Les renseignements dont nous disposons ne nous permettent pas toujours de connaître la localisation exacte de toutes les exploitations du fait du secret statistique.

route se poursuit sur la côte Est avec de nombreuses portions non bitumées, jusqu'à Thio. Quelques transversales relient la côte au vent à la côte sous le vent. Hormis ces tronçons asphaltés, ce sont des pistes qui rompent l'isolement de nombreuses tribus, localisées principalement dans la chaîne. Ce sont les infrastructures les plus économiques ; bien souvent les cours d'eau sont franchis par de simples radiers, dont la viabilité risque d'être modifiée après une période pluvieuse. L'expérience montre que la circulation a vite fait de dégrader ces aménagements modestes.

#### b - Les zones desservies par les colporteurs, grossistes et autres intermédiaires

Plusieurs éventualités s'offrent aux producteurs :

- vendre eux-mêmes leur production sans intermédiaire, soit directement à l'exploitation soit aux marchés locaux ou encore au marché de gros de Nouméa. Les deux derniers cas nécessitent l'achat d'un véhicule adéquat, et engendrent de grosses pertes de temps, c'est pourquoi de nombreux producteurs adoptent une autre solution, - faire appel à des spécialistes afin d'écouler leur marchandise. Deux professions se chargent de transporter et de vendre les fruits et légumes au marché de gros de Ducos. Il s'agit des colporteurs et des grossistes. Le colportage en fruits et légumes, activité très répandue en Nouvelle-Calédonie, consiste à aller chez les producteurs prendre régulièrement les produits et à les vendre deux fois par semaine au marché de gros. Sur l'ensemble du Territoire, 18 colporteurs sillonnent en permanence les routes et pistes, à la recherche de fruits et légumes. Contrairement à un transporteur traditionnel, qui n'est jamais propriétaire de la marchandise, le colporteur lui, l'achète, mais sans prendre beaucoup de risques, étant donné qu'il le fait après l'avoir revendue au marché de gros. Les colporteurs ont la réputation de desservir un grand nombre de régions et de tribus plongées dans un profond isolement. (cf. carte n°20). En effet, afin de protéger leur profession actuellement menacée, les colporteurs avancent comme argument leur action de désenclavement des tribus difficiles d'accès, ainsi que leurs actes qui dépassent selon, eux, ceux d'un grossiste (approvisionnement en matériaux, en épicerie...).

Or, les réponses aux questionnaires concernant les zones qu'ils desservent, ne coïncident pas avec leurs discours. Généralement ils ne souhaitent plus endommager leurs camions sur les pistes de plus en plus mauvaises, pour aller chercher quelques produits dans les secteurs reculés.

La plupart d'entre eux<sup>2</sup>, desservent les communes principales de la côte Ouest jusqu'à Bourail, deux fois par semaine, certains poussent leur tournée jusqu'à Voh, mais sans y inclure les nombreuses tribus implantées dans ces communes et sur la

<sup>2</sup> Sur les 18 colporteurs, seuls 11 ont pu être contactés et ont répondu au questionnaire.



côte Est. Leurs circuits (cf. schéma n°11), se trouvent certainement influencés par la localisation des principaux exploitants. Les colporteurs réussissant à charger leurs camions en faisant un minimum de kilomètres, n'éprouvent pas le besoin d'aller dans des coins reculés difficiles d'accès.

Les producteurs perdus dans la chaîne l'ont confirmé en précisant qu'ils devaient aller porter eux-mêmes leurs fruits et légumes jusqu'à la route principale la plus proche. Pour beaucoup d'exploitants concernés, il est difficile de transporter sans véhicule les produits deux fois par semaine sur plusieurs kilomètres ce qui ne les incite pas à produire davantage, alors qu'ils connaissent déjà des problèmes d'écoulement de marchandise.

Certains producteurs encouragés par le passage de colporteurs à proximité de leur terrain ont entrepris le maraîchage ou l'arboriculture, puis quelques années après se retrouvent isolés suite à l'abandon de certains itinéraires par ces colporteurs.

Les opinions des exploitants vis-à-vis des colporteurs diffèrent beaucoup d'une personne à une autre. Certaines vantent les qualités et la souplesse du système, et sont très attachées à cette méthode de commercialisation. D'autres au contraire, réproouvent leur manière de travailler, et le manque de ponctualité dans leurs tournées, mettant le producteur dans l'embarras avec ses produits cueillis. De plus, elles estiment que les fruits et légumes voyagent dans de mauvaises conditions dans des camions souvent débâchés sous le soleil, augmentant considérablement les pertes.

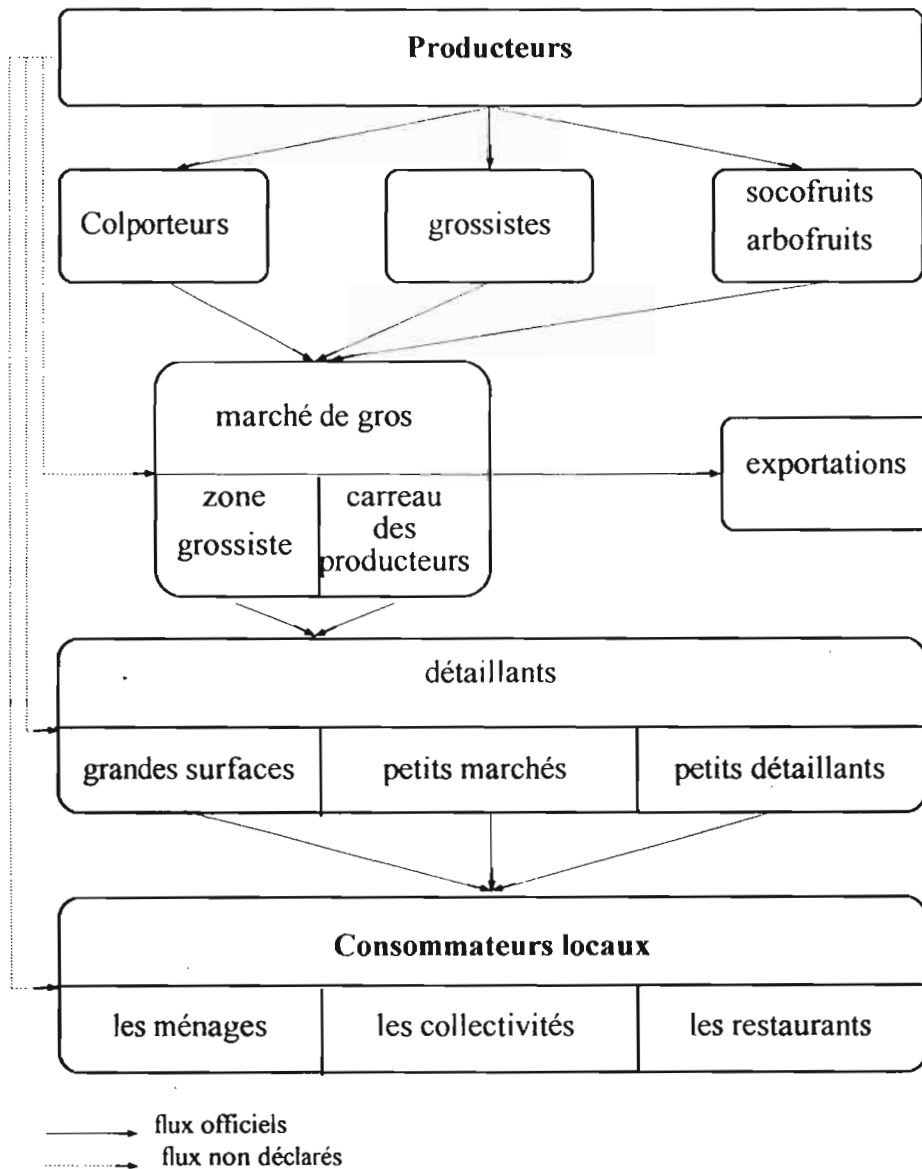
Les colporteurs subissent depuis quelques années une forte concurrence de la part des grossistes du marché de gros. Ces derniers, ne se contentent plus d'approvisionner les magasins de brousse, mais vont de plus en plus chercher directement la marchandise auprès des producteurs, avec des camions frigorifiques adéquats pour le transport des fruits et légumes, faisant énormément de tort aux camions bâchés des colporteurs. Les grossistes désenclavent encore moins les tribus reculées que les colporteurs.

Actuellement, certains producteurs arrivent à vivre avec l'aide d'associations ou de sociétés spécialisées dans la commercialisation des fruits et légumes.

L'association Arbofruits, assume en plus de ses nombreuses actions, la fonction d'intermédiaire dans les tribus isolées, en transportant les produits au petit marché de Nouméa, où elle possède une table.

Socofruits, société qui se charge de la commercialisation des fruits, principalement dans le but d'exporter, dessert toutes les communes de la Grande Terre deux fois par semaine. Ces intermédiaires travaillent donc sur plusieurs fronts à la fois, en se chargeant de la commercialisation sur le territoire et à l'étranger.

**Schéma n°11: Circuits de commercialisation des fruits et légumes**

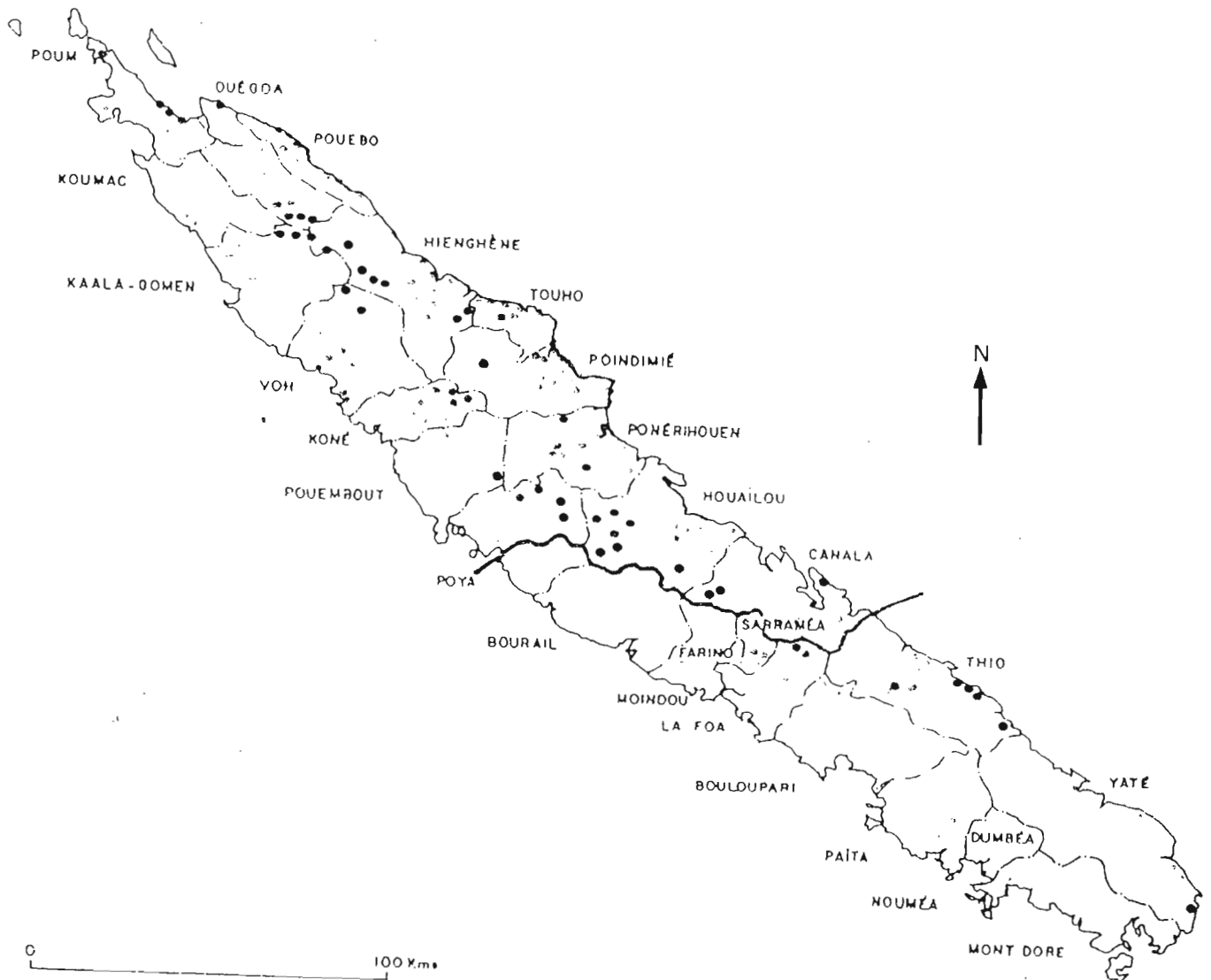


# Carte n° 19 : Routes et pistes calédonniennes



<p>— route bitumée</p> <p>- - - piste empierrée</p> <p>· · · bitumage partiellement réalisé</p>
---

Carte n° 20 : Enclavement des tribus ou insularité intérieure



Temps d'accès des tribus aux chefs-lieux

- de 15 à 30 mn
- de 30 à 45 mn
- de 45 à 1 heure
- Plus d'1 heure

## **2 - Les flux vers les marchés étrangers**

Les flux vers les marchés étrangers restent minimes, tant pour les destinations que pour les quantités exportées, du fait de la position géographique de la Nouvelle-Calédonie dans le pacifique Sud.

Les exportations ont déjà été évoquées précédemment lors de la description des marchés étrangers. Rappelons que les pays demandeurs de produits calédoniens sont essentiellement le Japon, la Corée du Sud, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Zélande et la Polynésie Française.( cf. carte n° 4).

Les plus gros clients demeurent le Japon, malgré la distance qui le sépare de la Nouvelle-Calédonie, mais uniquement pour deux produits que sont le squash et le litchi, et la Corée du Sud principalement pour des légumes et quelques litchis. L'Asie reçoit par conséquent la majorité des flux de fruits et légumes en partance de Nouvelle-Calédonie, pour le poids et non pour la diversité des produits.

Les quantités expédiées vers différentes îles du Pacifique Sud que sont la Nouvelle-Zélande, Wallis et Futuna et la Polynésie Française, sont sensiblement identiques. Seule la diversité des produits acheminés diffèrent d'une île à une autre. La totalité des exportations à destination de la Polynésie Française est composée de fruits divers, sans l'existence d'une émergence pour un fruit particulier. A destination de Wallis et Futuna sont envoyés des légumes et fruits divers et plus particulièrement des litchis. La Nouvelle-Zélande commande à la Nouvelle-Calédonie des ananas, des litchis et des légumes divers.

Les flux vers les marchés étrangers se résument à ces quelques exportations, qui pour certaines pourraient voir leur quantité augmenter d'ici quelques années. Par contre, malgré la relative proximité de l'Australie, il n'existe aucune exportation à destination de ce pays, qui vit certainement avec ses productions locales, et est par ailleurs trop strict phytosanitairement parlant pour la Nouvelle-Calédonie.

## **3 - Hiérarchie des flux**

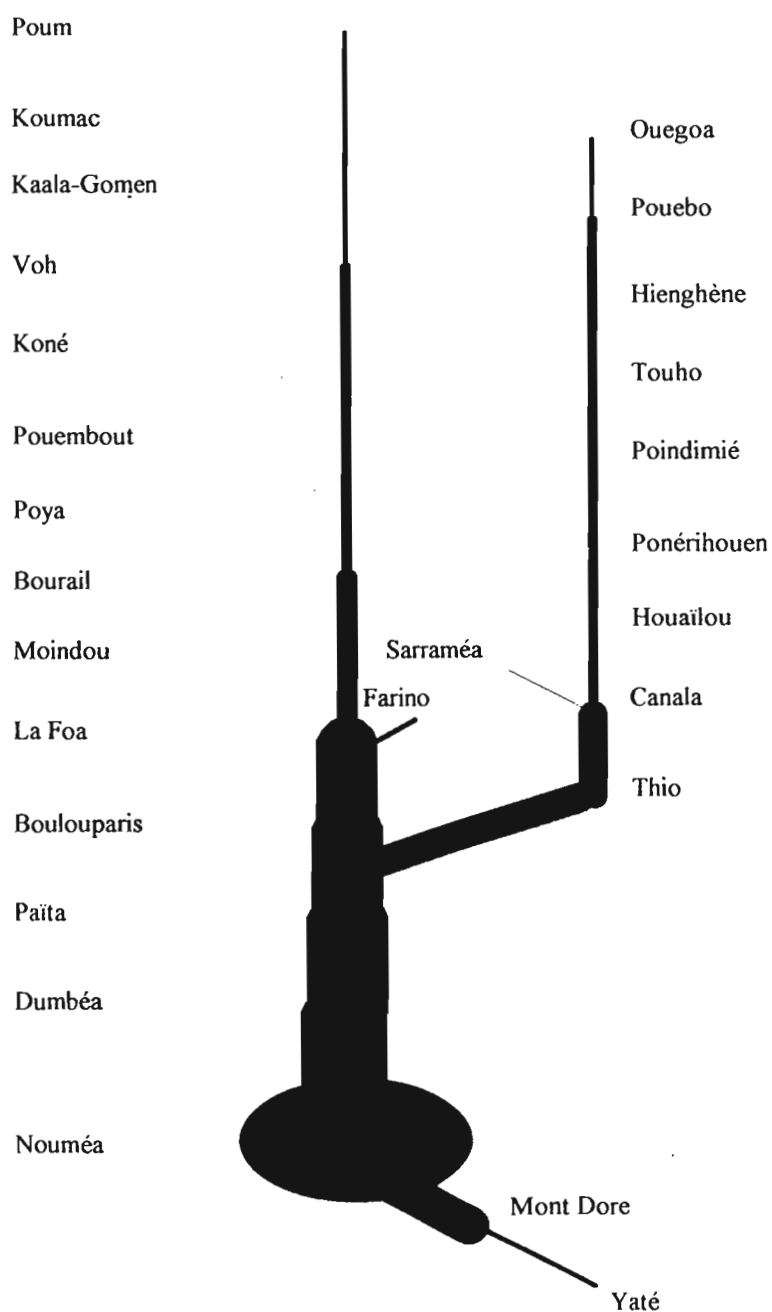
Toute une hiérarchie des flux est amenée à se mettre en place entre les producteurs et le marché de gros de Ducos, puis entre ce dernier et les foyers de consommation.

De toute évidence, les flux les plus importants du territoire sont ceux alimentant le marché de gros en provenance des communes les plus productrices de la Grande Terre., étant donné que tous les fruits et légumes doivent obligatoirement y transiter. ( cf. schéma n°12).

Les flux principaux proviennent essentiellement des communes de la côte Ouest, mais ce n'est qu'au niveau de Bourail que le flux augmente. Sur la côte Est c'est au niveau de Canala qu'il s'élargit.

Le marché de gros de Ducos est majoritairement alimenté par le flux en provenance de La Foa qui est une importante commune productrice du Territoire, plus que les communes de la ceinture verte de Nouméa prises séparément. Le marché de gros est également alimenté par un flux provenant du Mont-Dore.

**Schéma n°12: Les flux de fruits et légumes des exploitations au marché de gros**



## **D - Schéma général de l'organisation de l'espace**

L'organisation spatiale du Territoire par et pour les fruits et légumes peut se résumer à travers un schéma. Ce dernier sera un support permettant de mieux analyser certains problèmes rencontrés dans la filière des fruits et légumes.

### **1 - A l'échelle territoriale**

Le schéma des circuits de commercialisation nous a permis de connaître le fonctionnement de la filière des fruits et légumes, depuis le producteur jusqu'au consommateur.( cf. schéma n°11). Mais comment se traduit dans l'espace l'application de cette organisation, entre autre le passage obligé des fruits et légumes par le marché de gros de Nouméa ?

En effet, le circuit de commercialisation peut paraître sur le papier comme étant un bon système, principalement pour le contrôle des productions et des ventes, dans le but d'ouvrir ou de fermer les importations de fruits et légumes, ou d'inspecter la qualité des produits afin d'éviter que les producteurs commercialisent des fruits et légumes de mauvaise qualité pouvant faire chuter les cours.

Mais il n'en est pas forcément de même dans la réalité spatiale de la Nouvelle-Calédonie. Avec cette méthode, tous les fruits et légumes du Territoire, même ceux de l'extrême nord de l'île sont automatiquement acheminés sur Nouméa, et pas toujours dans de bonnes conditions. Après être passés au marché de gros de Ducos, certains d'entre eux refont le chemin inverse vers leur commune d'origine, dans les mêmes conditions, afin d'approvisionner les magasins de la brousse. A l'aller comme au retour les produits subissent des altérations entraînant la perte d'un certain nombre d'entre eux. Les fruits et légumes que l'on retrouve dans les magasins de brousse ne sont pas de très bonne qualité et à des prix prohibitifs. Les commerçants s'en plaignent beaucoup ne pouvant proposer que des produits médiocres, alors qu'à proximité de leur magasin se trouvent des maraîchers et des arboriculteurs qui seraient prêts à leur vendre directement fruits et légumes de qualité. Mais beaucoup ayant passé des contrats avec des grossistes, n'ont plus le droit par la suite de vendre eux-mêmes leurs récoltes.

Voilà ce que le passage au marché de gros entraîne comme absurdités, étant donné la position excentrée de Nouméa. Le système serait moins aberrant si le marché de gros était plus centralisé sur le Territoire.

## **2 - A l'échelle régionale**

L'organisation de la filière à l'échelle régionale est globalement plus complexe, étant donné que, dans un premier temps la superficie du champ d'action de la filière pour les exportations est immense par rapport au "caillou"; actuellement elle couvre dans le Pacifique Sud la zone allant de la Nouvelle-Zélande au Japon et à l'Est jusqu'en Polynésie Française.

Dans un deuxième temps, cette organisation n'est pas uniquement fonction des décisions des responsables du Territoire, mais surtout des décisions prises par les pays voisins quant aux achats de fruits et légumes calédoniens. Même si le système ne convient pas à la Nouvelle-Calédonie, elle n'est guère en mesure d'envisager de grandes modifications. Les moyens de transport pour acheminer dans de bonnes conditions les fruits et légumes sont limités aux frets aériens et maritimes. Par contre, les néo-calédoniens auraient la capacité d'augmenter les flux d'exportations en améliorant la qualité des produits et en réduisant les coûts de productions afin d'être compétitifs sur le marché étranger.

Depuis quelques années, la Nouvelle-Calédonie a entrepris de réduire les importations de fruits et légumes sur son territoire dans le but de favoriser les productions locales. Ceci a été rendu possible, par une meilleure connaissance du marché et une régulation de plus en plus fine.

Il est donc évident que l'organisation de l'espace régional n'est pas exclusivement déterminée par la Nouvelle-Calédonie.

Cependant, on peut avancer que les exportations influencent, dans une certaine mesure, l'organisation de la filière sur le "Caillou", et plus particulièrement la localisation des aires de productions. Les fruits et légumes destinés principalement à l'exportation, n'ont pas spécialement besoin de se situer à proximité du marché local devant être approvisionné très régulièrement, et peuvent de ce fait être les spécialités de la Province Nord. Or, dans la réalité on ne retrouve pas cette organisation, les litchis se trouvant être cultivés au Mont Dore et les Squash dans la région de Bourail.

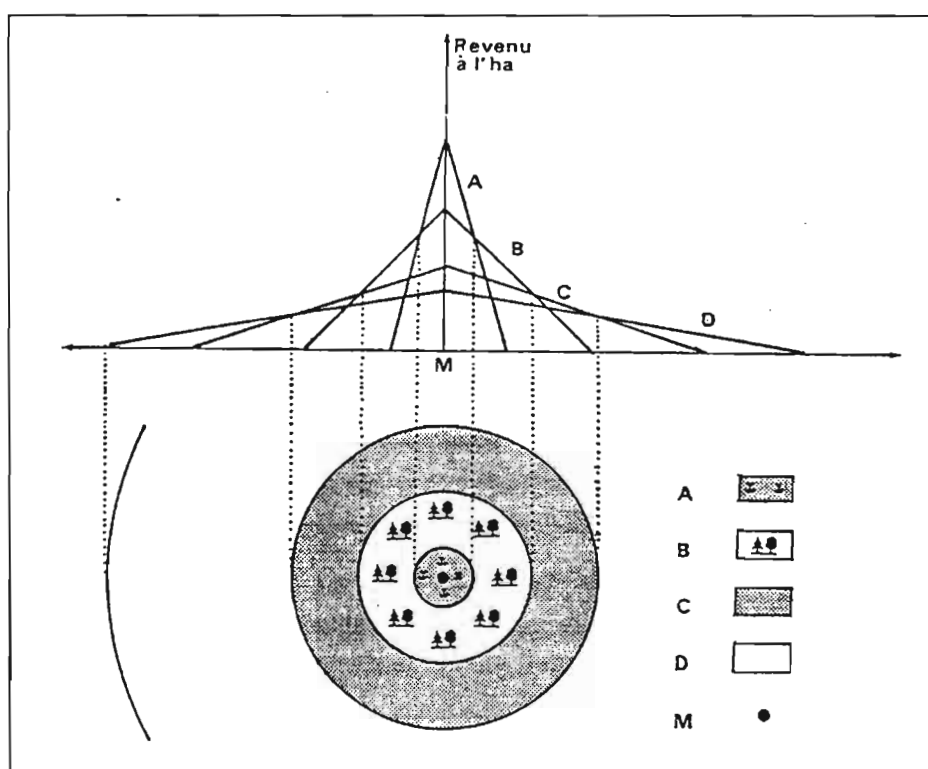
## **3 - Peut-on calquer ce schéma sur le modèle de Von Thünen ?**

Le principe du modèle de l'économiste Allemand repose sur la disposition que pouvaient prendre les cultures autour d'un marché unique isolé dans une plaine monotone où on circule dans toutes les directions avec une égale facilité, ou plutôt difficulté. Ce modèle ne tient pas compte de la fertilité des sols, mais uniquement de la distance au marché et des charges de transport. Comme elles ne sont pas les



mêmes pour tous les produits, l'ordre des rapports se modifie avec la distance, comme il apparaît sur la figure ( cf. schéma n°13). Les fruits et les légumes se trouvent près du marché, car ce sont des produits fragiles qui se déprécient rapidement du fait de la détérioration et des frais de transport élevés. Ce sont des cultures dont les rapports sont les plus intéressantes. Plus loin, on rencontre le bois, puis les céréales, et enfin les régions vouées à l'élevage. Puisque la plaine est uniforme dans le modèle de Von Thünen, ce qui est vrai dans une direction, l'est dans toutes les autres, les zones de cultures se présentent donc sous la forme d'anneaux concentriques ordonnés autour du marché unique.

**Schéma n°13: La localisation des cultures en fonction de la distance au marché : les cercles de Von Thünen.**



Source : P. Claval, *Éléments de géographie économique*, 1976.

A : cultures maraîchères ; B : bois ; C : céréales ; D : élevage ; M : marché

Il peut paraître surprenant de vouloir comparer le cas calédonien actuel à ce modèle ancien, puisqu'il date du début du siècle dernier. Ce schéma a été établi à partir de constatations faites au XIX<sup>ème</sup> siècle, dans un contexte totalement différent. La révolution industrielle n'ayant pas encore eu lieu, les moyens de communication étant quasi-inexistants. Une question vient alors à l'esprit ; pourquoi étudier ce modèle et surtout pourquoi en Nouvelle-Calédonie. Premièrement, il est

toujours bon de conserver à l'esprit de tels modèles, même si au premier abord cela peut sembler dépassé. Deuxièmement, en Nouvelle-Calédonie l'état des routes est globalement mauvais et rendant le transport des marchandises périssables problématique. Pour ces raisons, il semble intéressant, de voir, si l'on retrouve encore de nos jours, ce modèle sur le terrain.

Malgré le problème du transport évoqué, on s'aperçoit rapidement que le modèle de Von Thünen ne s'applique guère au cas néo-calédonien, et ce, pour plusieurs raisons :

- premièrement la Grande Terre ne ressemble en rien à une plaine uniforme où l'on circule dans toutes les directions avec une égale facilité. La chaîne centrale représente un obstacle non négligeable pour l'acheminement des produits. Cela est confirmé par la carte de l'enclavement des tribus, ( cf. carte n°20), les plus enclavées, c'est-à-dire celles se trouvant à plus d'une heure du chef-lieu le plus proche, se situent toutes dans la chaîne.

- deuxièmement, les cultures maraîchères et arboricoles ne se localisent pas exclusivement autour de Nouméa, même si la ceinture verte réunit à elle seule 36 % de la production territoriale.

L'éventualité d'une juxtaposition de plusieurs modèles réduits de Von Thünen sur l'ensemble du Territoire autour de centres secondaires, vient à l'esprit. Prenons comme exemple les chefs-lieux ayant une importance localement : La Foa, Koumac et Koné. La localisation des aires de production sur ces localités ne peut être associée à des modèles de Von Thünen. A La Foa et Koné les exploitations sont dispersées sur l'ensemble de la commune, par contre, à Koumac elles sont nettement plus concentrées dans un périmètre proche du bourg. En réalité, il existe autant de cas différents qu'il y a de communes.(cf. cartes n°21). Les routes représentent un intérêt tout aussi important, si ce n'est plus, que les chefs-lieux, étant donné que ces derniers n'ont pas comme rôle principal d'être un "marché", les fruits et légumes étant pour ainsi dire entièrement acheminés sur le marché de gros. De plus, dans les communes de brousse, principalement en Province Nord, la consommation de fruits et légumes est très restreinte. Les producteurs se tournent alors entièrement vers la capitale, seule possibilité d'écouler leurs productions dans leur intégralité, mais pas toujours dans les meilleures conditions.

Le choix de l'agriculteur dépend bien entendu, de la fertilité des sols et des charges de transport jusqu'au point de vente, mais dans bien des cas, ce dernier voit son choix se réduire comme une peau de chagrin, car se pose aussi le problème de trouver des terres quelle que soit leur localisation. Des producteurs se retrouvent

alors contraints de s'installer dans des zones reculées. Les zones de cultures ne sont pas ordonnées en fonction de la localisation de la demande

Tout ceci peut expliquer en partie certaines situations peu cohérentes relatives à l'organisation générale.

En toute logique, les prix obtenus pour la récolte d'un kilo de produits maraîchers en bord de champ, devraient diminuer au fur et à mesure que l'on s'éloigne du marché unique, devant supporter des charges de transport de plus en plus fortes, ainsi que des pertes. Si les producteurs souhaitent vendre leurs légumes, ils devront pratiquer des prix le plus bas possible couvrant les coûts de productions, mais ne devront pas compter sur une grosse marge, afin de faire face à la concurrence des producteurs proches du marché et dont les frais de transport sont minimes. Il est extrêmement difficile pour les maraîchers de la Province Nord de concurrencer ceux de la Province Sud, étant donné que les coûts de production doivent être plus élevés<sup>1</sup>, du fait de la distance augmentant par exemple le prix des intrants.

Si les colporteurs ou les grossistes prennent leur marchandise à un prix dérisoire, ne couvrant pas leurs frais de production et de fonctionnement, qu'est-ce qui arrive ? Aucun cultivateur n'a intérêt à fournir des fruits et légumes, la demande est alors non satisfaite; les prix augmentent. Les producteurs peuvent alors écouler leur production, si toutefois, il ne s'est pas écoulé trop de temps. Par conséquent, la distance présente un frein pour l'écoulement des produits maraîchers et arboricoles de la Province Nord.

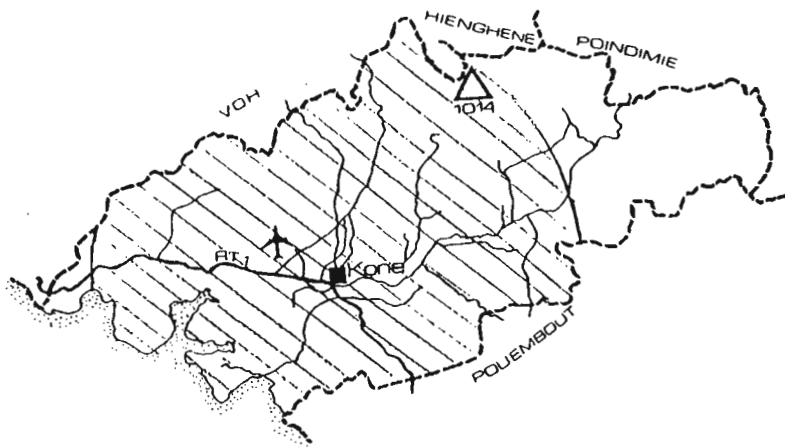
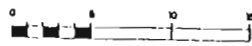
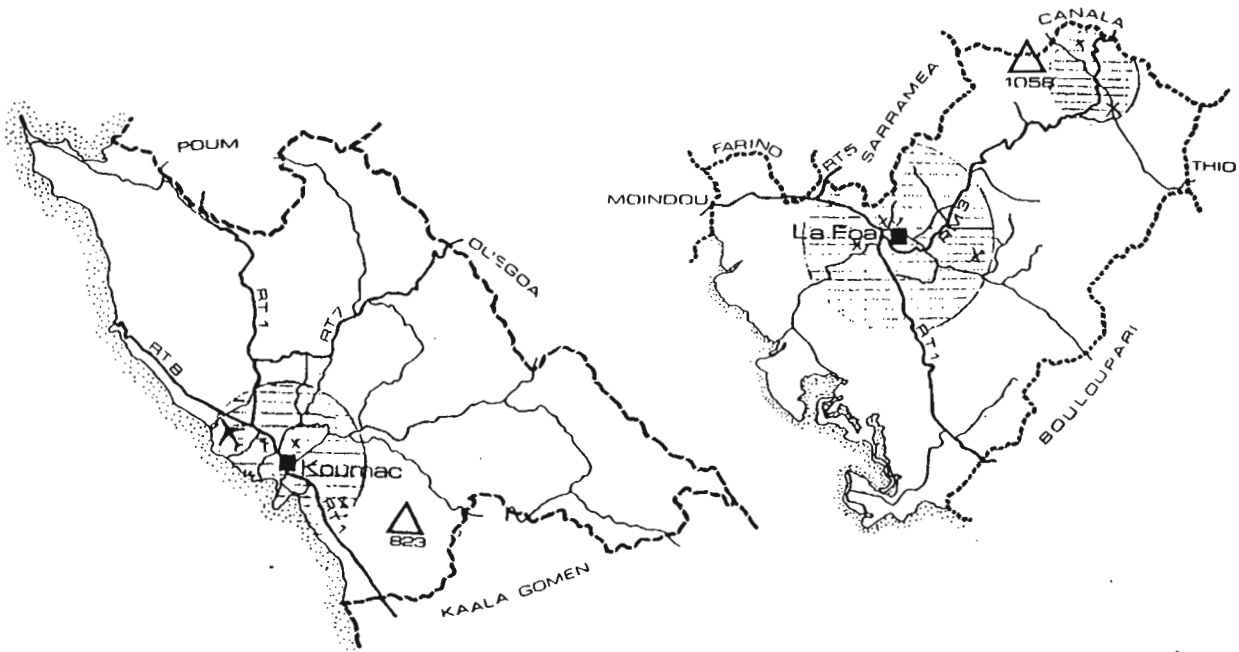
Les chiffres obtenus concernant les prix auxquels les légumes sont achetés par les colporteurs aux producteurs sont totalement illogiques et incompréhensibles.

D'après ces derniers, il serait plus intéressant pour un producteur de s'installer à Koumac qui se trouve à 368 km du marché de Nouméa, qu'à Bourail, voire même qu'au Mont Dore ou Dumbéa. Ces chiffres sont à nouveau à prendre avec beaucoup de recul.

Il est vrai que dans l'ensemble le modèle de l'économiste Allemand ne peut pas s'appliquer à la Nouvelle-Calédonie. Mais il ne faut pas non plus rejeter l'ensemble, en effet, la ceinture verte de Nouméa, prouve que dans cette organisation confuse, certains producteurs ont su s'organiser, premièrement en choisissant un bon emplacement par rapport au marché et deuxièmement en sachant tirer profit de cette terre pas toujours généreuse.

<sup>1</sup>Ce n'est qu'une supposition, étant donné qu'il a été impossible de connaître les coûts de production d'un nombre suffisant d'exploitations, pouvant permettre d'effectuer des comparaisons.

**Cartes n°21: Koné, La Foa, Koumac : trois communes, trois cas différents**



## **Deuxième partie - encadrement de la filière**

Dans un premier temps, la création de nouvelles exploitations ou l'accroissement des surfaces existantes, induites par une augmentation de la demande, ne sont pas suffisants pour réussir le rééquilibrage dont la Nouvelle-Calédonie a tant besoin. D'après les autorités locales, ces entreprises doivent être épaulées par une assistance technique et financière permettant d'assurer la viabilité de ces exploitations, de promouvoir l'insertion des Mélanésiens dans ce secteur d'activité et d'organiser les filières de production et de distribution. Ces mesures peuvent être considérées comme partie intégrante du rééquilibrage. Les différents organismes publics comme privés ont pris conscience de l'importance de développer et moderniser l'agriculture, lui donner les moyens d'occuper la place qui lui revient dans l'économie du pays, et permettre à chaque agriculteur de vivre correctement des revenus de son travail. La filière fruits a subi en 1992 une métamorphose, dans la mesure où, la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble de cette filière était alors assurée par un organisme territorial pour le compte des trois provinces. Depuis le 1er janvier 1992, la Province Sud assure le développement de ses propres cultures fruitières au travers de ses services techniques. En janvier 1993, ce fut le tour des deux autres Provinces. Mais certains organismes territoriaux continuent certains suivis, notamment financiers. Les actions au sein de chaque organisme, permettront de déterminer si celles-ci sont égales dans les deux provinces ou si dans une certaine mesure, elles ne renforceraient pas le déséquilibre entre la Province Nord et la Province Sud.

### **A - Les différents services ou organismes publics .**

#### **1 - Au niveau Territorial**

##### **❖L'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles**

Cet établissement créé en 1989, c'est-à-dire un an après les accords de Matignon, s'est fixé une triple mission qui s'étend sur l'ensemble du territoire :

- assurer un revenu équitable aux producteurs
- permettre un approvisionnement satisfaisant en quantité et en qualité des populations
- orienter les marchés agricoles

Ses premières actions ont porté sur la connaissance des volumes et de la qualité des produits mis en marché ou susceptibles de l'être, en se basant sur les résultats des enquêtes menées par leurs soins mensuellement chez 250 producteurs

environ, répartis sur l'ensemble de la côte ouest et sur Ouegoa. L'ERPA se réfère également aux transactions au marché de gros et sur une estimation de la consommation. Afin d'avoir encore une meilleure connaissance des volumes destinés à la vente, cet organisme tente de favoriser l'organisation des producteurs en mettant entre autres à leur disposition plusieurs fois par semaine tous les prix des fruits et légumes au marché de gros.

L'ERPA a également en 1989 et 1991, installé les premiers grossistes afin de créer un véritable marché de gros d'intérêt territorial, et d'en faire une réelle place de confrontation de l'offre et de la demande.

On a déjà mentionné le fait qu'une des grandes priorités de cet établissement consistait à favoriser la qualité des produits maraîchers et arboricoles. Des opérations publicitaires ont été lancées afin de sensibiliser les producteurs afin qu'ils ne commercialisent que des produits de qualité.

Les années suivantes ont été dans la même lignée, les opérations " qualité " ont continué, ainsi que l'aide pour le fonctionnement du marché d'intérêt territorial, mais surtout des réglementations concernant les importations ont vu le jour en 1992. Mais à partir de 1993, l'ERPA, a aidé des actions particulières telles que les exportations de squashes ou la production locale d'oignons.

Telles sont les actions qui ont été menées par cet organisme territorial depuis sa création, qui a encore de nombreux projets afin d'atteindre les buts fixés ( cf. ).

Le territoire incite également les jeunes néo-calédoniens à suivre une formation dans le maraîchage et l'arboriculture au centre de formation des apprentis agricoles, afin d'avoir d'ici quelques années principalement des professionnels. Cet encouragement passe aussi par celui des maraîchers et arboriculteurs afin qu'ils emploient des apprentis. Le Territoire s'engage, entre autre, à payer les charges, et à verser une subvention pour chaque apprenti embauché. ( cf. Annexe n° ).

## **2 - Au niveau provincial**

❖ L' Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier

L'ADRAF, qui est le maître d'oeuvre pour le compte des provinces, dans la filière des fruits et légumes, a pour objectifs :

- de promouvoir le développement des cultures fruitières sur le Territoire en vue de satisfaire et augmenter la consommation de fruits frais à partir d'une consommation locale
- de stimuler pour quelques produits un courant d'exportation

Les organismes changent, mais les mêmes projets restent. Cependant, les moyens mis en place afin d'atteindre les buts fixés diffèrent selon les offices. Les structures d'intervention sont pour certains essentiellement financières et pour d'autres surtout techniques. L'ADRAF se trouve dans cette dernière catégorie. Son appui technique repose de manière générale sur la reconnaissance des projets sur le terrain, l'encadrement des professionnels, l'aide aux producteurs pour la maîtrise de la commercialisation des productions.

De plus, l'ADRAF, intervient sur le marché foncier sur lequel elle a un droit de préemption. Le conseil d'administration de cette agence prend les décisions quant aux attributions foncières. En 1993, les opérations d'attributions foncières ont été ralenties par le renouvellement des commissions foncières communales. La désignation des représentants coutumiers a été particulièrement longue dans certaines aires coutumières notamment dans la Province Nord. C'est donc essentiellement dans la Province Sud que certains dossiers engagés en 1992 ont pu aboutir en 1993. On constate que les procédures sont extrêmement longues. Depuis 1989, les attributions foncières ont été en nette progression.

De manière plus particulière, les aides transposées au sein de chaque province divergent. En Province Sud, celles-ci sont basées sur la gestion des moyens en matière de fonctionnement, de recherche et d'accompagnement de jardins fruitiers et de matériel spécifique. En Province Nord, les aides sont tournées vers la formation de pépiniéristes, le suivi de parcelles en production, l'appui aux structures professionnelles et aux planteurs pour la maîtrise de leur approvisionnement.

Cet organisme, adapte ses aides selon les besoins et les objectifs de chacune des Provinces en conservant quand même ses buts généraux.

#### ❖ La Direction du Développement Rural et de la Pêche

Cet organisme est scindé en deux parties, une dans chaque province, afin d'être en mesure d'agir selon les intentions et la situation de chaque province.

En Province Nord, la DRPP est très présente sur le terrain et encadre les producteurs. Quelques agences se répartissent sur les communes de Pou embout, Kong, Koulak ou encore Ouégoa. Des techniciens sillonnent l'ensemble de la Province, pour conseiller les producteurs se trouvant face à des difficultés de choix des meilleures variétés, mais essentiellement d'ordre phytosanitaires. Ils encouragent également les vocations en orientant les futurs producteurs vers les produits d'avenir notamment pour l'exportation. Ces techniciens ont un impact non négligeable sur l'augmentation des aires de productions, les maraîchers et arboriculteurs se sentant épaulés craignent

moins l'échec. Certes, les apports financiers les incitent à planter, mais ne remplacent ni les conseils ni les encouragements.

La DDRPN, en plus de ses tournées sur le terrain, organise régulièrement des réunions, comme ce 6 février 1995, dans les nouveaux locaux de l'hôtel de la Province Nord à Koné, à laquelle j'ai eu la chance d'assister.

Ce tour de table fut la suite du programme mis en place afin de structurer la filière des fruits et légumes en Province Nord. Les producteurs ont répondu tout de suite présents à l'appel des responsables de la DDRPN. Il est indéniable que ces maraîchers et arboriculteurs venus d'un certain nombre de communes dont Pouembout, Koumac, Ponérihouen et d'autres encore, sont inquiets quant à leur avenir professionnel, et souhaitent dans la mesure du possible organiser la filière en Province Nord, afin de faire face à la concurrence du Sud. Nous ne reviendrons pas sur les difficultés d'écoulement des productions du Nord qui ne se font pas toujours aux meilleurs prix pour les producteurs, du fait de leur position par rapport au marché qui est bien trop éloignée.

Au fil de la réunion, les langues se sont déliées et à travers les problèmes personnels, il est aisé de reconstituer la conjoncture générale.

Toutes les personnes réunies, qu'il s'agisse des responsables de la DDRP ou des exploitants, estiment qu'une gestion coordonnée de la filière constitue le seul moyen d'assurer l'écoulement de la production locale dans de bonnes conditions. Ce projet ne peut se faire sans l'accord et la participation de tous. La DDRP, de par sa position et son influence est en mesure d'imposer certaines dispositions. Mais en retour, elle attend des producteurs leurs idées ainsi que leur opinion sur le sujet, de plus, elle ne pourra rien entreprendre sans être sûre que les maraîchers et arboriculteurs s'engageront de leur côté à respecter les accords qui seront pris.

Les parties prenantes ont mutuellement besoin les unes des autres afin de mener à bien leurs projets, que nous verrons ultérieurement en détail.

La Province Sud n'est pas en reste. Sa présence sur le terrain n'a certainement pas les mêmes objectifs, étant donné que la majorité des producteurs sont des professionnels. Par contre, elle organise également des assemblées, telles que les " journées techniques du fruit " au mois de juillet 1994. Mais bien qu'organisée par la Province Sud, étaient présents à cette réunion des représentants des deux autres provinces et 25 professionnels. L'objectif premier était d'analyser la situation actuelle de la filière des fruits, afin d'être capable de prendre les décisions adéquates, pour dynamiser la profession, mais à l'échelle du Territoire. Ce qui prouve que la Province Sud s'intéresse également à la filière en Province Nord.



### **3 - Les organismes de recherche en collaboration avec le Territoire et les Provinces**

Ces organismes de recherche ne travaillent pas pour une Province en particulier mais pour l'ensemble du Territoire, même si les centres se situent en Province Sud. Le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement possède deux stations sur la Grande Terre : une à Pocquereux sur la commune de La Foa, et l'autre à Port Laguerre sur la commune de Païta. Les deux stations ont des positions géographiques proches des grandes aires de production.

Leurs recherches se situent à plusieurs niveaux, depuis la sélection variétale jusqu'à la lutte contre les insectes qui ravagent les fruits et légumes.

La station de Pocquereux comprend 25 hectares plantés qui permettent de faire de nombreuses expériences sur les rendements et la qualité des fruits dans le but de sélectionner les variétés les plus adéquates pour le milieu néo-calédonien et les plus rentables.

Des expérimentations sur les fruitiers dits de diversification sont faites actuellement dans le but d'étudier les productions et d'inciter par la suite les arboriculteurs à se lancer dans une production sérieuse.

La volonté de produire des arboriculteurs n'est malheureusement pas suffisante pour réussir, en effet, la plante est exposée à des maladies et des ravageurs. La mouche des fruits par exemple, est un fléau qui touche un certain nombre de variétés sur l'ensemble du Territoire. Ces maladies et insectes posent des problèmes, non seulement pour la commercialisation étant donné que du jour au lendemain les exploitants peuvent perdre la totalité de leur production, mais aussi et surtout sur le marché de l'exportation, notamment vers la Nouvelle-Zélande ou le Japon, qui ont à ce sujet des règles strictes.

Grâce aux recherches menées depuis 1990 et aux récoltes de fruits piqués, une liste des espèces présentes en Nouvelle-Calédonie. Les techniciens des différents organismes ou associations participent activement à ce travail en signalant tous les cas rencontrés sur le territoire lors de leurs missions.

Les laboratoires d'entomologie et de phytopathologie du Centre ORSTOM de Nouméa, participent activement aux recherches. Un manuel de phytopathologie a été publié, dans lequel figure tous les types de maladies et de ravageurs se trouvant sur le "caillou", ainsi que les moyens de lutte existants. Cet ouvrage est une véritable bible pour tous les professionnels du maraîchage et de l'arboriculture.

Toutes ces actions se font à grande échelle dans la mesure où ce sont de grands organismes qui interviennent, mais des opérations sont entreprises à des échelles peut-être inférieures, mais dont la portée est tout aussi remarquable.

## **B - Associations et syndicats**

### **1 - Arbofruits**

L'Association des Arboriculteurs Fruitières du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, dénommée Arbofruits, a vu le jour en 1991. Son histoire a commencé quand une cinquantaine de producteurs se sont alors regroupés, tous habités par la même volonté de réussir. Une convention fut signée en 1993 avec la Province Nord, cette dernière ayant compris l'impact que pouvait avoir cette petite association au sein de la province. Les objectifs d'Arbofruits sont de différentes natures mais reposent sur la même idée de base qu'est de développer et d'organiser la filière des fruits :

- assurer un suivi technico-commercial individualisé des producteurs ayant montré leur capacité à produire et commercialiser en adéquation avec les besoins du marché. Ce suivi fait l'objet d'un contrat d'appui technique entre le producteur et Arbofruits, sous la forme de fiches de suivi individuelles qui seront des outils de vulgarisation pour le technicien et de prise de décision pour l'arboriculteur.

- assurer un appui technico-commercial plus intensif concernant les marchés d'exportation ou de transformation et sur les créneaux de qualité pour le marché local ( différentes opérations de promotion et de qualité des productions de la Province Nord ont été menées pour les bananes, limes de Tahiti, mandarines, litchis. . . ).

- assurer un suivi des vergers tout au long de leur cycle de production, avec mise en place de groupes de formation-vulgarisation.

- assurer un désenclavement pour rapprocher le producteur des fournisseurs d'intrants, des clients en fruits et légumes et de la recherche fruitière. Par le biais d'une mise en place de points de vente de produits phytosanitaires à des prix compétitifs dans chaque commune ; faciliter la mise en marché via Arbofruits vers les grossistes et le marché de gros ; meilleure information concernant la station de recherche fruitière auprès des producteurs.

Ces objectifs sont en partie réalisés par les techniciens qui sont à l'heure actuelle deux pour couvrir la totalité de la Province Nord, ce qui est très insuffisant, compte tenu du nombre d'exploitations à visiter. Aujourd'hui le nombre de producteurs adhérents est passé à une centaine, mais en fait, les techniciens se rendent sur environ 250 exploitations, ne voulant pas refuser de l'aide à certains producteurs en difficulté. Les techniciens sillonnent constamment, pour l'un toute la zone de Hienghène à Canala, et pour l'autre de Pouebo à Poya. Le travail de ces personnes est remarquable et dépasse dans bien des cas l'unique aspect technique. Le passage régulier de ces techniciens rassure bien des producteurs, principalement les plus isolés. A chaque visite, ils apportent des produits, du petit matériel, de nombreux conseils, et dans bien des cas se chargent des fruits à commercialiser. Ils représentent souvent un des seuls contacts que les producteurs aient avec la filière, notamment en milieu tribal. Malheureusement, compte tenu du nombre de producteurs à visiter, et des kilomètres à parcourir, les techniciens d'Arbofruits ne peuvent assumer la totalité des tâches qu'ils désireraient accomplir, c'est pourquoi ils s'associent avec l'agent de terrain de la DDRP qui joue une sorte de relais dans certaines zones. Nous avons précédemment évoqué le travail de terrain de ces personnes qui se complète en quelque sorte avec celui des techniciens d'Arbofruits.

Quant à la commercialisation, Arbofruits a fondé une société annexe appelée " Socofruits ". Les producteurs ont ensuite ressenti le besoin de créer cette société qui est basée à Sarraméa, et dont les fonctions consistent à :

conditionner les fruits qui sont soit apportés par les techniciens d'Arbofruits, soit par les producteurs eux-mêmes. Le conditionnement est apparu très rapidement aux gens de l'association comme étant un passage indispensable, s'ils voulaient commercialiser des fruits de bonne qualité gustative et visuelle. Si le stockage est de mauvaise qualité, les pertes seront nombreuses, et dans ce cas, soit les détaillants achèteront les fruits aux producteurs à un prix inférieurs, soit ils les revendront plus cher en magasin, ce qui provoquera une baisse de la demande. C'est pourquoi, l'utilisation de caquettes en plastique se multiplie pour transporter les fruits du champ au marché ou à Socofruits, et de là chez les détaillants. Les fruits une fois arrivés à la société, sont lavés, triés cirés, calibrés et emballés. La chaîne dont s'est équipée la société, représente un investissement de plusieurs millions de francs C.F.P. Socofruits n'a reçu aucun soutien des Provinces ou de l'ERPA, et, à l'heure actuelle est remise en question, car l'étude était basée sur 500 tonnes par an à partir de 1996, pour être rentable. Nous sommes en 1995, et les quantités qui passent par la société sont loin d'atteindre un tel poids. Les producteurs ne peuvent combler le déficit. Il faudrait trouver des producteurs intéressés par ce système, notamment pour les exportations, or certains gros arboriculteurs préfèrent s'équiper personnellement, les

libérant ainsi de nombreuses contraintes. Le proche avenir de cette société est incertain, ce qui est regrettable, car d'un côté des efforts sont faits pour développer la filière, mais d'un autre ce n'est pas suivi par l'ensemble des personnes susceptibles d'être intéressées.

## **2 - Le syndicat des producteurs du Nord-Ouest**

Quelques producteurs ont formé très récemment ce syndicat, afin de défendre les intérêts de chacun à tous les niveaux, " notamment auprès de l'Administration afin qu'elle ne prenne pas de décision sans concertation " a expliqué son secrétaire général dans la revue *Tour de Côte*. Le syndicat tient également à s'exprimer dans le projet en cours sur l'accord interprofessionnel entre les colporteurs, les grossistes et les distributeurs, étant donné que les adhérents se considèrent comme partie prenante, étant les fournisseurs de la matière première.

Actuellement il est impossible d'évaluer les actions de ce syndicat, étant donné qu'il vient juste d'être formé.

A en juger par toutes les actions entreprises au sein des différents organismes Territoriaux, Provinciaux et les associations, on réalise à quel point les pouvoirs publics de Nouvelle-Calédonie ont saisi l'impact que pouvait exercer le maraîchage et l'arboriculture sur l'économie de l'île et sur le rééquilibrage entre les deux Provinces. En effet, la Province Nord a compris que le maraîchage et l'arboriculture pouvait participer activement à l'émergence économique de la province et donc au rééquilibrage. C'est pourquoi, l'administration encourage toutes les initiatives privées qui vont dans le même sens. Dans l'ensemble, les actions de toutes sortes sont plus nombreuses en Province Nord qu'en Province Sud.

## **Troisième Partie - Le développement de la filière**

Après avoir pris connaissance de la situation actuelle de la filière des fruits et légumes sur le territoire néo-calédonien, il est plus aisé d'étudier les projets de développement soumis par les différents acteurs et responsables. Les projets ne font pas défaut ce qui est un bon départ, mais malheureusement il ne suffit pas d'avoir des idées pour que la filière se développe, car certaines sont difficilement réalisables ou franchement vouées à l'échec compte tenu de certains facteurs, humains ou physiques.

### **A - Les discours sur le développement : réalistes ou utopiques ?**

#### **1 - De grandes idées pour l'essor de la filière sur le Territoire**

A en juger par les nombreux discours des responsables, que l'on entend de toute part, la filière des fruits et légumes se trouve à l'heure actuelle au centre des préoccupations des dirigeants. Ces derniers estiment que la filière est susceptible d'être une sorte de moteur pour le développement économique de l'île, cependant celle-ci n'est pas encore suffisamment importante et organisée pour jouer ce rôle, ce qui explique les raisons pour lesquelles elle suscite tant d'intérêt. Il y a quelques années le café a occasionné autant de déploiement de force pour les fruits et les légumes, si ce n'est plus, ce qui n'a pas empêché l'opération d'être un échec complet. Afin d'éviter une récurrence, il est indispensable d'étudier les projets pour déterminer s'ils sont réalisables et porteurs.

##### **a - Les projets pour augmenter la production locale**

L'augmentation de la production locale, notamment des fruits, se trouve également au cœur des discussions. Mais les discours sont assez contradictoires. D'un côté on entend que les producteurs doivent augmenter leurs productions en améliorant les rendements, grâce à une meilleure fertilisation des sols, une irrigation adéquate et une lutte phytosanitaire acharnée, demandant de la part des exploitants une bonne technicité. Les arboriculteurs sont également encouragés à planter de nouveaux arbres, car d'ici quelques années le verger calédonien va vieillir, puis à remplacer les vergers traditionnels par des vergers organisés. Pour la plupart des espèces fruitières, trois années sont nécessaires pour obtenir une première récolte. Les ananas, les bananiers et les fraisiers, sont productifs dès la deuxième année. Les responsables encouragent de même à produire des fruits dits de diversification. Des

subventions sont proposés pour de petits vergers de comportement, aux arboriculteurs volontaires. D'un autre côté, après avoir présenté toutes ces possibilités pour augmenter les productions, il est dit que l'augmentation des productions conduit à une saturation rapide du marché local pour beaucoup de variétés.

#### b - Propositions pour l'amélioration de l'organisation de la filière

Les premières orientations débattues lors de réunions, pour favoriser l'écoulement des fruits et légumes frais sur le marché local, consistent en :

- l'amélioration de la qualité des produits présentés par une normalisation simplifiée et par le conditionnement ;
- la régulation des quantités, notamment de pics de production, par le déssaisonnement variétal ou agronomique et le stockage au froid ;
- le contrôle des prix de vente, par la mise en place d'une réglementation plus réaliste.

Afin que la mise en place de ces mesures se fasse avec le consentement de tous, la création d'un "Accord Interprofessionnel" paraît comme étant la meilleure solution. Celui-ci représenterait une véritable structure de concertation et de communication, ainsi qu'un " code de bonne conduite " que chaque branche professionnelle s'engagerait à respecter. Cet "Accord Interprofessionnel" a été influencé par celui existant dans le Lot-&-Garonne. La gestion coordonnée de la filière consisterait dans un premier temps, de la part des producteurs, à présenter aux organismes acheteurs les calendriers prévisionnels d'arrivée du produit sur le marché en précisant les quantités, qualités et variétés. Les acteurs de la distribution s'attacheront à faciliter l'écoulement de la production dans le but d'adapter l'offre à la demande et de réguler le marché, notamment en période de surproduction.

Chaque intervenant doit s'engager à respecter certaines règles indispensables au bon fonctionnement de la filière.

#### - Engagements des distributeurs et des négociants

Les distributeurs ne conduiront pas - notamment en début de campagne- des actions promotionnelles qui auraient pour effet de perturber l'équilibre du marché.

Ils s'interdiront toute revente à perte de quelque nature que ce soit. Cette disposition ne s'applique pas au cas de produits menacés d'altération rapide. Le vendeur s'engage, dans ce cas, à justifier le prix et la qualité auprès du consommateur.

Ils s'engageront à respecter la transparence de la tarification en faisant figurer toutes les remises obtenues immédiates ou différées sur la facture d'achat.

Les centrales d'achat des grandes surfaces s'interdiront d'abuser de leur puissance d'achat pour solliciter des avantages discriminatoires qui auraient pour effet de déstabiliser le marché.

Les grossistes-distributeurs s'engageront à ne pas accorder des avantages discriminatoires qui pourraient avoir le même effet.

Ils s'engageront à ne pas rompre des relations commerciales avec les producteurs qui refuseraient de livrer à des prix anormalement bas.

Ils s'engageront à une bonne présentation des produits, notamment en favorisant les informations nécessaires au consommateur.

#### - Engagements des producteurs

Ils s'engageront à ne pas mettre sur le marché des produits de qualité médiocre afin de ne pas gonfler les excédents.

Ils s'engageront à respecter les règles de la facturation, notamment en terme de prix de facturation discriminatoire.

Ils s'engageront à mettre en oeuvre une politique de meilleure identification de leurs produits.

Ils s'engageront à ne pas utiliser les ventes directes plus ou moins sauvages pour écouler les produits excédentaires.

#### - Engagements des pouvoirs publics

Les services territoriaux s'engageront vis-à-vis des parties prenantes à veiller à la bonne application du présent accord.

A mettre à la disposition des acteurs de la filière les informations permettant de suivre l'évolution du marché.

A les informer des règles juridiques applicables et des infractions observées.

A créer et à réunir un "Comité Interprofessionnel" des fruits et légumes chaque fois qu'il sera nécessaire et notamment chaque fois que l'une des parties le demandera.

Un nouveau schéma de commercialisation est actuellement en projet pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Ce projet ne présente pas une organisation définitive et unique, mais différentes propositions.( cf. schéma n° 18).

(1)- La mise en marché serait assurée uniquement par les colporteurs les grossistes n'auraient plus accès directement aux producteurs, ils ne seraient plus en mesure de passer des contrats de production et d'assurer un débouché aux producteurs. La vente des fruits et légumes s'effectuerait exclusivement sur le

marché de gros, mais sa fréquentation par les acheteurs est modeste, et le risque de mévente serait élevé.

#### Producteurs- Colporteurs- Marché de gros

(2)- Dans cette proposition, la mise en marché serait strictement assurée par les grossistes.

#### Producteurs- Grossistes- Marché de gros

(3)- Dans la troisième possibilité, les producteurs seraient libres de commercer avec l'interlocuteur de leur choix, colporteurs et/ou grossistes. C'est la libre concurrence et la qualité du service rendu qui permettrait aux grossistes et aux colporteurs de s'imposer auprès des producteurs. Les acteurs volontaires de la filière se recentrent alors sur leur vocation première et principale, mais en conservant la possibilité d'exercer une activité secondaire préalablement définie.

Producteurs = **Production** + Commercialisation

Colporteurs = **Transport** + Négoces

Grossistes = Transport + **Négoces**

La mise en marché serait assurée par le grossiste qui établirait des relations commerciales avec le producteur. Le déplacement physique de la marchandise, du champ aux points de vente, serait, par contre confié aux colporteurs par l'intermédiaire d'un bureau de fret

Le prix du transport serait calculé au kilomètre en fonction du volume et de la masse du produit. Ce prix serait discuté et négocié entre professionnels ( colporteurs et grossistes ).

La création d'un bureau de fret, structure chargée de gérer le trafic des marchandises, permet d'envisager la mise en place d'une aide au transport visant à atténuer l'éloignement géographique du marché et les surcoûts induits pour les producteurs du Nord par rapport à ceux du Sud.

Les producteurs du Nord pourraient ainsi lutter plus équitablement avec ceux du Sud et accroître leur part de marché, engendrant ainsi un volume de transport plus important au bénéfice du bureau de fret et donc des colporteurs.

C'est ainsi que les responsables envisagent la réorganisation de la filière au sein du Territoire néo-calédonien. Les deux Provinces semblent être d'accord sur les principes.

c - Suggestions quant aux possibilités d'augmentation de la consommation locale



Il est également question dans les discours actuels, du problème du marché restreint. En effet, même si les projets précédemment mentionnés voient le jour et améliorent considérablement la filière, les perspectives d'avenir sont prévisibles si la demande en fruits et légumes n'augmente pas relativement rapidement. Des mesures pour écouler les produits sont envisagées :

- l'augmentation de la consommation par l'amélioration de la qualité et par la diminution des prix de détail.

Pour la recherche de la qualité, certains producteurs d'agrumes ont déjà opté pour une vente de fruits par catégories en tenant compte des fruits tachés et des calibres. Les plus beaux fruits sont également lavés, cirés et individualisés par autocollant. Il est demandé au Territoire de rendre réglementaire une normalisation des fruits, en précisant les classifications. L'amélioration de la qualité des produits passe également par la modification du conditionnement. C'est pourquoi il est souhaité que les distributeurs s'engagent à bien présenter les produits notamment en favorisant les informations nécessaires aux consommateurs.

La refonte de la réglementation actuelle des prix est à l'étude. En effet, l'analyse des différents prix de détail a montré un certain dysfonctionnement du système principalement sur les marges pratiquées. Les grossistes et les détaillants devront être sensibilisés par un système de marges réalistes. Il est vrai qu'à ce niveau, les marges sont parfois très élevées et inégales sur un produit identique d'un mois à un autre, elles peuvent passer du simple au triple en quelques semaines. ( cf. annexe ).

- La promotion à destination de la clientèle touristique

Les fruits tels que les fruits de la passion ( appelés aussi pommes liane ), caramboles, corossols etc. ont une connotation exotique auprès des touristes Japonais et Métropolitains. Les fruits à destination des touristes, doivent être avant tout des produits de qualité.

- Le lissage de la production en la déssaisonnant par des variétés adaptées ou par certaines techniques agronomiques. L'utilisation de variétés dont les fruits mûrs tiennent longtemps sur l'arbre en maîtrisant l'irrigation. Des efforts ont déjà été faits de ce côté par les producteurs d'ananas, qui parviennent à un déssaisonnement durant les mois de Mars, Avril et Mai. Les responsables souhaitent voir se généraliser cette pratique, afin d'améliorer la commercialisation.

- Le décalage des ventes par le stockage au froid

#### - Le décalage des ventes par le stockage au froid

Des expériences ont prouvé que cette technique n'était pas exécutable pour toutes les variétés fruitières. Pour les bananes, ananas, fraises et papayes, il est apparu que le stockage au froid ne constituait pas un vrai moyen de réguler le marché. En effet, les délais de stockage maxima, de l'ordre de un mois, sont trop courts.

A la différence des fruits, les agrumes ont subi des tests concluants de conservation frigorifique sur plusieurs mois, dans des conditions bien définies : 3°C et 95 % d'hygrométrie. Ce procédé, permettrait notamment de conserver les oranges tardives en l'attente des précoces.

D'après les producteurs, il reviendrait aux pouvoirs publics de financer des infrastructures frigorifiques, gérées ensuite par les producteurs eux-mêmes.

#### - La transformation

les projets de transformation des fruits et légumes sont extrêmement nombreux. Quelques essais ont déjà été menés par certains producteurs, en particulier pour les fraises afin de valoriser les fruits de qualité inférieure en coulis et en sirop. Une expérience va être lancée par une entreprise artisanale de Nouméa, avec la commercialisation d'ananas givrés. Toujours à l'échelle artisanale, il est question de lancer des entreprises de surgélation et de fabrication de confitures. Des entreprises industrielles pour la transformation des produits se trouvent aussi au coeur des projets. Une première usine de jus de fruits a d'ailleurs été aménagée sur la commune de Canala. (cf.p.36).

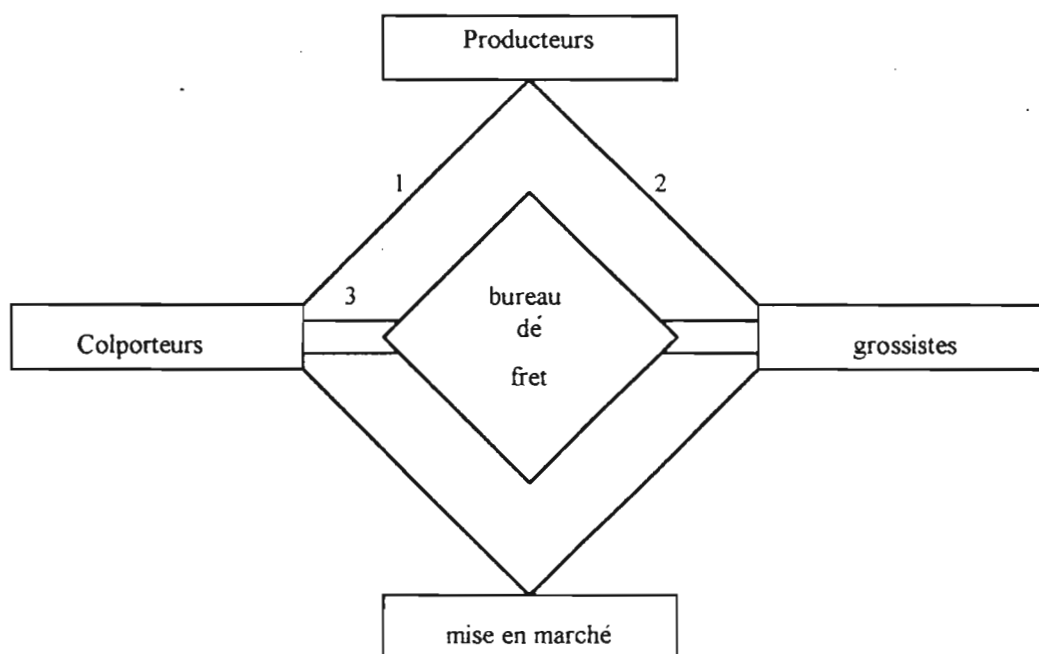
## **2 - Les fruits et légumes calédoniens au-delà de l'île**

Malgré ces nombreux efforts et projets pour dynamiser la filière des fruits et légumes, à travers notamment l'accroissement de la demande locale, les responsables sont conscients que c'est une étape indispensable pour développer la profession, mais, qu'à terme, le marché local sera à nouveau saturé. Aussi il leur apparaît comme étant évident que l'avenir de la filière se trouve au-delà des mers. Quelques personnes pensent que c'est aujourd'hui que se décident les lendemains du maraîchage et de l'arboriculture, et tout simplement de l'économie calédonienne. Si la Nouvelle-Calédonie ne prend pas présentement des parts dans le marché mondial des fruits et légumes, il sera trop tard. Quelques essais ont été menés (cf.p.38), mais malheureusement beaucoup de calédoniens ne sont pas encore prêts pour se lancer dans l'aventure de l'exportation. L'exigence des pays demandeurs, en l'occurrence le Japon et la Nouvelle-Zélande, nécessite des modifications dans les méthodes

culturelles comme dans les procédures de commercialisation. Ces pays demandent des produits d'une qualité irréprochable et sont intransigeants quant aux produits phytosanitaires utilisés.

C'est dans cette optique que sont engagées des recherches pour lutter contre la mouche des fruits avec le traitement par la chaleur des fruits, ce qui éviterait l'utilisation de certains produits interdits pour les exportations. Les techniciens sont chargés d'élaborer, avec les producteurs, le dossier qui devra être présenté au congrès du Territoire pour le financement de l'unité de traitement par la chaleur. Un effort doit être également fait au niveau de certains producteurs afin qu'ils destinent leurs productions exclusivement à l'exportation et non vers le marché local même si parfois c'est plus avantageux.

**Schéma n°14 : Circuit de commercialisation des fruits et légumes en projet**



## **B - Que deviennent ces projets face au contexte néo-calédonien ?**

Le fait que le développement devienne une nécessité, ne doit pas impliquer obligatoirement l'instauration de n'importe quelles réformes même si théoriquement elles semblent répondre aux attentes. Il est indispensable de les replacer dans le contexte général.

### **1 - L'augmentation de la production locale : projet confronté aux problèmes fonciers, et à la faible motivation des producteurs.**

Les superficies maraîchères, mais surtout arboricoles ne pourront pas s'étendre dans des proportions importantes, tant que les problèmes fonciers ne seront pas entièrement résolus.

Afin de mieux saisir les problèmes fonciers actuels faisons quelques pas dans le passé. Pendant une première dizaine d'années, après que les premiers colons se furent installés autour des garnisons militaires, l'administration, pour favoriser de nouvelles installations, concéda des terres aux nouveaux arrivants. Pour ce faire il fallut décider en 1855, que toutes les terres non occupées feraient partie du domaine de l'Etat et que les chefs kanaks ne pourraient disposer du sol que pour les membres de leurs tribus. Cet acte est à l'origine de la gigantesque spoliation dont ont été victimes les populations kanaks. Dès 1859, on décida la constitution des " réserves " avec les terres reconnues nécessaires aux besoins des " indigènes ". Les Mélanésiens, installés sur les meilleures terres de la côte Ouest, furent progressivement contraints de se réinstaller dans les vallées de la chaîne centrale et sur l'étroite côte Est, sur des terres qui n'étaient plus les leurs. Le processus s'est étalé pendant des décennies, refoulant toujours plus loin les Kanaks. Les premières années de la Ve république, restent attachées au plan de développement économique et social à long terme. Dans ce dernier s'exprime, pour la première fois, l'intention de répondre positivement à la revendication des communautés mélanésiennes de récupérer les terres qui leur ont été arrachées. C'est l'origine de la réforme foncière par laquelle, des terres jadis distribuées aux Caldoches, leur ont été achetées pour être redistribuées aux Mélanésiens. Au tournant socialiste en 1981, un Office Foncier d'Etat, fut chargé d'accélérer la réforme foncière, en y mettant plus de moyens financiers. Tant que cette réforme, décidée par le précédent gouvernement, avait été de la responsabilité Territoriale et que le Territoire avait été géré par une majorité qui dominait le RPCR<sup>1</sup>, les forces conservatrices locales avaient réussi à la freiner. Or on prenait de plus en plus clairement conscience que la spoliation foncière, subie par le peuple

<sup>1</sup>Rassemblement Pour la Calédonie dans la République.

Kanak, avait été l'expression la plus forte du système colonial. L'office Foncier d'Etat a été supprimé sous les années Chirac en 1986. Cet office depuis plusieurs années, avait effectué la mission de rachat des terres aux Caldoches ( grâce auquel ils ont pu récupérer en argent liquide un patrimoine qu'ils n'auraient pu vendre à personne d'autre) et engagé une politique de mise en valeur et de redistribution aux Mélanésiens, pour le transformer en Agence territoriale de Développement Rural et d'Aménagement Foncier ( ADRAF), (cf.105).

Rares sont les espaces plans qui ont pu être récupérés par les collectivités autochtones sur le domaine d'élevage des Européens. De plus, la plupart des agrandissements obtenus ne sont pas mitoyens des réserves initiales, et se sont principalement cantonnés dans la chaîne centrale.

Tous les problèmes n'ont pas été résolus, bien qu'un très gros effort ait été fait de ce côté. Lors des enquêtes, quelques producteurs ont évoqué leur souhait d'agrandir leur exploitation, mais la difficulté pour obtenir des terres les décourage. La majorité des producteurs est réticente quant à l'éventualité d'augmenter ses surfaces maraîchères ou arboricoles, étant donné que, pour un certain nombre d'entre-eux la commercialisation des produits reste aléatoire. D'autre part, maints exploitants ont connu dans ce domaine des expériences plutôt malheureuses. A plusieurs reprises il a été conseillé aux arboriculteurs de planter certaines variétés dites " d'avenir ". Les conseils trop bien suivis ont rapidement saturé le marché, et ces variétés d'avenir sont devenues des variétés " problématiques" pour les producteurs. Ce fut le cas notamment avec les bananes, il y a quelques années les arboriculteurs ont été vivement encouragés à planter des bananiers, qui étaient il est vrai, des arbres prometteurs. Mais malheureusement, il se trouve qu'aujourd'hui les arboriculteurs se retrouvent à certaines périodes de l'année dans l'impossibilité d'écouler leurs bananes, le marché local étant rapidement saturé. Marché local qui est actuellement le seul débouché, car; comme il a déjà été dit précédemment ( cf. les exportations ), la Nouvelle-Calédonie ne peut pas rivaliser avec les grands pays producteurs de bananes sur le marché mondial.

Après quelques expériences malheureuses de ce genre, il est compréhensible que les producteurs hésitent à planter de nouvelles variétés. C'est pour ces raisons qu'il va être difficile de les convaincre de s'aventurer dans de nouvelles cultures, telles que les fruits dits de diversification, malgré les encouragements des responsables et un créneau intéressant.

Pour cette raison, les dirigeants ont pris la décision de proposer pour de petits vergers de comportement des subventions aux arboriculteurs volontaires. C'est certainement un bon procédé pour inciter les producteurs à planter. Néanmoins, il ne faut pas généraliser cette façon de procéder, si l'on ne veut pas arriver à une situation

de dépendance totale. C'est un programme qui a pour but de développer l'économie de l'île, c'est pourquoi, il est indispensable que les opérations entreprises soient rentables. Il faut que les producteurs prennent conscience que le dynamisme de la filière commence par leur propre volonté de produire sans attendre des aides financières. Ces dernières faussent les données.

Les aides techniques paraissent certainement moins attractives, et pourtant elles sont essentielles. C'est grâce à une bonne maîtrise des techniques culturales que les producteurs peuvent se distinguer.

## **2 - Les circuits de commercialisation : trois possibilités mais combien de réalisables ?**

Bon nombre de propositions concernant l'amélioration de l'organisation de la filière semble apporter des solutions aux problèmes qu'elle connaît actuellement. Reste à savoir si les différents acteurs sont prêts à s'engager sur les divers points évoqués précédemment. Ce qui a priori n'est pas évident, pour l'ensemble des propositions. En effet, par exemple, il est difficile pour les producteurs de s'engager à ne pas avoir recours aux ventes sauvages pour écouler les produits excédentaires. Il faudrait pour cela, pouvoir assurer une commercialisation sûre et rentable de leurs produits.

Que deviennent les projets de circuits de commercialisation proposés par les responsables, face à la réalité spatiale et aux habitudes des Néo-Calédoniens ?

Dans la première proposition (1), la mise en marché serait donc exclusivement assurée par les colporteurs. Les grossistes n'auraient plus accès directement aux producteurs. Ce point est actuellement au coeur des conflits opposant les colporteurs aux grossistes. Manifestement, ces derniers ne sont pas prêts à s'engager à ne plus acheter directement les fruits et légumes chez les producteurs. La vente se ferait strictement par le marché de gros. Ce projet ne diffère guère de la situation actuelle, si ce n'est quant au rôle des grossistes.

Dans la deuxième proposition (2), la mise en marché se ferait donc seulement par les grossistes. Ce qui signifie qu'une profession entière disparaîtrait. Inutile de préciser comment les colporteurs accueilleraient un tel projet.

Dans la troisième proposition (3), les producteurs seraient libres de commercer avec l'intermédiaire de leur choix, colporteur et/ou grossiste. On se trouve alors dans une situation de libre concurrence. Mais faut-il encore que les producteurs aient le choix. Par contre, la création d'un bureau de fret, structure chargée de gérer le trafic des marchandises, permettra d'envisager la mise en place

d'une aide au transport visant à atténuer l'éloignement géographique du marché et les surcoûts induits pour les producteurs du Nord par rapport à ceux du Sud.

Rien n'a été précisé quant à la nature de l'aide au transport, ni les bases de son calcul. De plus, la localisation géographique de ce bureau de fret n'est pas stipulée dans les discours. Or c'est un point essentiel dans l'organisation de la filière. On imagine aisément que, si rien n'a été spécifié sur ce point, c'est que l'emplacement choisi se trouve être tout naturellement Nouméa. Un tel emplacement, excentré par rapport à l'ensemble de la Grande Terre, n'impliquera pas de grands changements dans l'organisation spatiale de la filière. En effet, les fruits et légumes en provenance des régions de production, devront obligatoirement transiter par ce bureau de fret, comme ils transitent actuellement par le marché de gros, pour ensuite approvisionner les détaillants. A nouveau, nous nous trouverons confrontés aux mêmes incohérences, même si certains points sont réglés grâce aux actions de ce bureau de fret.

### **3 - L'incitation à la consommation peut-elle fonctionner ?**

Le marché local est certes restreint, mais peut malgré tout s'agrandir. Qu'est-ce qui retient les consommateurs d'acheter davantage de fruits et légumes ?

Tout simplement que le rapport qualité prix, est loin de les satisfaire. Les fruits et légumes sont à des prix tellement prohibitifs, que les consommateurs se restreignent. Certains ménages aux revenus faibles choisissent même de s'installer dans des squats afin de pouvoir cultiver quelques fruits et légumes. Il est certain qu'une baisse des prix et une hausse de la qualité des fruits et légumes inciteraient davantage les ménages à consommer. Pour ce faire, il est en effet indispensable que les pouvoirs publics réglementent les marges de chacun des intermédiaires.

La promotion à destination de la clientèle touristique paraît être également un créneau intéressant. Cette dernière recherche avant tout le dépaysement, et les habitudes alimentaires y contribuent. La Nouvelle-Calédonie se relève peu à peu de la baisse de la fréquentation touristique consécutive aux " événements ". Australiens et Néo-Zélandais, en sympathie avec les indépendantistes, ont fortement réduit leurs visites. Les Japonais, adeptes de voyages de noces à Nouméa, moins sensibles idéologiquement à la cause indépendantiste, ont été, eux aussi, quelque peu dissuadés d'entreprendre le voyage en raison des violences.

Rares sont les touristes qui viennent de métropole, uniquement dans le dessein de visiter l'île. La Nouvelle-Calédonie est une destination trop éloignée et onéreuse. Beaucoup de métropolitains viennent rendre visite à des proches. De ce

fait, ils sont moins enclins à fréquenter restaurants et commerces locaux. Si petit soit-il, ce créneau n'est pas à négliger.

Si les mesures proposées sont suivies, avec en plus une bonne campagne de publicité, la consommation locale peut augmenter dans de grosses proportions.

La transformation des produits est une bonne ouverture pour les fruits et légumes du Territoire. Toutefois, il faut que celle-ci utilise les produits locaux.

#### **4 - Les Calédoniens sont-ils prêts à exporter sérieusement ?**

Outre les problèmes phytosanitaires qui sont en voie d'être réglés, un autre se pose mais cette fois-ci au niveau des producteurs. Beaucoup d'entre-eux ne sont pas encore prêts pour les exportations.

Il y a quelque temps, la société Socofruits et l'association Arbofruits avaient lancé une opération d'exportation d'ananas vers la Nouvelle-Zélande. Tout était prêt pour acheminer les produits, depuis les emballages, jusqu'aux étiquettes à mettre sur les ananas. Au siège de la société on n'attendait plus que l'arrivée des ananas pour les expédier. Mais au moment venu, il n'y avait plus d'ananas à envoyer en Nouvelle-Zélande. Les producteurs avaient préféré les vendre à la dernière minute sur le marché local, qui était alors plus avantageux. Cet exemple vérifie le manque de professionnalisme de certains producteurs pour l'exportation. La Nouvelle-Calédonie se trouve présentement dans l'incapacité d'assumer des exportations régulières et à plus grande échelle.

En milieu mélanésien, les maraîchers et arboriculteurs se retrouvent confrontés à une économie de marché de plus en plus exigeante, et qui ne correspond pas particulièrement à la logique communautaire.

En considérant tous les propos et intentions des dirigeants des organismes, on est amené à constater que la localisation géographique des différents acteurs de la filière, ne figure pas au coeur de leurs préoccupations. Cet aspect du problème est seulement évoqué, lorsqu'une aide au transport est envisagée, visant à atténuer l'éloignement géographique du marché et les surcoûts induits pour les producteurs du Nord par rapport à ceux du Sud.

Un autre point reste obscur, il s'agit des priorités dans les actions proposées. L'enchaînement des opérations est primordial et délicat pour leur réussite. En effet, on ne peut guère demander à des producteurs de produire davantage ou de nouvelles espèces, si en amont de la filière aucun changement ne se profile à l'horizon. Cependant, il est illusoire d'inciter les Néo-Calédoniens à consommer plus de fruits et légumes si le rapport qualité-prix n'est pas entre-temps amélioré.



## C - Quelles sont les possibilités pour améliorer la filière ?

### 1 - Une meilleure localisation des productions

Il n'est pas question de déménager les zones de cultures, ce qui serait d'ailleurs impossible. Généralement les producteurs se sont installés là où cela leur était possible, s'ils ne se sont pas établis sur de meilleures terres ou plus proches de Nouméa, c'est qu'ils n'avaient pas le choix. Par contre, c'est au niveau du choix des cultures, que l'on peut modifier les paysages maraîchers et arboricoles. C'est-à-dire, une meilleure affectation des produits en fonction de l'adéquation coût-distance.

Concrètement, les produits qui sont très fragiles et demandés quotidiennement sur le marché, devraient être cultivés à proximité de Nouméa. Par contre, des cultures telles que le squash destinées principalement à l'exportation, n'exigent pas particulièrement d'être cultivées aux alentours du marché principal.

Toujours dans le cas de l'existence d'un marché unique et du passage obligatoire au marché de gros ou au bureau de fret qui est en projet, la spécialisation des communes dans certaines cultures peut être une autre solution résolvant les problèmes des producteurs. Le dynamisme d'une région n'est pas seulement commandé par ce qui se passe au niveau d'un ensemble, il résulte d'effets d'entraînement internes à chaque unité régionale<sup>2</sup>. Sur la Grande Terre, on assiste depuis quelques années à la spécialisation des communes pour certaines cultures. Prenons l'exemple de Pouébo, qui vivait autrefois du café et du coprah, deux cultures moribondes dans cet extrême Nord-Est. Aujourd'hui Pouébo est devenu "le pays de la banane", la transition s'est faite au cours des dix dernières années. Cette commune pourrait se faire une réputation telle que les consommateurs ne demanderaient plus que de la banane de Pouébo. Les producteurs devront alors axer tous leurs efforts sur la qualité.

Il faut prendre conscience que de tels changements ne se font pas du jour au lendemain. Mais le poids des habitudes pèse lourd, il est difficile pour les producteurs de changer leurs cultures, principalement pour les arboriculteurs du fait du coût des plants et du nombre d'années nécessaires avant d'effectuer la première récolte. Ce sont des changements à long terme. De plus, les exploitants atermoient, devant une spécialisation, craignant de "mettre tous leurs oeufs dans le même panier". Il est vrai que cela peut être fatal dans des cas de maladies ou de chute des prix.

<sup>2</sup> Claval Paul, "Initiation à la Géographie régionale", Paris, Nathan Université, 1993, p.112.

## **2 - Une meilleure localisation du marché de gros ou du bureau de fret**

L'utilité du marché de gros ou du bureau de fret qui est en projet se comprend aisément. Il est indispensable, particulièrement dans les premiers temps, de contrôler la qualité et les quantités produites et vendues. Une bonne connaissance des produits, du marché et de la demande, est en effet, essentielle pour l'amélioration de la filière.

C'est au niveau de leur situation géographique que des problèmes se posent. Il a été mis en évidence lors de la description des circuits de commercialisation que la localisation géographique du marché de gros engendre des incohérences. Les produits de la Province Nord passent obligatoirement par ce marché de gros à Ducos, et une partie repart en sens inverse pour approvisionner les détaillants, restaurateurs et collectivités. On imagine aisément les coûts et les pertes que ce genre d'organisation occasionnent. Une solution vient à l'esprit, il s'agit, de la création d'une annexe du marché de gros, localisée en Province Nord. Cela permettrait de contrôler les produits et d'éviter des voyages inutiles. Seuls les fruits et légumes non vendus localement, iraient ensuite au marché de gros principal à Nouméa.

Le même principe devrait être suivi dans le cas de la création d'un bureau de fret.

## **3 - Conséquences des processus envisagés sur l'organisation de l'espace néo-calédonien.**

L'ensemble des projets de réorganisation de la filière implique inévitablement des modifications de l'organisation de l'espace, à plus ou moins grande échelle.

Pour ce qui est des conséquences du changement de localisation des productions, sur l'organisation de l'espace de la Grande Terre, celles-ci seront relativement minimales. Il n'y aura pas de très grands changements, du fait que ce n'est pas la localisation géographique des parcelles qui varie, mais l'affectation des produits sur ces dernières. La spécialisation des régions par culture, peut engendrer des modifications dans la taille moyenne des parcelles par commune, étant donné que certaines cultures exigent davantage d'espace que d'autres.

Par contre, les changements seront nettement plus importants dans l'organisation de l'espace, dans le cas de la création d'une annexe du marché de gros ou d'un bureau de fret, en Province Nord. Dans un premier temps, les flux de marchandises seront profondément modifiés. Dans un deuxième temps, cela pourra attirer de nouvelles cultures à proximité de ce marché de gros, soit exploitées par de nouveaux producteurs, soit par des anciens choisissant, dans la mesure du possible, de s'en rapprocher.

Quant aux futures exigences sur la qualité des produits, elles engendreront, elles aussi, des modifications dans les paysages maraîchers et arboricoles. En effet; certains petits producteurs ne pourront pas, ou ne voudront pas suivre ces mesures. Il en résultera donc, à plus ou moins long terme, la disparition d'un certain nombre de petits maraîchers ou arboriculteurs, au profit des grands, c'est-à-dire des professionnels. Par conséquent, une accentuation des différences entre le Nord et le Sud se fera sentir, la majorité des professionnels se situant en Province Sud.

Beaucoup de projets créeront inévitablement des transformations dans l'organisation de l'espace, mais qui ne correspondront pas obligatoirement aux aspirations des responsables.

## Conclusion : bilan et perspectives

Maraîchage et arboriculture, deux activités difficiles à saisir et dont les conséquences économique-spatiales sont délicates à évaluer. Cette complexité provient certainement du fait qu'elles se situent actuellement au carrefour de divers enjeux.

La fonction première du maraîchage et de l'arboriculture, est de subvenir aux besoins alimentaires des habitants. Or cet objectif, est actuellement loin d'être atteint. La Nouvelle-Calédonie, se retrouve dans l'obligation d'importer des fruits et légumes d'Australie, de Nouvelle-Zélande, voire même de la Métropole. Une telle situation peut surprendre, étant donné que la Nouvelle-Calédonie est non seulement, une terre sous-peuplée, mais avec de bons potentiels agricoles.

Les facteurs limitants sont essentiellement d'ordre humain. En fait, il existe peu de producteurs qui travaillent en professionnels. En fait, professionnalisme rime avec production de fruits et légumes de qualité, avec persévérance, volonté, mais malheureusement ne rime guère avec Nouvelle-Calédonie. Pourquoi les Calédoniens boudent-ils le maraîchage et l'arboriculture ? En réalité, ces deux activités ne correspondent aucunement à l'image classique de l'agriculteur calédonien qui, à vrai dire, est de plus en plus floue. Les kanaks sont principalement tournés vers les cultures dites vivrières qui sont le symbole de leur identité. Les cultures introduites par les Européens, représentent peu de chose pour eux. Cela se vérifie encore de nos jours, car peu de jeunes kanaks entreprennent de telles cultures, surtout le maraîchage. Le maraîchage et l'arboriculture sont essentiellement le domaine des Européens et des Asiatiques (surtout pour le maraîchage). Cela se confirme non seulement, par le nombre d'Européens et d'Asiatiques que l'on rencontre chez les producteurs, mais également par les techniques et méthodes de production employées selon les ethnies rencontrées. Il est possible que cette situation se trouve modifiée d'ici quelques années, étant donné qu'une formation de maraîchage et d'arboriculture est proposée au lycée agricole de Pouembout, et qu'elle est suivie par quelques Mélanésiens. L'enseignement apporté, leur inculquera non seulement les techniques culturales nécessaires, mais également les lois du marché. Actuellement, de nombreux producteurs mélanésiens ignorent totalement quels sont leurs coûts de production, et de ce fait, vendent certainement dans bien des cas à perte. De telles attitudes peuvent surprendre, mais il ne faut pas perdre de vue que les kanaks, n'ont pas les mêmes rapports avec l'argent que les Européens ou les Asiatiques.

Le manque de motivation d'un certain nombre de producteurs vient également, du découragement causé par l'absence d'une organisation cohérente et

fiable de la filière, principalement au niveau des circuits de distribution. Tout au long de cette étude, il apparaît clairement, que le deuxième facteur limitant de ces activités, se trouve être une mauvaise répartition spatiale des différents acteurs, sur l'île. Les parcelles maraîchères et arboricoles sont éparpillées sur l'ensemble de la Grande Terre Calédonienne. Cela provoque inéluctablement des incohérences et des problèmes d'approvisionnement en fruits et légumes, qui nécessitent au contraire beaucoup de soins et un acheminement dans les meilleures conditions qui soient. Les producteurs situés dans les tribus reculées, sont encore plus désavantagés sur ce point que ceux localisés à proximité d'une route principale. Le manque de motivation résulte donc, dans bien des cas, d'une mauvaise intégration dans les circuits commerciaux, et à l'enclavement.

Quant aux exportations, la Nouvelle-Calédonie n'est pas prête. Les méthodes de travail, les mentalités, ne sont pas tournées vers le monde extérieur, ou plus exactement, ce sont les autres pays qui sont très peu tournés vers les produits néo-calédoniens. Quelques opérations ont été menées dans ce domaine, mais qui restent, malgré de nombreux efforts, minimes, mais surtout inintéressantes d'un point de vue financier.

Le maraîchage et l'arboriculture connaissent actuellement de grosses difficultés, et de ce fait se trouvent sous les projecteurs du développement. Mais celui-ci ne doit pas se faire en dépit du bon sens, au risque d'occasionner plus d'effets négatifs que positifs, et à plus long terme d'aboutir à un échec. En effet, le développement doit principalement être axé sur une aide technique, sur un encadrement et une assistance aux producteurs et non sur un assistanat financier. Il est néfaste d'accoutumer les producteurs à recevoir des subventions pour les inciter à travailler. Il est préférable d'avoir recours à une incitation davantage basée sur la mise en confiance, que sur les subventions. Ce genre d'aide est à double tranchant, dans un premier temps en effet, cela motivera les exploitants, mais ensuite ils ne voudront travailler qu'à cette condition, ce qui est humain. Or, il est impossible de verser de l'argent indéfiniment. Prenons par exemple l'opération squash, beaucoup d'argent y a été versé, pour ouvrir la Nouvelle-Calédonie à l'exportation. Mais cette opération n'est pas particulièrement bien suivie par les maraîchers; il en résulte donc un déficit énorme comblé sans cesse par des apports de Métropole. Le Territoire de Nouvelle-Calédonie, pourtant considéré comme autonome, est traversé par des flux financiers, qui servent entre autre à faire fonctionner quelques activités productives comme le maraîchage et l'arboriculture. Il ne faut pas se leurrer, sans l'intervention massive des finances publiques de l'Etat français, la façade économique s'effondrerait tel un château de cartes. Mais de telles situations n'ont qu'un temps, et

si les Calédoniens choisissent en 1998, de devenir indépendants, il sera alors nécessaire qu'ils revoient leurs façons de procéder.

Considérons, dans un deuxième temps, le maraîchage et l'arboriculture, non plus en tant qu'activité et filière, mais en tant qu'indicateur et acteur de la politique de rééquilibrage économique et spatial du Territoire.

Le succès de la politique de rééquilibrage devrait se traduire par un accroissement des flux économiques générés dans la Province Nord. Processus qui devrait s'accompagner d'une croissance de la consommation de fruits et légumes résultant d'un accroissement global de la population. En toute logique cette croissance de la consommation de fruits et légumes en Province Nord devrait se traduire par une augmentation des surfaces consacrées à ces productions dans la province. Dans la réalité, on ne retrouve pas ce schéma idéal pour rééquilibrer les deux provinces. La Province Nord a bien connu depuis 1988, une augmentation de sa population, qui a certainement augmenté la consommation de fruits et légumes, mais beaucoup de familles vivent encore principalement des produits vivriers de la tribu, ou des produits du jardin familial pour les non-mélanésiens. De ce fait, une part importante de la production du Nord est écoulée à Nouméa. A travers ces indicateurs, que sont le maraîchage et l'arboriculture, le rééquilibrage semble être, pour l'instant, plus un échec qu'une réussite. Mais il est indéniable que des efforts sont faits dans ce sens. Il est également possible que ces deux activités ne soient pas non plus de très bons révélateurs de la situation générale, du fait de la mauvaise organisation de la filière. Il est malaisé, à la finale, de faire la part de ce qui est consommé en Province Nord et de ce qui l'est en Province Sud.

Il a été évoqué dans la problématique, que le maraîchage et l'arboriculture pouvaient être eux-mêmes, des produits du rééquilibrage. C'est-à-dire les résultats directs et non indirects, de cette politique. A la vue des nombreuses actions entreprises par les responsables, il est incontestable que ces deux activités se trouvent au coeur du rééquilibrage. La plupart des opérations sont d'ailleurs, axées sur la Province Nord, afin que les producteurs de cette province, soient en mesure de concurrencer les producteurs du Sud. Cette volonté d'améliorer la filière dans le Nord, ainsi que toutes les actions mises en oeuvre, peuvent être considérées comme faisant partie intégrante du rééquilibrage. Néanmoins, on ressent à travers les interventions des responsables, que c'est principalement le rééquilibrage économique qui est au centre des préoccupations, au détriment du rééquilibrage spatial.

Il est évident qu'en cas de réussite, le maraîchage et l'arboriculture, deviendront des objets de rééquilibrage, c'est-à-dire qu'ils généreront et influenceront les flux et l'occupation de l'espace, s'inscrivant dans la logique du rééquilibrage ou allant à son encontre. A l'heure actuelle, ils n'ont pas atteint ce stade, il faudra encore

attendre quelques années, si toutefois le rééquilibrage se trouve encore au centre des préoccupations.

Derrière cette volonté de rééquilibrer l'économie et l'espace entre les provinces, se dissimule un désir beaucoup plus fort qu'est de "rééquilibrer" les ethnies dominantes entre elles. Rééquilibrer leur place dans dans la vie économique et sociale, au sein d'un même espace qu'est la Grande Terre Calédonienne.

Cela fait déjà sept ans que les accords de Matignon faisaient du rééquilibrage la priorité des politiques. Or aujourd'hui, les traductions spatiales et humaines sont encore discrètes. Il est nécessaire, que cela ne soit plus les préoccupations de quelques personnes dispersées, ou des dirigeants, mais de la totalité des Calédoniens, si l'on veut espérer arriver à un résultat concluant. De nombreux efforts sont encore nécessaires pour parvenir à un véritable équilibre économique, spatial et humain.

## **Bibliographie :**

Agence pour le Développement Urbain du Grand-Nouméa ( ADU), 1991. Cultures marchandes et vivrières en milieu urbain. Nouméa, 29.p.

*Agriculture info*, 1994. " Les vergers d'Amieu ." n°33, Nouméa, Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, p.28.

*Agriculture info*, 1994. " Les fraises ." n°47, Nouméa, Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, p.17.

*Agriculture info*, 1995. " Squashes à contre-Saison. " n°51, Nouméa, Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, p.3.

*Agriculture info*, 1995. " La mise en marche de fruits de qualité, objectif prioritaire des arboriculteurs de l'association d' Arbofruits. " n°51, Nouméa, Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, p.15.

Antheaume ( B.), 1981. - " Les productions du secteur rural ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances, ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XXXIX.

Arréghini ( L.), 1993. La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 90, Montpellier, Reclus- la documentation Française- ORSTOM, 236;p.

Bauduin ( D.) et Brunel (J.P.), 1981. - " Hydrologie ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XII.

Bourdon ( E.) et Becquer ( T.), 1992. Etude de l'organisation pédologique des sols ferrallitiques des massifs du Sud de la Grande Terre : zones de la Coulée et de la Lembi, Nouméa, ORSTOM.

CIRAD, 1992-1993. Rapport d'activités de la station de recherches fruitières de Pocquereux.

Danloux (J.), 1987. Carte et notice des précipitations dans les zones à vocation agricole en Nouvelle-Calédonie, Nouméa, ORSTOM, 42.p.



Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), 1993. L'année agricole de 1993. Nouméa.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), 1991-1992. Les années agricoles de 1991-1992. Nouméa.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), 1990. L'année agricole de 1990. Nouméa.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), Service Economie et Statistiques Agricoles (SESA), 1995. Enquête fruits et légumes du mois de février 1995, Nouméa.

Direction de l'Economie Rurale, 1989. L'année agricole de 1989. Nouméa.

Doumenge ( J.P.), 1981. - " L'espace foncier Mélanésien ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XXXIII.

Doumenge (J.P.), 1981. - " Localisation et densité de la population ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XXIV..

Dubois ( J.P.), 1981. - " Communications et Transports ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl VL.

Guiart (J.), 1981. - "La terre dans la société Mélanésienne ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XXXII.

Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques ( ITSEE), 1989. Recensement de la population de Nouvelle-Calédonie et Dépendances de 1989, Activités-Individus, Nouméa.

Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques ( ITSEE), 1989. Résultat du recensement de la population de Nouvelle-Calédonie et Dépendances de 1989, Inventaire tribal. Nouméa.

Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques ( ITSEE), 1991. Recensement Général de l'Agriculture en Nouvelle-Calédonie (RGA), fiches communales. Nouméa.

Itier ( F.) et Saussol ( A.), 1981. - " Types d'exploitations Européennes", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XXXVII.

Lambert ( M.), 1971. La production maraîchère dans le Pacifique Sud, Nouméa, Commission du Pacifique Sud, manuel n°8.

Latham (M.). 1981. - " Aptitudes culturelles ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XXVIII.

Latham ( M.), 1981. - " Pédologie ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XIV.

Mermoud ( B.), 1994. L'impact du maraîchage dans le bassin versant de la Lembi, mémoire de Licence, Nouméa, Université Française du Pacifique.

Moniod ( F.) et Mlatac ( N.), Régimes hydrologiques de la Nouvelle-Calédonie. Nouméa, ORSTOM, 143.p.

Province Sud, 1994. Les journées techniques du fruit. Nouméa. 59.p.

Renson ( S.), 1983. Analyse d'exemples d'activité rurale à Nouméa, mémoire de maîtrise, Université de Paris-Sorbonne.

Section d'hydrologie de l'ORSTOM Nouméa et le Service météorologique de Nouvelle-Calédonie, 1981. " Eléments généraux du climat ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl XI.

Service météorologique de Nouvelle-Calédonie, 1981. - " Types de temps et cyclones ", in Atlas de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. ORSTOM, Paris-Nouméa, pl X.

*Tour de Côte*, 1994. " Squash : pas de campagne commerciale d'automne. " mars 1994, n°37, Nouméa, p.10-11.

*Tour de Côte*, 1994. " Culture expérimentale à Bourail. " avril 1994, n°38, Nouméa, p.28.

*Tour de Côte*, 1994. " Culture de squashes. " juillet 1994, n°41, Nouméa, p.21.

*Tour de Côte*, 1994. " Les jus de fruits de Canala. " novembre 1994, n°45, Nouméa, p.15.

*Tour de Côte*, 1994. " Culture de squashes. " décembre 1994, n°46, Nouméa. p.27-29.

*Tour de Côte*, 1995. " Letchis : la bonne année. " janvier-février 1995, n°47, Nouméa, p.27-28.

\*\*

\*

## Table des cartes

	Page
❖ Carte n° 1. Densité de la population néo-calédonienne,	29
2. Fréquence des marchés dans chaque commune du Territoire,	35
3. Situation générale de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud,	38
4. Les exportations de fruits et légumes,	44
5. Répartition des exploitations maraîchères et arboricoles,	46
6. Répartition des surfaces maraîchères et arboricoles?	47
7. Evolution des surfaces arboricoles dans chaque commune,	49
8. Répartition des productions d'agrumes par commune,	63
9. Répartition des productions de bananes par commune,	64
10. Répartition des productions d'ananas par commune,	64
11. Répartition des productions de litchis par commune,	65
12. Répartition des productions de mangues par commune,	65
13. Répartition des productions d'avocats par commune,	66
14. Evolution des surfaces légumières,	68
15. Polyculture ou monoculture maraîchère ? ,	74
16. Carte des précipitations,	81
17. Situation du bassin versant de la Lembli,	89
18. Les formations géologiques de la vallée de La Foa,	91
19. Routes et pistes calédoniennes,	99
20. Enclavement des tribus ou insularité intérieure,	100
21. Koné, La Foa, Koumac : trois communes, trois cas,	108

## Table des tableaux et schémas

	page
❖ Tableau n° 1. Calendrier des productions des principaux fruits,	25
2. Dépenses monétaires annuelles moyennes par ménage selon la strate,	28
3. Dépenses monétaires annuelles par ménage selon la catégorie socio-professionnelle,	30
4. Taille des parcelles selon les communes,	70
5. Besoins en eau de certaines productions végétales	79
❖ Schéma n° 1. Evolution de la production depuis les années 70,	24
2. Evolution des exportations de squashes en tonnes,	42
3. Evolution des exportations de litchis en tonnes,	42
4. Taille des parcelles arboricoles,	51
5 et 6. diagrammes triangulaires,	53
7. Corrélation entre la taille des parcelles et les quantités produites,	57
8. Diagrammes de dispersion, taille et distance au marché,	70
9. Matrice,	73
10. Disposition des sols en fonction du versant et de la pente,	88
11. Circuits de commercialisation des fruits et légumes,	98
12. Les flux de fruits et légumes des exploitations au marché de gros,	102
13. Les cercles de Von Thünen,	105
14. Les circuits de commercialisation des fruits et légumes, en projet.	119

## Table des photos et documents

	Page
❖Photo n° 1. Le petit marché de Nouméa, à Port Moselle,	33
2. Marchandes Mélanésiennes sur le bord de la route,	34
3. Les serres du col de Mouriranges	72
4. La ceinture verte de Nouméa, pas si verte que cela,	94
❖Document n° 1. Marchands indigènes de fruits au marché de Nouméa,	32

## Table des photos et documents

	Page
❖Photo n° 1. Le petit marché de Nouméa, à Port Moselle,	33
2. Marchandes Mélanésiennes sur le bord de la route,	34
3. Les serres du col de Mouranges	72
4. La ceinture verte de Nouméa, pas si verte que cela,	94
❖Document n° 1. Marchands indigènes de fruits au marché de Nouméa,	32

## Liste des sigles

A.D.R.A.F. : Agence de développement rural et d'aménagement foncier (Nouméa).

C.I.R.A.D. : Centre international de recherche agronomique pour le développement.

D.A.F. : Direction de l'agriculture et de la forêt (Nouméa).

D.D.R.P. : Direction du développement rural et de la pêche (Nouméa).

E.R.P.A. : Etablissement de régulation des prix agricoles (Nouméa).

I.G.N. : Institut géographique national (Paris).

I.T.S.E.E. : Institut territorial statistique des études économiques (Nouméa).

O.C.E.F. : Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (Nouméa).

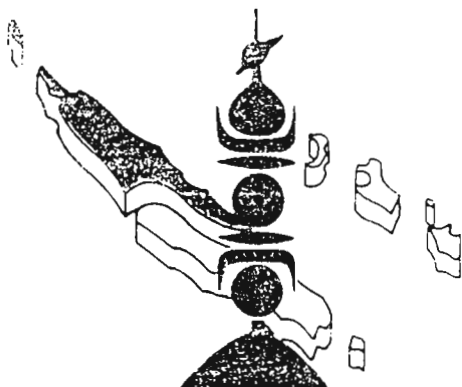
O.R.S.T.O.M. : Institut français de la recherche scientifique pour le développement en coopération.

R.G.A. : Recensement général agricole.

P.P.C.R. : Rassemblement pour la Calédonie dans la république.



# Annexes



Assemblée de la  
PROVINCE Nord

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
RURAL ET DE LA PECHE

Service de l'Agriculture  
et de la Forêt

ANTENNE NORD - OUEST

BP 104 KOUMAC

Tél. 35.62.71

Koumac, le 13 MARS 1995

N° 286/95 / Ant. NORD-OUEST

*200/154*

Monsieur DU CLARY David  
Ingénieur Agronome  
Secteur OUEGOA - POUEBO

à Mademoiselle Emilie MIRAULT  
ORSTOM

Mademoiselle,

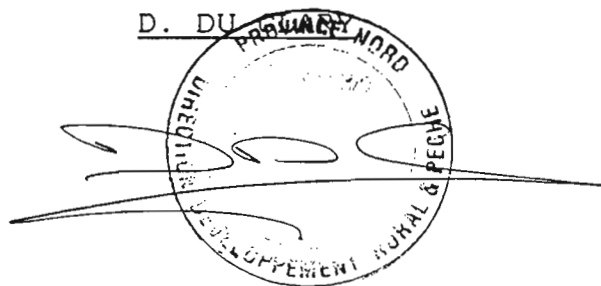
Vous avez participé à la réunion du groupe de travail des producteurs agricoles du Nord qui s'est tenue à KONE le 10.02.1995.

Au cours de cette réunion nous avons principalement débattu des questions liées à l'organisation de la filière fruits et légumes en Nouvelle-Calédonie. Pour aboutir finalement à la rédaction de propositions pour la mise en place d'un ATP liant les différents acteurs de la filière.

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint une copie du compte-rendu de ces débats.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sincères salutations.

\* Accord Interprofessionnel



# COMPTE-RENDU de la REUNION du GROUPE de TRAVAIL des AGRICULTEURS le 10 FEVRIER 1995 à POUEMBOUT

\* \* \*

## Etaient Présents :

MM.	Jean-Pierre GILLES	Pouembout	Maraîchage, Président du SPANO
	Patrick ORCAN	"	Maraîcher et entrepreneur
	Roger LEVEQUE	Touho	Prod. bananes et commerçant
	Ruffin BOEHE		Mar. + Vivrier et entrepreneur
	Irénée POEDA	Ponérihouen	Prod. vivrier
	Eugène PORIN-POREA	Poya	Vivrier + fruits
	Urbain WALOUA	Pouebo	Mar. + vivrier + bananes
	Wenceslas IEBEMOI	"	Mar + bananes
	Méthode POUMALIS	"	Bananes et ambulancier
	Léon MARTIN	Ouegoa	Mar + bananes et colporteur
	Olivier BOURDON	Koumac	Mar + bananes
Mlle	Emilie MIRAULT		ORSTOM
MM.	CARLIEZ Denis		Directeur de la DDRP
	AURIAC Yves		DDRP
	ESCOT Fabien		DDRP
	CASES Pierre		DDRP
	DU CLARY David		DDRP

## Etait excusé :

M. Gustave PEBOU-YANHI Ouegoa Fruits

## **Discours du Directeur de la DDRP :**

A mesure que la Province Sud augmente sa production, la Province Nord perd des parts de marché qu'il sera très difficile de reconquérir. Outre les handicaps objectifs dont souffrent les producteurs du nord, il y a deux points importants sur lesquels la DDRP essaie de les sensibiliser.

D'une part l'urgence d'élaborer un discours commun des producteurs du nord auquel le nombre apportera son poids et que les représentants de la profession pourront faire entendre.

D'autre part la nécessité d'améliorer l'information des producteurs sur la situation de la filière (comment s'établissent les prix, quels handicaps pèsent sur les agriculteurs du nord, quels avantages pourraient leur être consentis mais leur échappent encore...) afin d'alimenter le débat et la réflexion qu'il mènent à ce sujet.

Dans les deux cas la représentation des producteurs du nord des les réunions, commissions et conseils d'administration auxquels sont conviés des professionnels est un passage obligé pour s'exprimer et s'informer.

Aujourd'hui la DDRP anime cette première réunion du groupe de travail, mais cela ne doit pas vous faire perdre de vue qu'il est essentiel que vous parliez en votre nom au lieu de compter pour cela sur l'administration ou les Eius. Aujourd'hui, c'est à vous de prendre l'initiative.

### **Le Syndicat des Producteurs et Agriculteurs du Nord-Ouest (le S.P.A.N.O.).**

M. J.-P. GILLES, Président du Syndicat insiste sur le besoin de créer une solidarité entre producteurs du nord, à l'image de leurs collègues du sud. Cette solidarité n'exclut pas de conserver au niveau individuel, l'autonomie et la concurrence nécessaires.

Le SPANO a été créé parce que la Chambre d'Agriculture a explicitement exprimé le souhait de n'avoir comme interlocuteurs que des représentants d'associations de producteurs représentatives.

Actuellement le SPANO compte 15 membres et "couvre" la zone qui s'étend de Poya à Voh. La participation d'autres agriculteurs originaires du reste de la Province Nord est souhaitée par les adhérents actuels.

Deux cas de figure sont envisageables en matière d'organisation de la profession. Soit un syndicat unique, intéressant toutes la province et accueillant des producteurs de toutes les communes. Soit plusieurs syndicats ou associations régionaux regroupés au sein d'une Fédération syndicale provinciale. Cette dernière solution aurait l'avantage d'une certaine souplesse et de diminuer les problèmes logistiques liés au déplacement d'un grand nombre d'adhérents lors de réunions qui se déroulent loin de leur domicile. Ce dernier point améliorerait probablement la participation effective des producteurs aux réunions et donnerait à chacun la possibilité de s'exprimer.

### **ORDRE DU JOUR.**

Trois points sont soumis au débat des personnes présentes :

- + Le projet d'Accord Interprofessionnel,
- + La rédaction de propositions relatives à ce projet,
- + L'élection des représentants qui participeront aux réunions de travail le concernant qui auront lieu à Nouméa.

### **LE DEBAT SUR L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL.**

#### **Quelques remarques générales :**

Ce document vise dans l'ensemble à instaurer la plus grande transparence possible dans le fonctionnement de la filière ce qui est perçu comme le moyen d'asseoir des relations de confiance garantes de la bonne marche du système.

On souligne l'importance des déclarations de mise en culture et de production qui doivent être aussi exactes que possible. Cela évitera que les importations ne viennent concurrencer une

production locale qui aurait été sous-estimée faute de déclarations correctes. Il faut jouer le jeu en fournissant une information fiable et en assurant sa mobilité dans les deux sens de la filière : des producteurs (offre de produits) aux détaillants (demande en produits) et vice-versa.

Cette information permet seule à la CFC d'améliorer la gestions des importations. Ce travail exige une réelle transparence de la filière, la sincérité des déclarations et la consultation de tous les acteurs de cette filière du producteur au commerçant.

A ce sujet on remarquera que le projet actuel ne fait aucune place aux colporteurs. Cela s'explique parce qu'il s'inspire de textes de Métropole qui où les colporteurs n'existent pas. Le Groupe prend note de la nécessité de les associer aux discussions concernant cet accord.

### **Fixation des prix d'achat - information des producteurs.**

La plupart des interventions a porté sur la question des prix. Ce sont d'abord les pratiques des grandes centrales d'achat qui ont été attaquées. En particulier les rabais qu'elles imposent à leurs fournisseurs en s'appuyant sur les volumes importants qu'elles sont seules capables d'acheter. La position des fournisseurs qui consentent de telles remises est contestée aussi dans la mesure où elles sont fatalement répercutées sur les producteurs.

On évoque aussi les actions promotionnelles qui prennent place lors de la production des primeurs. Elles ont pour effet - moyennant l'abandon momentané par le détaillant d'une partie de sa marge - de diminuer artificiellement les prix des primeurs et de maintenir tout au long de la campagne les prix plus bas qu'ils ne l'auraient été. Cependant les producteurs semblent satisfaits du prix des primeurs qui intéressants et toujours supérieurs aux prix de saison.

Se pose aussi le problème des prix très bas atteints par certains produits au cours de l'année. La menace de la rupture des relations commerciales de la part des acheteurs pèse toujours sur le producteur qui refuserait de livrer sa marchandise à un prix très bas ou qui ne produirait pas pendant ces périodes. Cependant il est illusoire de demander à un grossiste ou un détaillant de suspendre ses approvisionnements pendant des périodes qui peuvent durer plusieurs mois chaque année. La solution paraît résider dans le calcul, pour chaque culture, d'un prix minimum de transaction. On pourrait se baser sur le coût de production pour établir ce prix plancher. Reste à s'entendre sur qui calculera ces prix et sur la façon de prendre en compte la grande diversité de situations des producteurs et donc des coûts de production.

Les producteurs refuseraient de vendre leurs marchandises à un prix inférieur au plancher. Ceci vaut particulièrement pour ceux dont la capacité financière pourrait permettre de créer à terme un quasi monopole qui leur serait favorable.

Dans le même esprit tous les intermédiaires s'interdisent de revendre à perte. Sauf dans le cas de produits périssables menacés d'altération irréversible à court terme qui pourraient être revendu à bas prix moyennant l'information des consommateurs et la séparation physique de ces produits dans des étalages distincts.

L'analyse de courbes d'évolution des prix de gros et de détail révèle quelques éléments intéressants qui sont ensuite débattus.

D'une part les variations de prix au marché de gros sont globalement répercutées au niveau du détail. Ceci confirme la capacité du marché de gros à jouer son rôle de référence de prix.

D'autre part les marges entre le marché de gros et les prix de détail sont très élevées et dépassent presque toujours les limites légales en la matière. De plus elles varient - en pourcentage - d'un mois sur l'autre de façon à compenser les périodes où les prix de gros sont bas et donc les marges moins rémunératrices.

Enfin certaines cultures montrent des variations de prix considérables et très brutales au cours de l'année. L'anticipation de ces variations pose de nombreux problèmes : en général les baisses sont anticipées par les acheteurs mais il en va autrement des tendances à la hausse.

Ainsi les grossistes entretiennent une certaine opacité de leur fonctionnement en ne transmettant aux producteurs les bordereaux du marché de gros qu'après un délai assez long. Cela interdit à ces derniers de vérifier si leur production a été vendue au prix qui correspond à la date de livraison, ou de le faire à temps pour "réclamer" auprès de leurs clients.

Il est donc nécessaire que les acheteurs (grossistes et colporteurs) et les producteurs se mettent d'accord clairement sur le choix d'une mercuriale de référence pour le calcul du prix de vente. Le mieux serait de choisir la mercuriale qui précède la livraison afin que le prix soit connu du producteur avant la vente. Il est évident que cette référence doit rester la même tout au long de l'année et être la même pour tous les producteurs qui livrent à un même acheteur.

Pour permettre au producteur de contrôler les factures, le bordereau du marché de gros devrait lui être transmis sitôt la revente effectuée.

D'autres systèmes de fixation des prix sont discutés :

Il devrait être possible de proposer au producteur un prix plancher, que le transport soit payé un prix fixe - et non sous la forme d'une marge en pourcentage - et qu'une fois la vente au détaillant réalisée le bénéfice soit partagé entre les intervenants sous la forme d'une ristourne au producteur et au transporteur.

Cette solution pose le problème du partage du bénéfice et de son contrôle. S'il est raisonnable de l'envisager dans le cas de groupements de producteurs assurant le transport et la commercialisation des productions de leurs adhérents, la chose se complique singulièrement dès qu'il est question de colporteurs et de grossistes privés, indépendants du producteur qui chercheront à maximiser leur profit.

Une autre solution serait de recourir à une centrale d'achat qui achèterait la production à un prix garanti, et procéderait à une péréquation des prix à la manière de l'OCEF sur la viande. Il serait difficile d'empêcher la surproduction - et donc la faillite de la centrale d'achat - qu'encouragerait un tel système. A moins de recourir à un système de quotas. Dans la mesure où l'on ne voit pas très bien comment les agriculteurs du nord pourraient imposer un système de quotas qui ne leur soit pas défavorable il vaut mieux ignorer cette solution.

### **Le partage des risques de la mise en marché.**

Actuellement prévaut la pratique qui consiste à répercuter sur le producteur les invendus et pertes de stockage ou de transport. Soit en ne lui payant que la partie de sa production qui a pu être commercialisée, soit en exigeant de lui un rabais sur ses futures livraisons. Ainsi le producteur supporte seul les risques de toute la filière.

Cette situation est d'autant plus déplorable qu'il paye non seulement les conséquences inévitables du transport à grande distance et de l'étroitesse du marché, mais aussi celles de l'équipement inadapté des intermédiaires, ou pire, de leur gestion approximative ou de leurs tentatives de spéculation. Toutes choses pour lesquelles ils ne perçoivent aucune contrepartie.

Il paraît donc capital de régler les quatre points suivants. Les transporteurs de quelque nature que ce soit devraient se doter d'un matériel qui garantisse la conservation de la qualité tout au long des opérations de mise en marché (camions frigo, cageots, chambres froides...).

La marchandise une fois chargée passe sous la responsabilité du transporteur et aucun retour ne peut être fait au producteur. Il en va de même pour les grossistes livrés directement.

Le chauffeur qui assure le transport doit être en mesure de juger la qualité de la marchandise du producteur et de la refuser si elle ne lui paraît pas conforme aux attentes de la clientèle.

Un bordereau de prise en charge valant décharge de la responsabilité du producteur doit être signé à la livraison et lui être remis.

### **La normalisation des produits.**

Dans la mesure où la prise en charge de la marchandise dégage la responsabilité du producteur et où un contrôle de conformité est demandé à ce stade de la mise en marché, il devient nécessaire de s'entendre sur une définition claire de ce que doit être chaque produit.

Il s'agit de travailler à l'élaboration d'une norme produit par produit qui débouchera éventuellement sur la définition de plusieurs catégories de qualité qui pourront être distinguées par des différences de prix tout au long de la filière. Cette normalisation poursuit des buts multiples.

En période de pénurie elle assure un différentiel de prix lié à la qualité qui rémunère les efforts techniques (production de contre-saison) ou commerciaux (tri et calibrage) des producteurs.

En période de saturation d'un produit, elle permet d'éliminer du circuit les catégories inférieures afin de ne pas submerger le marché avec des produits médiocres et donc de tenir les prix. Ceci suppose que les plus belles qualités seront sans doute vendues à ce moment moins cher que le bas de gamme ne le serait en pénurie. Le but n'est plus de vendre plus cher un beau produit mais de parvenir tout simplement à le vendre.

Elle facilite les transactions en permettant aux acteurs de la filière de s'entendre sur ce qu'un produit devrait être pour être commercialisé dans de bonnes conditions. Cela prend toute son importance dans le cadre de la proposition de bureau de fret où l'acheteur ne voit pas la marchandise qu'il achète.

Cette normalisation devra porter non seulement sur des critères d'aspect extérieur du produit, mais aussi sur le respect de la réglementation en matière phytosanitaire. Ainsi l'innocuité des produits sera garantie en même temps que leur qualité.

Bien entendu les producteurs seront les premiers contraints par cette normalisation. Mais il faudra aussi que les autres acteurs de la filière jouent le jeu. Il sera donc nécessaire d'organiser le transport de façon à ce qu'un producteur ne voit pas sa production déclassée parce que colporteurs ou grossistes n'auront pas été capables d'en prendre livraison à temps. De même il faudra que les détaillants jouent le jeu à leur tour et la répercutent auprès des consommateurs en différenciant les étalages, les prix et assurant l'information de leur clientèle.

### **L'organisation du transport.**

Plusieurs personnes ont insisté sur la spécificité de la fonction de colporteur qui apporte à ses fournisseurs un service qui dépasse celui d'un grossiste (approvisionnement en matériaux, en épicerie, desserte des zones éloignées et difficiles d'accès...). Elles font la distinction entre ces colporteurs et les "transporteurs" qui travaillent parfois - mais pas toujours - pour des grossistes. Ces derniers les utilisent en effet pour pénétrer les zones reculées et y collecter pour leur compte des marchandises, faisant ainsi concurrence aux colporteurs traditionnels.

Cette différence et la concurrence qui en découle profitent aux producteurs qui manifestent leur attachement au système actuel, dont ils apprécient aussi la souplesse; Ils se déclarent modérément séduits par les propositions de bureau de fret émanant des grossistes.

Cette proposition organise schématiquement la filière de la façon suivante : les producteurs et les grossistes passent des contrats de production et les colporteurs se chargent exclusivement du transport comme prestataires de service. Certains colporteurs sont intéressés par ce système et un tarif de l'ordre de 20 francs cfp par kg a été évoqué entre Bourail et Nouméa. Le critère distance influera notablement sur les tarifs définitifs.

Cette proposition repose sur l'idée que chacun se recentre sur son activité première : les producteurs sur la production, les colporteurs sur le transport et les grossistes sur le négoce. Elle a l'avantage de permettre une connaissance précise du coût de transport zone par zone et de permettre d'envisager une intervention en faveur des zones les plus éloignées qui mettrait les producteurs du nord et ceux de la ceinture verte sur un pied d'égalité en la matière.

Il est peu probable que les grossistes perdent peu à peu le contact avec les producteurs du nord et se concentrent sur ceux de la ceinture verte ne serait-ce que parce que ces derniers sont leurs principaux concurrents (ils leur ont enlevé 15 à 20% du marché en quelques années). L'intérêt des grossistes est donc de conserver un "contre-pouvoir" pour tenir tête aux producteurs de la ceinture verte.

### **Les moyens de contrôle.**

Dans la mesure où les signataires de l' Accord Interprofessionnel auront librement accepté les contraintes auxquelles il les soumettra il est permis de croire qu'ils accepteront aussi de se soumettre au minimum de contrôle qui en garantira le respect.

Un cadre juridique définissant les moyens de ce contrôle peut aisément être mis en place dès lors que l' Accord Interprofessionnel est accepté. Chacun gardera à l'esprit qu'il s'agira d'un garde-fou destiné à éviter des dérapages trop importants et non d'un outil visant à permettre une quelconque répression.

## **PROPOSITIONS POUR L' ACCORD INTERPROFESSIONNEL.**

Il ressort des débats exposés ci-dessus un ensemble de propositions concernant les différents acteurs de la filière.

### **Propositions d'ordre général.**

- + Associer les colporteurs aux débats et réunions de travail sur le futur texte définitif de l' Accord Interprofessionnel.
- + Réfléchir à la mise en place de moyens de contrôle du respect de cet accord.
- + Définir une normalisation par produit en catégories de qualité et un barème de prix pour chaque catégorie.
- + Définir par produit un prix minimum en deçà duquel les producteurs s'interdisent la vente.
- + Avancer dans le travail du bureau de fret, particulièrement sur la grille des tarifs en fonction de la distance.
- + Elaborer une réglementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires.



### **Engagements des producteurs.**

- + Respecter la normalisation des produits et trier leur production de façon à mettre en vente chaque catégorie distinctement.
- + En période de saturation du marché - chronique ou passagère - sur un plusieurs produits. ne mettre en vente que la meilleure qualité. éliminer les qualités inférieures.
- + S'interdire, quelle que soit la situation du marché de mettre en vente un produit à un prix inférieur au prix minimum fixé par l'Accord Interprofessionnel.
- + Respecter la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires.

### **Engagements des colporteurs et grossistes.**

- + Assumer dès la prise en charge de la marchandise la responsabilité de son transport e/ou de sa mise en marché, en supporter les risques sans les répercuter sur les producteurs.
- + Former les chauffeurs afin qu'ils soient capables de porter un jugement critique sur la marchandise livrée, de manière à dégager la responsabilité du producteur une fois la marchandise chargée.
- + Délivrer au producteur un bordereau de prise en charge valant décharge de sa responsabilité.
- + Se doter d'équipements adaptés à la conservation de la qualité tout au long des étapes de la mise en marché.
- + Fixer et faire connaître la référence servant au calcul du prix proposé au producteur. Utiliser cette référence tout au long de l'année et utiliser la même référence pour tous les clients d'un même acheteur.
- + Si la référence est une mercuriale du marché de gros, préférer celle qui précède le jour de la livraison.
- + Transmettre au producteur un exemplaire du bordereau du marché de gros dans un délai suffisamment court pour lui permettre de vérifier le respect de la référence (une semaine? deux semaines?...).
- + Ne pas consentir de remises anormales et plus ou moins occultes aux détaillants et ne pas les répercuter sur les producteurs.
- + Marquer les différences de qualités entre catégories de triage par une différence de prix.

### **Engagements des détaillants.**

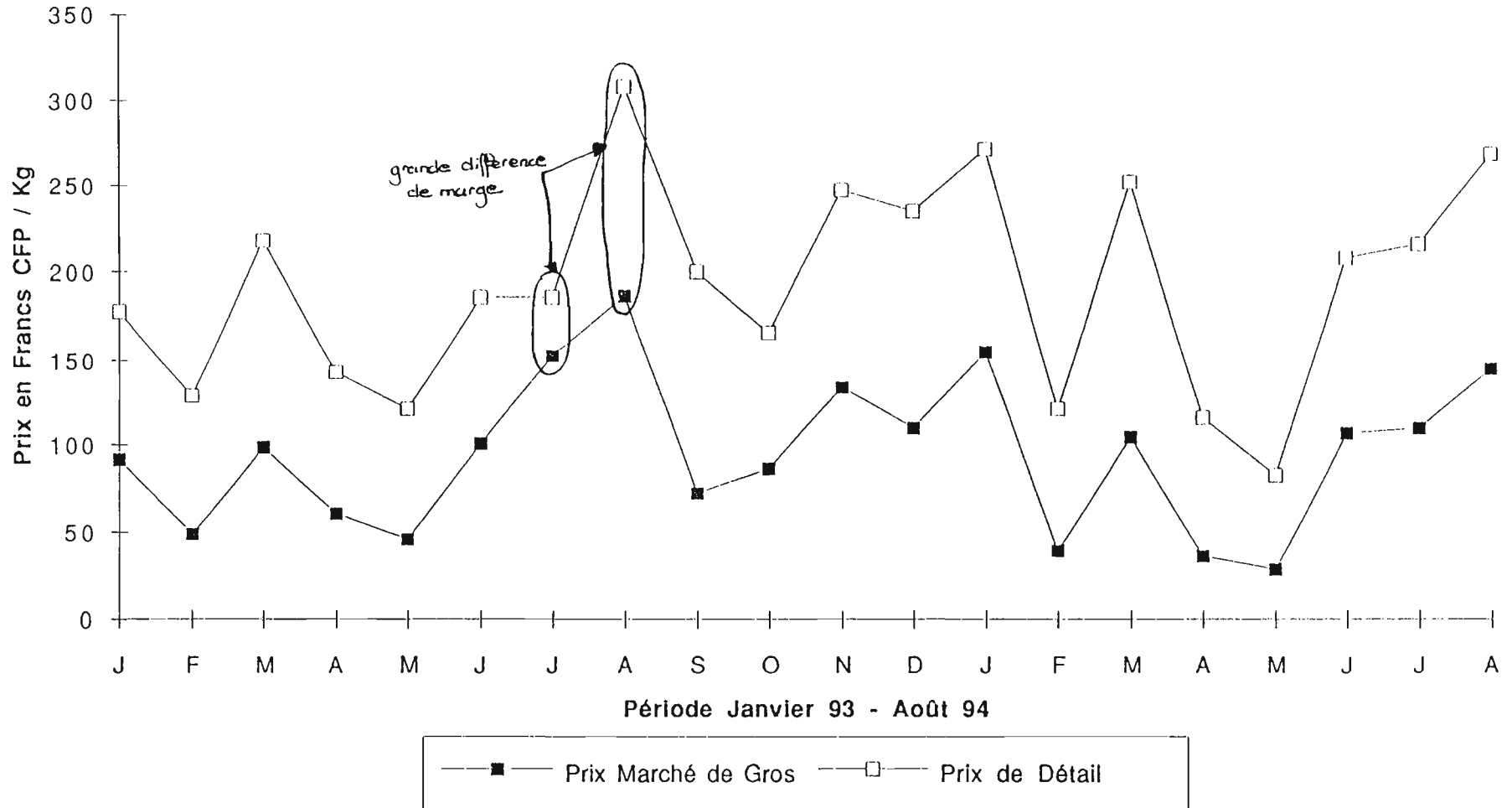
- + Respecter le prix des primeurs en renonçant aux actions de promotions sur ces produits.
- + Ne pas abuser de leur puissance d'achat pour imposer des remise anormales et plus ou moins occultes à leurs fournisseurs.
- + Respecter la transparence de la tarification (toute remise apparaissant sur les factures).
- + Répercuter les différences de prix liées aux catégories de qualité jusqu'au consommateur. Présenter les différentes catégories séparément et informer les consommateur à leur sujet.
- + Ne jamais vendre à perte, sauf pour des produits périssables menacés d'altération irréversible à court terme. Dans ce cas présenter ces produits à part et informer clairement les consommateurs des raisons qui motivent les écarts de prix.

## CHOIX DES DELEGUES.

Les personnes présentes désignent sept d'entre elles pour participer aux réunions de travail à Nouméa sur l'organisation de la filière fruits et légumes.

Ces délégués sont MM. Jean-Pierre **GILLES**, Irénée **POEDA**, Léon **MARTIN**, Urbain **WALOUA** et Olivier **BOURDON**, éventuellement assistés de MM. Patrick **ORCAN** et Ruffin **BOEHE**.

### Evolution des prix du Concombre Janv. 93 - Août 94



<b>QUELQUES DENSITES USUELLES EN CULTURES FRUITIERES</b>
--

ESPECES	ECARTEMENTS	NOMBRE DE PLANTS PAR HA
ORANGERS	7 m x 6 m	238
MANDARINIERS	6 m x 5 m	333
LIMETTIERS	7 m x 6 m	238
POMELOS	8 m x 6 m	208
LITCHIS	9 m x 6,5 m / 10 m x 8 m	170 / 125
AVOCATIERS	9 m x 6,5 m / 10 m x 8 m	170 / 125
MANGUIERS	9 m x 6,5 m / 10 m x 8 m	170 / 125
PECHERS	5 m x 4 m / 5 m x 5 m	500 / 400
ANANAS	90 m x 40 m x 25 m / 90 m x 45 m x 30 m	61000 / 49000
BANANIERS	4 m x 1,8 m x 1,7 m / 4 m x 2 m x 1,9 m	2000 / 1800
GRENADILLES	5 m x 2 m / 5 m x 1,5 m	1000 / 1300

**Diplômes !  
Salaires !  
Emplois !**



LA FORMATION PAR  
L'APPRENTISSAGE

***Jamais l'Apprentissage  
n'a été aussi attractif.***

AGRICULTEURS  
MARAICHERS  
ARBORICULTEURS

ENGAGEZ UN APPRENTI :  
UN BON INVESTISSEMENT !



## Salaire d'un Apprenti : Un Salaire progressif valorisant l'ancienneté ....

Ancienneté dans l'Entreprise	Apprenti de 16 à 18 ans	Apprenti de 18 à 21 ans	Apprenti de 21 à 25 ans
Les 6 premiers mois	30 % du SMG 21 818 F	45 % du SMG 32 726 F	60 % du SMG 43 635 F
Les 6 mois suivants	45 % du SMG 32 726 F	60 % du SMG 43 635 F	75 % du SMG 54 544 F
Les 6 premiers mois de la 2 <sup>ème</sup> année	60 % du SMG 43 635 F	75 % du SMG 54 544 F	90 % du SMG 65 453 F
Les 6 derniers mois de la 2 <sup>ème</sup> année	75 % du SMG 54 544 F	90 % du SMG 65 453 F	100 % du SMG 72 725 F

NB:

\* Ce tableau indique uniquement le salaire minimum à verser à un apprenti selon la loi, rien n'empêche l'employeur de payer plus son apprenti !

\* Dans le cas où l'apprenti est employé par un ascendant (père etc ..) le salaire à verser doit être au minimum de 25% des montants calculés dans le tableau.

Vous pouvez embaucher un jeune âgé de 16 à 25 ans, motivé, qui peut être votre fils, comme apprenti ; ceci vous permet de bénéficier des mesures incitatives du Territoire:

### - Vous ne payez pas les Charges CAFAT

Le Territoire les paie pour vous !

### - Vous bénéficiez exceptionnellement d'une Subvention de 180 000 F pour l'embauche du premier Apprenti.

Le Territoire attribue une subvention de 180 000F pour l'embauche du 1<sup>er</sup> Apprenti, 100 000F pour le 2<sup>ème</sup> Apprenti et 100 000 F pour l'embauche du 3<sup>ème</sup> Apprenti.

### - Un salaire évolutif



L'apprenti va suivre des cours au Centre de Formation des Apprentis Agricoles une semaine par mois, et travaille chez vous tout le reste du mois.

En tant que Maître d'Apprentissage vous formez un jeune comme vous le souhaitez, il acquiert ainsi un savoir-faire indispensable.

Le Contrat d'Apprentissage vous lie vous et l'Apprenti pour 2 ans avec une période d'essai de 2 mois. L'apprenti prépare un CAP Agricole en Cultures Légumières ou en Arboriculture qu'il passe à la fin des 2 ans.

Si vous souhaitez plus d'informations, contactez le Centre de Formation des Apprentis Agricoles à la Chambre d'Agriculture au 27.20.56.